

Après la guerre 14-18

La Conférence de la Paix à Paris
Le Traité de Versailles
En Belgique
La Paix avec l'Autriche
Les Fêtes de la Victoire à Paris
Les Fêtes de la Victoire en Belgique



par **Abraham HANS**

(auteur de la version française intitulée «La Grande Guerre» traduite de «De Grootte Oorlog»)

Éditeur : L. OPDEBEEK - Anvers (Borgerhout)
1919-1921



Les fêtes de la Victoire en Belgique - La «Marseillaise» est interprétée à Liège dans les conditions les plus impressionnantes.

Les textes qui constituent cette plaquette ont été écrits par **Abraham HANS** (1882-1939) et extraits des fascicules (de 16 pages) n^{os} 116 à 120 publiés hebdomadairement dès 1919 par l'Imprimerie Nationale L. OPDEBEEK, éditeur à Borgerhout/Anvers et intitulés «**LA GRANDE GUERRE**»
(histoire complète de la guerre, illustrée de nombreux portraits, gravures, cartes, photographies, etc., seule édition à bon marché ayant paru en Belgique qui donna l'histoire complète et anecdotique de la Grande Guerre - En tout : 120 numéros, 1.912 pages).

En 1^{re} de couverture :

À la Conférence de la Paix - MM. Balfour, Orlando, Clémenceau, Lloyd et Wilson quittent le palais du quai d'Orsay.

Plaquette mise en ligne en mars 2019 par et pour le site eglise-romane-tohogne.be

© TOUS DROITS RÉSERVÉS

La Conférence de la Paix

Wilson, président des États-Unis, était venu en Europe et avait été reçu avec enthousiasme en France et en Angleterre.

Le samedi 18 janvier 1919, à 3 heures de l'après-midi, M. Poincaré, président de la République française, ouvrait la Conférence de la Paix, au Ministère des Affaires Étrangères, à Paris.

À sa droite se trouvait assis Wilson, à sa gauche Lloyd George.

M. Poincaré prononça un discours devant l'assemblée. Il rappela le crime de l'Allemagne, les souffrances de la France, l'intervention des Alliés à la lutte commune que vint en fin de compte couronner la victoire.

Il fallait que la Ligue des Nations apportât au monde un nouvel ordre des choses, basé sur les principes wilsoniens.

On adopta avec enthousiasme la proposition de Wilson de nommer Clémenceau, le Premier français, président de la Conférence de la Paix.

Clémenceau prit donc la place de Poincaré. Après cette solennelle ouverture de la séance, on passa à un échange de vues au sujet de nombre de délégués à admettre pour chacune des puissances que l'on partagea en deux groupes : les puissances à intérêts généraux et les puissances à intérêts limités.

On décida d'envoyer un délégué en Pologne ; Wilson et Lloyd George proposèrent de convoquer à une conférence à l'Île de Prinkipo (l'île des Princes), dans la mer de Marmara, tous les gouvernements qui se combattaient actuellement en Grande-Russie et en Sibérie.

Lénine avait renforcé l'armée rouge et que les usines de munitions étaient en pleine activité. On n'ignorait pas que les bolchevistes disposaient de 500.000 hommes et contenaient les armées blanches de Dénikine et de Koltchak.

Tout cela réveillait des craintes. On se représenta l'aide et l'appui que l'Allemagne, en proie à l'agitation, pourrait apporter aux bolchévistes.

Le 25 janvier eut lieu la deuxième séance plénière de la Conférence de la Paix.

Wilson prit la parole et, répétant son ancienne thèse, il déclara que cette paix ne devait pas être la paix des gouvernements, mais celles des peuples. Lloyd George, Orlando (Italie), Léon Bourgeois (France), appuyèrent cette façon de voir et exprimèrent leur confiance en une Ligue des Nations dont il convenait d'établir les bases.

Mais l'Europe était en émoi. Un conflit venait d'éclater entre les Tchécoslovaques et les Polonais au sujet de Teschen et de la Silésie autrichienne. La Pologne attendait courageusement la délimitation de ses frontières. Les États limitrophes de la Russie n'étaient pas encore reconnus ; la Finlande, sur le golfe de Bothnie ; l'Ukraine, sur la mer Noire. Les Ukranien assiégeaient Lemberg. La situation était tendue entre Italiens et Yougoslaves ; Roumains et Serbes se disputaient le Banat de Temesvar. Les Bolchévistes convoitaient Odessa et la Géorgie. En face de ces redoutables questions, la conférence apparaissait comme un bien petit comité.

On ne tarda pas à l'appeler le Conseil des Dix : Clémenceau, Wilson, Lloyd George, Orlando, Hymans (Belgique), Venizelos, Bratiano, Pachitch, Trumbich, Masaryk. Tous étaient soutenus par des commissions et des sous-commissions.

Le Conseil des Dix mit à l'étude la question de la responsabilité et des répartitions, prit note des vœux des Tchécoslovaques, des Roumains, des Serbes, des Grecs et des Slaves, discuta le problème des colonies allemandes, la législation in-

ternationale du travail. Mais avant tout, à la fin de février, elle fixa les 26 articles du statut de la Ligue des Nations. Celle-ci fut instituée, avec un secrétariat international permanent dont le siège serait Bruxelles ou Genève : cette dernière ville l'emporta à la fin. On élut un conseil exécutif et on fixa le nombre des délégués. La Ligue des Nations devait être un tribunal international qui aurait à connaître de tous les différends.

On nomma le Conseil des Quatre qui devait prendre les décisions relatives à certaines questions déterminées. Il se composait de Clémenceau, Wilson, Lloyd George et Orlando.

Ce conseil régla les questions du bassin charbonnier de la Sarre, de l'occupation du Rhin, des réparations, mais une discussion violente éclata entre Wilson et Orlando (Italie), au sujet de Fiume, que revendiquait l'Italie et que Wilson voulait accorder à la Yougoslavie.

Le différend devint si aigu qu'Orlando retourna en Italie sans rompre toutefois les relations avec la conférence. Nous reviendrons sur ce point par la suite.

En réalité, on connut peu de chose des travaux qui eurent lieu en secret. Les masses devinrent indifférentes à ce qui se passait à Paris.

Néanmoins, on travaillait ferme ; les délégués accomplissaient une tâche gigantesque.

L'une des questions principales était la situation de la France.

Clémenceau donna un aperçu des pertes de la France. On y comptait 1.360.000 morts, 734.000 mutilés, 3 millions de blessés, 440.000 prisonniers.

Il était tombé aux mains ou sous les canons de l'envahisseur 90 % de la production du minerai de fer et 86 % de la production de la fonte. Les départements les plus riches avaient été dévastés. Une large zone désertique coupait la France de la mer jusqu'à la frontière occidentale, on avait été éprouvé terriblement par les réquisitions, les saisies et les pillages. La France avait le plus souffert et, au sein d'une Ligue des Nations, sans garantie militaire, elle demeurait improtégée.

Foch et Clémenceau étudièrent alors la question des garanties militaires. Le 28 novembre déjà, une première note de Foch envisageait l'annexion de la rive gauche du Rhin avec obligation pour les habitants de servir dans l'armée française. Cette suggestion n'eut pas de succès et fut remplacée par une autre note du 10 janvier réclamant l'autonomie et la neutralité de la Rhénanie avec occupation permanente.

Cette nouvelle proposition ne passa pas davantage ; Foch et Clémenceau se mirent alors d'accord sur ce principe : séparation d'avec l'Allemagne de la rive gauche du Rhin, indépendante et neutre.

Le 25 février, Clémenceau présenta un mémoire dans lequel il faisait valoir que l'occupation fournissait la meilleure garantie.

Mais comme la France ne voulait pas avoir une politique annexionniste, elle laissait à la Conférence le soin de fixer le régime politique à instaurer sur la rive gauche du Rhin. Elle demandait que le Rhin formât la frontière occidentale de l'Allemagne et l'occupation par les troupes interalliées, pour un temps indéterminé, de la rive gauche et des têtes de pont.

Ce système devait rencontrer beaucoup d'opposition. Il était en contradiction avec le principe de la libre disposition des peuples par eux-mêmes. Et une occupation, pendant une durée indéterminée, c'était trop vague pour constituer une solution.

Lloyd George et Wilson n'acceptèrent pas la manière de voir du mémorandum de Clémenceau sur la question de la

Rhénanie. Ils objectèrent que cette demande était en opposition flagrante avec le système nouveau de la Ligue des Nations, car ladite demande contenait le germe de conflits futurs. Il ne fallait pas qu'un pays fût séparé de la métropole, si ce n'était là le résultat de la libre volonté des peuples.

Un plébiscite, de même, en déciderait pour le Slesvig-Holstein et la Silésie.

Les négociations se poursuivaient, sans qu'on parvînt à tomber d'accord.

Le 14 mars, une offre d'alliance vint de Wilson et de Lloyd George. En cas d'agression de la France par l'Allemagne, la France pourrait compter sur l'aide de l'Angleterre et des États-Unis qui s'y engageraient solidairement.

Le 17, la France répondit qu'elle désirait une sécurité positive. Sans accepter l'offre, elle ne la rejetait pas non plus. Elle faisait remarquer la distance qui séparait les Alliés, en cas d'attaque.

Wilson fit de nouvelles propositions. Le 19 mars, Lloyd George et Clémenceau se mirent à élaborer un projet qui remplaçait la note de Foch et qu'en fin de compte, on accepta. Il prescrivait la suppression du service militaire en Allemagne ; la réduction de l'armée allemande à 100.000 hommes qui serviraient pendant 12 ans, au lieu de 200.000 hommes par an ; 7 divisions d'infanterie au lieu de 15 ; 288 canons au lieu de 600, donc 200.000 hommes en 15 ans au lieu de 3.000.000. La France obtint que l'Allemagne n'établît pas, aux têtes de pont du Rhin et dans un rayon de 50 km de la rive droite du fleuve, de points de concentration ou de mobilisation, qu'elle n'y construisît pas de camps, enfin qu'elle n'y déroulât pas de manœuvres.

Du 20 au 20 avril, on s'occupa de la question de l'occupation.

Des troupes interalliées occuperaient la rive gauche. On avait proposé de maintenir cette occupation pendant 5 ans. Clémenceau obtint un terme de 15 années, avec le droit de le prolonger, au cas où l'Allemagne n'aurait pas satisfait à ses obligations financières.

On s'arrêta ainsi à une combinaison intermédiaire entre la note de Clémenceau et les propositions anglo-américaines. Foch n'était pas satisfait. Au conseil des ministres du 25 avril, il défendit encore sa proposition en faveur de la réparation.

Aussi bien, cette idée continua à se manifester.

On encouragea les séparatistes allemands, qui formèrent des comités, tinrent des réunions et qui devaient encore bien souvent susciter de l'agitation.

L'Allemagne ne put donc pas organiser une forte armée nationale ; on lui permit seulement de conserver des forces militaires comme « Reichswehr » ou force de police. Le grand quartier général et toutes ses ramifications devaient disparaître et il fallait que l'Allemagne livrât tout le matériel de guerre superflu. L'exportation et l'importation de matériel de guerre serait défendue. La « Reichswehr » serait formée de volontaires. On empêcherait également l'Allemagne de se constituer une flotte de guerre.

On voulait donc enlever à l'Allemagne toute occasion de déclencher encore une fois la guerre.

On le constatera ci-après par l'énumération des conditions de paix.

En France, cette question souleva du mécontentement ; on reprochait à Clémenceau de ne jamais consulter la Chambre au sujet de ces pourparlers. Au Parlement anglais, aussi bien qu'au Parlement français, on s'était refusé à accepter une interpellation sur les détails de la Conférence de la Paix.

Occupons-nous maintenant un peu plus en détails des intérêts de la Belgique à la Conférence de la Paix.

M. Hymans, ministre des Affaires Étrangères, était à la tête de la délégation belge, avec MM. Van den Heuvel, ministre d'État, et Vandervelde, ministre de la Justice.

Elle se composait de plusieurs délégations, où se trouvaient réunis des spécialistes. Il y avait des commissions pour les questions coloniales, pour les questions économiques et industrielles, les questions financières, juridiques, pour la législation internationale du travail, les problèmes militaires, les questions se rapportant aux ports et aux moyens de communication par eau et par terre.

M. Rolin-Jacquemyns, qu'on nomma secrétaire général, dirigeait en cette qualité le secrétariat général de la délégation.

Les commissaires des Alliés à la Conférence de la Paix furent constituées comme suit :

I. LIGUE DES NATIONS. Grandes puissances : 10 délégués. Petites nations : 5 délégués. La Belgique y a un délégué : M. Hymans, plénipotentiaire.

II. LEGISLATION DU TRAVAIL. Grandes puissances : 10 délégués. Petites nations : 5 délégués. La Belgique y a deux représentants : M. Vandervelde, plénipotentiaire, et M. Malhaim.

III. AUTEURS RESPONSABLES DE LA GUERRE. Grandes puissances : 10 délégués. Petites nations : 5 délégués. La Belgique y a un délégué : M. Rolin-Jacquemyns.

IV. REGIME INTERNATIONAL DES PORTS ET VOIES NAVIGABLES. Grandes puissances : 10 délégués. Petites nations : 5 délégués. La Belgique y a un délégué : M. Segers, ministre d'État.

V. REPARATIONS. Grandes puissances : 10 délégués. Petites nations : 5 délégués. La Belgique y a deux délégués : M. Van den Heuvel, plénipotentiaire, et M. Despret.

La délégation belge, composée des ministres Hymans, Van den Heuvel et Vandervelde, fit l'exposé des revendications de la Belgique, au Président des États-Unis et au représentant des Alliés, réunis au Quai d'Orsay, à Paris.

On étudia en même temps, d'une manière approfondie, la question des réparations.

L'annulation des traités de 1839 fut la principale revendication au point de vue politique.

Des désagréments surgirent immédiatement du côté de la Hollande. Le ministre Van Karnebeek fit savoir, le 14 février, à la Chambre néerlandaise, qu'il avait appris par la voix des journaux que la Belgique ferait valoir ses droits sur la rive gauche de l'Escaut et la Flandre zélandaise.

Il rappela à ce propos la promesse faite au gouvernement par le congrès de la Paix, que les états neutres seraient entendus lors de l'examen des questions les intéressant directement ; il déclara ensuite que le gouvernement, se basant sur les droits établis et sur le principe de la libre disposition des peuples par eux-mêmes, repousserait catégoriquement toutes exigences tendant à des cessions de territoire de quelque nature qu'elles fussent en conséquence, le gouvernement, en atténuant d'autres renseignements, plus circonstanciés, réservait son attitude vis-à-vis du gouvernement belge. »

Quelques jours plus tard, le ministre compléta ainsi sa première déclaration :

« Depuis lors, il a été publié, le 17 courant, un communiqué du ministère belge des Affaires Étrangères, duquel il ressort que le gouvernement belge a soumis, aux représentants des

cinq grandes puissances alliées et associées, un mémorandum soulevant, devant la conférence de Paris, des problèmes où les intérêts de la Hollande sont plus particulièrement en jeu. De l'avis du gouvernement, cette relation officielle lui prescrit le devoir de demander au gouvernement belge des éclaircissements quant à la communication faite par lui à Paris.

En suite de quoi, la légation de Hollande à Bruxelles a été chargée de faire une démarche en ce sens auprès du gouvernement belge. Les représentants des Pays-Bas, accrédités auprès des cinq grandes puissances intéressées, ont été invités, par la même occasion, à porter officiellement ma déclaration du 14 courant à la connaissance des gouvernements desdites puissances. »

La Conférence de la Paix fut priée par la Belgique elle-même d'entendre la Hollande.

Une foule de nouvelles tendancieuses circulèrent à ce propos. Il fallait ménager la chèvre et le chou.

Nous ne pouvons rien faire de mieux pour donner au lecteur une idée aussi claire que possible de la situation que de le renvoyer aux déclarations de notre délégué, M. Hymans, à la Chambre belge, le 12 juin 1919.

Voici l'essentiel du discours de M. Hymans :

« Messieurs, je crois devoir mettre la Chambre au courant de l'état des négociations qui se poursuivent à Paris en vue de la révision des traités de 1839.

C'est le 11 février dernier que j'eus l'honneur d'exposer la demande de révision du traité devant le Conseil suprême des Alliés, que l'on appelait communément alors le Conseil des X et qui se composait des chefs de gouvernements et des ministres des affaires étrangères des cinq puissances alliées et associées...

Vous savez, messieurs, qu'il y a trois traités du 19 avril 1839 qui ne forment, en réalité, qu'un tout, un ensemble indivisible. Le premier entre les cinq grandes puissances de l'époque : la France, la Grande-Bretagne, la Prusse, l'Autriche et la Russie, d'une part, et la Hollande, de l'autre. Par ce traité, la Hollande s'engageait à convertir en traité définitif avec la Belgique le traité provisoire dit des 24 articles du 15 novembre 1831. Par le deuxième traité, également du 19 avril 1839, la Hollande et la Belgique adhéraient aux 24 articles ; par le troisième traité, du même jour, les cinq grandes puissances garantissaient, à la Belgique, l'exécution des clauses du traité précédent. Ce traité fixait le statut territorial de la Belgique ainsi que le régime des fleuves et notamment de l'Escaut. Il n'était pas le fruit de libres transactions entre la Hollande et la Belgique ; il leur fut dicté par les cinq grandes puissances. Celles-ci, en fixant les frontières de la Belgique, lui enlevèrent une partie du Limbourg et du Luxembourg ; elles décidèrent, d'autre part, que la Belgique serait perpétuellement neutre et elles lui garantirent sa neutralité. Tout le statut politique de la Belgique reposait sur cette base. Sur les cinq grandes puissances, deux seulement — vous le savez —, la France et l'Angleterre, ont loyalement rempli leurs obligations. Deux autres, l'Allemagne et l'Autriche, ont violé leurs engagements et la Russie a failli dans les derniers temps. C'est la violation du traité de 1839 qui a été la cause de la guerre entre la Belgique et l'Allemagne.

Le régime a fait faillite et on ne saurait le ressusciter. La neutralité, en effet, était fondée sur un équilibre que les événements ont rompu. Elle reposait sur une égale confiance de la Belgique envers les cinq grandes puissances qui se faisaient contrepoids. Elle répondait à un ordre européen qui a disparu.

Nous avons demandé aux puissances la révision des traités

en vue de donner à la Belgique des garanties assurant son développement économique et sa sécurité. Nous avons indiqué notamment et comme garanties : d'une part, la libre disposition de l'Escaut en temps de guerre comme en temps de paix, l'exercice des attributs de la souveraineté sur le fleuve et sur le canal de Gand-Terneuzen ; d'autre part, des mesures permettant à la Belgique d'établir des communications directes par eau entre Anvers et son hinterland à travers le Limbourg hollandais.

Enfin, nous avons montré la nécessité pour la Belgique d'assurer sa défense sur l'Escaut et sur la Meuse...

C'est de l'Escaut que vit Anvers. Gand s'y rattache par le canal de Gand-Terneuzen. L'Escaut est en réalité un fleuve belge. Il ne dessert que des intérêts belges. L'Escaut est l'instrument de notre expansion, la grande artère par où circule la vie d'un peuple de production et d'échange. L'Escaut est notre chemin vers le monde.

Il ne suffit pas, comme les traités de 1839 le permettent, que nous ayons le droit de participer avec la Hollande à la surveillance de la conservation des passes et de veiller au maintien de l'état actuel du fleuve. D'autre part, nous ne pouvons pas nous contenter d'un régime qui soumet toutes les mesures d'administration du fleuve à l'assentiment ou, si je puis dire, au veto d'un autre pays.

Tout l'avenir, toute la fortune de la Belgique dépendent de cet organe essentiel. Il faut que nous puissions administrer le fleuve, l'aménager, l'adapter aux besoins nouveaux et croissants de la navigation moderne, le creuser pour y accueillir les plus grands navires, y faire tous les travaux d'appropriation, d'agrandissement, de rectification, destinés à lui permettre de remplir sa fonction de grand fleuve.

Un fleuve doit être entretenu et perfectionné, comme l'outillage d'une grande usine. Si nous nous contentons de prolonger le passé, de maintenir le présent, si nous ne songeons pas à l'avenir, Anvers risquerait un jour de tomber au deuxième ou au troisième rang. Voilà notre souci.

Or, actuellement, la clef de ce fleuve belge, dont dépend la vie d'Anvers et du pays, est aux mains d'un État voisin dont les ports sont les plus redoutables rivaux des nôtres.

J'ai demandé pour la Belgique ce que je tiens pour son droit naturel, le libre accès à la mer, l'affranchissement total de l'Escaut, l'exercice des attributs de la souveraineté sur le fleuve et ses dépendances ainsi que sur le canal de Gand à Terneuzen.

J'ai signalé aussi la nécessité d'obtenir des communications nouvelles et directes entre Anvers et le Bas-Rhin...

Voilà notre thèse économique : elle consiste, en deux mots, à rendre la Belgique maîtresse de ses communications, à la rendre pleinement souveraine, à l'affranchir à l'est et à l'ouest de la dépendance à laquelle les traités de 1839 la soumettent vis-à-vis de la Hollande.

Mais une préoccupation plus haute, plus impérieuse encore nous a guidés : c'est le souci de la sécurité du pays. Ah ! sans doute, nous souhaitons qu'une paix prochaine assure à l'Europe un ordre juste et durable. Mais il est à craindre qu'après de si terribles convulsions, tous les germes de discorde ne soient point détruits. La Belgique est à un point sensible et vulnérable de l'Europe occidentale. Le président Wilson a dit un jour que la frontière française est la frontière de la liberté ; la frontière belge en est le prolongement. La Belgique, depuis des siècles, a été le champ de bataille de l'Europe. Par elle passe le chemin des armées qui marchent de l'est vers la côte ou vers la France du Nord. Parmi les douze cents communes qui nous ont envoyé des pétitions réclamant la révision des traités

de 1839, il en est une qui nous dit qu'au cours des derniers siècles elle a été détruite six fois et qu'elle demande protection pour l'avenir.

Pressentant ces périls, nous avons établi à Anvers un immense camp retranché ; nous avons fortifié la ligne de la Meuse. La grosse artillerie allemande a eu raison de ces obstacles. L'Escaut, dès le premier jour de la guerre, a été fermé à toute circulation militaire. Si l'Escaut avait été libre, si l'Angleterre avait pu y débarquer ses troupes et son matériel de guerre, la résistance eût été plus longue, peut-être le cours de la guerre en eût-il été changé.

D'autre part, à l'Est, la configuration territoriale du Limbourg rend indéfendable la frontière belge autant que la frontière hollandaise. Si en 1914, les Allemands avaient passé par le Limbourg hollandais, l'armée belge eût été coupée de ses bases.

En 1918, après l'armistice qui réglait l'évacuation par les armées allemandes des territoires occupés, le gouvernement des Pays-Bas a laissé passer par le Limbourg hollandais une armée entière, désarmée, mais avec son charroi. C'est là un précédent redoutable dont les Allemands, tels que nous les connaissons, seraient bien tentés de se prévaloir dans une guerre future. Il existe une trouée dans la frontière du Limbourg, c'est un danger pour la France et pour l'Angleterre, c'est un danger pour la paix générale.

Il faut donc rechercher les remèdes à ces faiblesses, assurer notre défense sur l'Escaut et sur la Meuse et trouver des moyens de la trouée du Limbourg.

Je n'ai pas prétendu à Paris dicter des solutions. J'ai posé deux questions : j'ai demandé qu'on les soumette à l'étude d'une commission compétente. Elles sont, comme vous le verrez, dominantes, car leur solution peut être de nature à peser sur tout l'ensemble du problème.

Les voici : 1^{re} question. La ligne de la Meuse étant la première ligne de défense de la Belgique, peut-elle être efficacement défendue et tenue dans l'état territorial établi par les traités de 1839, qui ont notamment mis dans les mains de la Hollande la ville de Maastricht ?

2. La ligne de l'Escaut étant la ligne principale de la défense de la Belgique, cette ligne, naturellement forte, peut-elle être efficacement tenue sans que la Belgique puisse appuyer cette défense sur tout le cours du fleuve ?

J'ai tenu ensuite à indiquer, dans des propositions générales, les correctifs à apporter au traité de 1839 qui, dans notre pensée, donneraient à la Belgique un ensemble de garanties suffisantes.

Ces propositions ont été mûrement délibérées avec moi par mes conseillers diplomatiques et par mes conseillers techniques recrutés parmi les fonctionnaires de tous les départements compétents et dont, sur ma demande, mon éminent collègue, M. Segers, a bien voulu accepter de diriger les études.

Les voici :

La Belgique demande en substance :

I. Quant à l'Escaut occidental et aux problèmes connexes :

a) La libre disposition de son accès à la mer par l'Escaut, c'est-à-dire les attributs de la souveraineté sur tout le cours de l'Escaut occidental entre la limite des digues maîtresses et jusqu'à la pleine mer, ainsi que sur toutes les dépendances de l'Escaut occidental, de même que sur le canal et sur le chemin de fer de Gand à Terneuzen, et sur le dégagement du canal dans l'Escaut occidental.

b) La reconnaissance par les Pays-Bas de la nécessité, pour

la Belgique, d'appuyer la défense de son territoire à tout le cours du Bas-Escaut, et du droit de se servir de ce fleuve en toute liberté et en tout temps pour sa défense, ce qui comporte, par les Pays-Bas, la renonciation à toute mesure militaire qui pourrait contrarier l'exercice de ce droit par la Belgique.

c) La gestion par la Belgique des écluses servant à l'écoulement des eaux des Flandres.

d) Le redressement des griefs des pêcheurs belges de Bouchaute.

II. Quant aux eaux intermédiaires entre l'Escaut occidental et le Bas-Rhin, notamment la création à frais communs, en substitution des voies prévues par le traité de 1839, d'un canal à grande section Anvers-Moerdijk.

III. Quant au Limbourg hollandais :

a) L'établissement dans le Limbourg méridional d'un régime qui garantira la Belgique contre les dangers résultant pour sa sécurité de la configuration de ce territoire et qui assurera à la Belgique la sauvegarde de ses intérêts économiques compromis par les clauses territoriales et fluviales des traités de 1830.

b) Une voie d'eau à grande section Rhin-Meuse-Escaut.

IV. Quant à Bar-le-Duc, un arrangement mettant fin aux inconvénients résultant de l'enchevêtrement actuel des deux territoires belge et néerlandais. »

M. Hymans s'étend ensuite sur la discussion qui eut lieu avec M. Van Karnebeek, ministre des Affaires Étrangères de Hollande. Il constate que M. Van Karnebeek n'a pas dit un mot d'où il ressortit que la Hollande fût prête à renoncer aux entraves qui découlent pour la Belgique des traités de 1839. Il insista pour que les négociations fussent poursuivies entre la Belgique et les Pays-Bas.

M. Hymans fit remarquer que la révision des traités de 1839 était une affaire d'intérêt européen à laquelle se rattachait la sécurité de la France et de l'Angleterre.

Si, poursuivait M. Hymans, dans la guerre de 1914, la Belgique avait péri, la Hollande aurait succombé avec elle.

Je souhaite du plus profond du cœur une amitié durable, une harmonie sincère entre les deux pays. Je la désire dans leur intérêt propre et dans l'intérêt de l'Europe. Mais pour l'assurer, il est nécessaire que le problème de la révision du régime de 1839 soit résolu, que nos aspirations légitimes soient assurées. Tant que ce problème restera en suspens, un malaise subsistera, et il importe de le dissiper.

À la suite, messieurs, des échanges de vues dont je viens de marquer les traits essentiels, le conseil des ministres des affaires étrangères des puissances alliées et associées a adopté, le 4 mai, la résolution suivante :

« Les Puissances ayant reconnu nécessaire la révision des traités de 1839, confient à une commission comprenant les représentants des États-Unis d'Amérique, de l'Empire britannique, de la France, de l'Italie, du Japon, de la Belgique et de la Hollande, le soin d'étudier les mesures devant résulter de cette révision et de leur soumettre des propositions n'impliquant ni transfert de souveraineté territoriale, ni création de servitudes internationales.

» La commission invitera la Belgique et la Hollande à présenter des formules communes en ce qui concerne les voies navigables, en s'inspirant des principes généraux adoptés par la conférence de la Paix. »

» Le gouvernement compte adhérer à cette résolution, mais il est bien entendu, dans sa pensée, que la procédure indiquée n'empêchera pas l'examen de toutes les mesures indispensables pour supprimer les risques et les inconvénients auxquels, se-

lon les conclusions des puissances du 8 mars dernier, les traités de 1839 exposent la Belgique et la paix générale et pour garantir à la Belgique la pleine liberté de son développement économique et son entière sécurité.

» Messieurs, l'œuvre de la révision des traités de 1839 vient seulement de commencer. Elle sera plus longue peut-être qu'on ne le pensait au début, mais elle ne rebutera pas les efforts du gouvernement. Elle rencontrera, j'en ai la foi, l'appui de la nation. Le sentiment national est éveillé. L'opinion, publique comprend, elle comprendra de mieux en mieux, je le sens, j'en suis sûr, les grands intérêts qui, pour la Belgique, sont en jeu. Qu'elle ne s'égare point en des exagérations stériles, qu'elle reste ferme et confiante : notre cause est juste, et dans le monde nouveau qui s'organise la justice doit triompher. »

Nous avons déjà dit que les négociations avec la Hollande échouèrent ; à l'heure actuelle (fin 1921), elles n'ont pas encore été reprises.

Toujours au point de vue politique, nos délégués s'occupèrent de la question de Moresnet et d'Eupen-Malmédy.

Nous avons parlé longuement de Moresnet au début de cet ouvrage.

La Conférence de la Paix attribua Moresnet, Eupen et Malmédy à la Belgique, pour autant que les habitants, endéans les cinq mois, n'auraient pas exprimé le désir de rester sous la souveraineté de l'Allemagne.

Entre-temps, ce territoire serait occupé par nos troupes et administré par un Haut-Commissaire,

Cette décision une fois prise, le lieutenant-général Michel, commandant la 4^e zone, fit une visite à Eupen.

Dès le matin, Eupen avait pris un air de fête ; des drapeaux belges furent arborés aux maisons et aux bâtiments officiels. L'hôtel de ville était orné de fleurs et de guirlandes.

Les bourgmestres du canton et le Landrat, ainsi que les délégués des principales communes furent invités en même temps que les colonies belge et française.

À 3 heures, les troupes se disposaient dans la rue principale ; les officiers et les invités susmentionnés prirent place sur le perron et dans les salles de l'hôtel de ville. Les Eupenois s'étaient massés sur la Grand-Place et dans les rues adjacentes.

Le général Michel arrive à 3 heures ; les clairons sonnent : la Brabançonne retentit.

Toutes les têtes se découvrent. Le général Michel passe la revue des troupes ; M. Heuschen, président de la société franco-belge, lui souhaite la bienvenue.

Deux jeunes filles offrirent des fleurs au général.

Ensuite, celui-ci rendit visite au bourgmestre von Kessen et aux bourgmestres du canton, réunis à l'hôtel de ville. Il leur adressa une allocution dans laquelle il mit en relief le nouveau système politique dont Eupen allait bénéficier : la Belgique jouit, depuis bientôt un siècle, de la constitution la plus libre du monde ; dans le cadre de cette constitution, le canton d'Eupen allait librement pouvoir se développer.

Il s'engagea à demander au gouvernement la suppression, dès à présent, des droits de douanes et promit aux habitants la protection de la Belgique.

Après une visite à l'église principale et à l'état-major du bataillon, où il rendit hommage à M. Xhafelaire, contrôleur d'Eupen, qui avait préparé l'annexion de cette contrée à la Belgique, le général Michel quitta la ville.

La Ligue des Nations allait décider en dernier ressort de ces régions.

On discuta la question des réparations dues à la Belgique concurremment à la question générale des réparations ; nous en trouverons donc les clauses parmi les conditions de paix. Au reste, on modifie ces clauses continuellement ; on les modifie encore maintenant.

En février, l'Europe s'était émue d'une tentative d'assassinat sur la personne de Clémenceau. Ce crime ne fut nullement le résultat d'un complot, mais bien le fait d'un détraqué.

Clémenceau se rétablit vite et reprit bientôt ses travaux.

Après cette courte digression, nous dirons quelques mots des revendications de la France au sujet du bassin de la Sarre. Nous avons exposé déjà la question rhénane.

On négocia longtemps au sujet du bassin de la Sarre, ainsi dénommé d'après la rivière la Sarre, de même que les villes de Sarrelouis et de Sarrebrück.

Il est situé entre la Lorraine et le Palatinat, à l'est de Trèves, Thionville et Metz.

Il est réputé pour ses riches gisements de houille et de minerai. La France pourrait exploiter les mines pendant 15 ans. À l'expiration de cette période, les habitants pourraient réclamer leur annexion définitive à la France.

L'Alsace-Lorraine ne donna pas lieu à contestation. Son retour à la France était décidé depuis le 11 novembre 1918.

Il y eut pourtant des points accessoires à régler concernant la dette, les biens publics et privés, la navigation fluviale, les pensions, etc. On trouvera ces détails dans les conditions de paix.

Nous savons déjà que des difficultés avaient surgi à la Conférence relativement aux prétentions de l'Italie sur Fiume. À ce propos, l'Italie entra en conflit avec la Yougoslavie, c'est-à-dire le pays des Slaves du Sud. Quelques détails plus précis sur ce peuple ne seront pas superflus.

Le sud-ouest de l'Autriche-Hongrie était peuplé d'environ 8.000.000 de Slaves qui formaient, une masse homogène. C'étaient des Serbes, des Croates et des Slovènes, parlant tous la même langue, le serbe ; et par leur passé, et par leurs aspirations nationales, ils se rattachent tous l'un à l'autre et chacun de ces peuples à la Serbie.

Aussi longtemps que la Serbie ne fut qu'une principauté aux prises avec de grandes difficultés, la liberté de leurs frères méridionaux n'exerça qu'une faible attraction sur les Slaves de la monarchie.

Mais les victoires obtenues dans les guerres balkaniques, au cours desquelles la Serbie donna des preuves incroyables d'énergie nationale, et plus encore l'oppression séculaire de l'élément yougoslave de la monarchie, la lutte entreprise par les autorités autrichiennes et magyares contre le relèvement matériel et moral des Slaves, incitèrent de plus en plus, ceux-ci à regarder vers le Sud.

L'anéantissement de la Serbie aurait sauvé l'Autriche-Hongrie et écarté du même coup pour les Allemands la dernière barrière sur la route de Constantinople.

Mais la guerre ne put enrayer les événements. Seule l'évolution pacifique n'a pu se réaliser et le sang des Yougoslaves devait sceller leur réunion.

À ce moment, les peuples alliés accueillirent avec joie la formation d'un « état des Serbes, Croates et Slovènes ». Tous les Slaves de l'Europe méridionale se sont fusionnés volontairement en un état unique qui comprend, outre la Serbie et le Monténégro, les pays slaves de la monarchie. La famille ré-

gnante est celle des Karageorgevitch, et le prince Alexandre de Serbie a été proclamé régent du nouvel état.

La Yougoslavie avait besoin d'un accès à la mer Adriatique. Cet accès, Fiume le lui offrait ; mais l'Italie revendiquait ce port.

Les difficultés avec l'Italie prirent un caractère aigu.

Wilson fit une déclaration par laquelle il expliqua qu'il ne pouvait approuver la cession de Fiume à l'Italie :

« Il faut que la paix conclue avec l'Allemagne repose sur des principes de droit et d'équité. Les mêmes principes devront être appliqués aux territoires ayant appartenu jadis à l'empire austro-hongrois. Si l'on veut respecter ces principes, Fiume devra servir de dégagement à l'importation et à l'exportation, non de l'Italie, mais des territoires situés au Nord et au Nord-ouest de ce port : Hongrie, Bohême, Roumanie et les régions faisant partie du nouveau groupement yougoslave. En attribuant Fiume à l'Italie, poursuivait le président, on donnerait l'impression que nous avons intentionnellement attribué ce port, dont dépendent principalement tous ces territoires en ce qu'il leur permet l'accès à la mer Méditerranée, à une puissance dont la souveraineté serait inévitablement étrangère à l'activité industrielle et commerciale dont vivrait ce port.

» C'est sans doute pour cette raison qu'il n'est pas fait mention de Fiume dans le traité de Londres et qu'en fin de compte on attribua cette ville aux Croates. »

Après avoir rappelé que ce traité promettait certains points de la côte de Delmatie à l'Italie pour, en quelque sorte, permettre à celle-ci de se garantir contre l'Autriche-Hongrie, il soutenait qu'en fait, cette raison est devenue caduque, cet empire ayant cessé d'exister ; et il se déclara finalement convaincu que l'Italie ne manquerait pas de se rallier au règlement proposé en vue d'établir une paix sûre et durable.

Le communiqué officiel suivant fut publié aux États-Unis :

« La ville de Fiume n'a pas été promise à l'Italie par le traité secret qui déterminait l'Italie à entrer en guerre, mais revient à la Croatie qui est une partie de la Yougoslavie. Wilson désirerait que Fiume revînt à ce pays. Le problème de Fiume devient ainsi une question de droit pur et Wilson, aussi bien que Clémenceau, est arrivé à cette conclusion que ce serait causer préjudice à la nouvelle république adriatique que de donner à l'Italie Fiume qui constitue pour la Yougoslavie et les pays environnants le seul port utilisable sur la côte orientale de la mer Adriatique.

Les revendications de l'Italie s'appuient sur cette considération que les habitants de Fiume sont italiens et doivent, par conséquent, être rattachés à l'Italie, ainsi qu'il en était il y a un siècle. En faisant droit à ces réclamations, on ferait tort à d'autres peuples, et l'on créerait ainsi sur la mer Adriatique un état de choses qui serait la cause d'une agitation continue. L'Italie, qui possède Venise et Trieste, peut vivre heureuse sans avoir Fiume, tandis que les jeunes républiques à l'est de la mer Adriatique n'auraient, à défaut de ce port, aucun moyen de communiquer librement par mer avec le reste du monde.

À la suite de cette déclaration, les délégués italiens se retirèrent de la Conférence.

Là-dessus fut communiqué ce qui suit :

D'après ce qu'Orlando, premier ministre italien, aurait laissé entendre au cours d'une interview, c'est par les premiers journaux du soir que la délégation italienne de la Conférence de la Paix apprit la déclaration du président Wilson.

Son étonnement fut d'autant plus grand que les Italiens, en vue de résoudre le problème épineux de l'Adriatique, auraient fait ce jour-là, précisément, une contre-proposition propre à amener un arrangement à l'amiable.

Les Italiens demandaient, entre autres, la possession de Fiume, mais se déclaraient prêts à céder, aux Yougoslaves un faubourg de Fiume, également port de mer. Mais Clémenceau et Lloyd George ne voulaient point s'engager dans cette voie. Comme ces négociations avaient lieu à coups de notes, les Italiens demandèrent alors quel serait le statut de Fiume, pensant peut-être que la ville deviendrait un port libre administré par la Ligue des Nations.

Pendant que les délégués italiens attendaient la réponse, un secrétaire entra, apportant un journal qui contenait le texte de la déclaration de Wilson.

On ne poursuivit pas les pourparlers et les Italiens se retirèrent.

Le premier ministre italien décida immédiatement de rédiger un manifeste en réponse à la déclaration publique de Wilson. Il y travailla jusque fort tard dans la nuit et, au matin, le document fut rendu public.

Orlando y déclarait que, puisque Wilson recourait à une innovation en matière de diplomatie en s'adressant directement aux peuples par-dessus les gouvernements représentés, il voulait en agir de même.

« J'aurais, dit-il, le droit de réclamer si cette manière de faire tendait à mettre le gouvernement en opposition avec le peuple italien.

» Le président Wilson assure que les revendications de l'Italie sont en contradiction avec les principes sur lesquels doit se baser le nouveau système de liberté et de droit des peuples entre eux. Je n'ai jamais méconnu ces principes et le président Wilson reconnaîtra lui-même que je ne me suis jamais reposé formellement sur un traité (le traité de Londres de 1915) auquel il n'était pas lié.

» Personne n'est infaillible et les problèmes qui surgissent de la vie des peuples sont tellement divergents que personne n'est en mesure de résoudre cette question comme on résoudrait un problème de mathématique. Au reste, je puis bien le dire maintenant, la Conférence de la Paix a changé plus d'une fois d'avis quand il s'agissait de passer à l'application de ces principes. »

Le ministre Orlando conteste ensuite la valeur de la conclusion tirée par le président Wilson de l'effondrement de la monarchie austro-hongroise et fait remarquer que c'est une question vitale pour le bloc des Alpes dalmatiques.

En n'attribuant pas à l'Italie le port de Fiume qui est depuis des siècles une ville de langue italienne, on creuse dans ce bloc une brèche dangereuse. En outre, si l'on s'appuie sur le caractère international de ce port, est-ce qu'il ne saute pas aux yeux qu'Anvers, Rotterdam et Gênes, qui sont également des ports internationaux, servent aussi d'accès aux peuples les plus divers sans que ceux-ci soient contraints de payer ce privilège de l'oppression de leur nationalité.

Il conclut en exprimant l'espoir que l'amitié réciproque de l'Amérique et du peuple italien ne s'amointrisse pas.

Les délégués italiens Orlando, Braziliä, le marquis Salvago Raggio et le général Diaz partirent à la gare de Lyon. Ils y furent l'objet d'une manifestation d'enthousiasme.

Au moment où le train se mit en marche, comme Orlando adressait par la portière de son compartiment un dernier salut à la foule, une jeune fille s'avança, agitant deux petits drapeaux, l'un français et l'autre italien, tout en criant : « A bientôt ! ».

Orlando eut un sourire qui semblait plein de promesses.

Le baron Sonnino, le cinquième délégué italien à la Conférence de la Paix, restait à Paris.

Un communiqué officiel parut :

Avant son départ pour Rome, M. Orlando, accompagné du baron Sonnino, a eu une nouvelle entrevue avec le président Wilson, Lloyd George et Clémenceau.

De part et d'autre, on a émis le profond désir d'arriver à résoudre d'une manière satisfaisante les problèmes encore en suspens.

Les chefs des gouvernements américain, britannique et français ont exprimé à M. Orlando leur espoir de voir le Parlement italien prêter sa collaboration à cette fin. »

En Belgique, par suite de l'échec du projet proposant Bruxelles comme siège de la Société des Nations, on avait conçu quelque mauvaise humeur et beaucoup étaient enclins à donner tort au président Wilson. C'eut été indûment, toutefois ; car le point de vue de Wilson tendait, en donnant un port aux Yougoslaves, à rendre, dans ce coin d'Europe, la paix aussi durable qu'ailleurs.

Une solution contraire aurait eu pour effet de créer, dès le début, un état d'inimitié perpétuelle entre l'Italie et la Yougoslavie, au grand dam de la paix mondiale tant désirée.

Les relations furent renouées peu après. Fiume ne fut pas attribuée à l'Italie.

On assista dans la suite à l'équipée de l'Annunzio, qui avec une poignée de soldats, surprit la ville, mais ne put s'y maintenir.

La Tchécoslovaquie obtint, de la Conférence de la Paix, la reconnaissance de son indépendance.

Quelques mots aussi au sujet de ce peuple :

Il y a trois siècles, les habitants de la Bohême, de la Moravie et de la Haute-Autriche furent persécutés par les Habsbourg. Beaucoup émigrèrent, et notamment le célèbre pédagogue Amas Comenius.

Le joug des Habsbourg pesa lourdement sur ceux qui étaient restés. La situation devint sombre dans les États de la Bohême, surtout après leur lutte malheureuse qui se termina par la défaite du 8 novembre 1620, sur la Montagne Blanche. En 1621, vingt-sept nobles bohémiens moururent devant l'hôtel de ville de Prague. Des milliards furent confisqués. Le vénérable exilé Comenius exprima dans ses écrits la conviction qu'un jour viendrait où son peuple se relèverait. Trois cents ans se sont écoulés, trois siècles d'oppression, de désespoir et d'obscurité, mais en même temps de travail intense et de réveil progressif d'un état de léthargie et d'impuissance. Le moindre livre tchèque, imprimé sur papier bon marché, secouait les Tchèques et les poussait vers une vie nouvelle ; chaque école tchèque, fondée grâce à des dons de particuliers, devenait la base d'une vie nouvelle. À plusieurs reprises, le peuple traduisit sa volonté dans le domaine politique ; Vienne répondait par l'oppression, jusqu'au cours même de la guerre mondiale. Mais le grand jour vint enfin, celui de l'autonomie de la république tchécoslovaque.

La nouvelle république a une superficie quatre fois plus étendue environ que celle de notre pays et compte près de 14 millions d'habitants. L'industrie y est fortement développée et la classe ouvrière y est très forte et bien organisée. Le pays est riche en minéraux, en houille, en minerai de fer, de cuivre (pour la fabrication du radium), en graphite et en kaolin. On y rencontre aussi des mines de sel et des sources de naphte.

Avant la guerre, la Tchécoslovaquie couvrait une partie im-

portante de la production sucrière mondiale. On y brasse de célèbres bières : il suffit de se rappeler Pilsen.

Dans cette ville, se trouvaient les fameuses usines Skoda où l'on ne fabrique plus de canons, actuellement, mais des locomotives.

L'industrie du bois et du meuble sont très prospères ; les verreries fournissent annuellement 11 millions de mètres carrés de verre à vitres et 165 millions de bouteilles.

On fabrique 41 millions de paires de chaussures par an (dont 70 % pour l'exportation) et Prague envoie ses gants en Allemagne et en Angleterre. L'industrie textile occupe 500.000 ouvriers.

Tout comme en Flandre, on fabrique de la dentelle. La république possède des terres très fertiles et de riches forêts.

Prague s'enorgueillit de son vieux château royal et de son théâtre. Avec ses faubourgs, la ville compte 1 million d'habitants.

Le château royal abandonné est maintenant occupé par le président de la république, T. G. Masaryk, qui a été nommé président à vie de la république, en reconnaissance des services qu'il a rendus à la cause de l'indépendance du pays.

D'ordinaire, d'après la constitution, le président est élu par l'Assemblée nationale (les deux Chambres réunies) pour une durée de 7 ans. Le droit de vote à l'Assemblée nationale est général pour les deux sexes ; les électeurs y prennent part à partir de l'âge de 22 ans ; pour le Sénat, à partir de l'âge de 26 ans. Le droit électoral est réglé de manière à permettre aux minorités linguistiques et confessionnelles de s'exprimer.

Seule, la Russie des Carpathes, partie autonome de la république, a son propre « Landtag », qui décide des affaires intéressant uniquement ce pays.

Le nombre des députés s'élève à 300, celui des sénateurs à 150.

Ancienne ville universitaire, Prague est également un centre intellectuel important, non seulement pour les Tchèques, mais aussi pour les Allemands. Les deux nationalités ont chacune leurs écoles supérieures : universités et instituts techniques supérieurs, une série d'écoles moyennes et professionnelles, des institutions, des associations scientifiques, des théâtres, salles de concert, organisations artistiques, etc.

Il est compréhensible que sous l'impulsion du président actuel, d'ailleurs professeur à l'Université tchèque, un soin tout particulier soit consacré à tous égards à l'instruction publique et qu'on s'efforce avec ardeur de rattraper sur ce terrain, tout ce que les anciens gouvernements — de Vienne et de Budapest — négligèrent. Rien qu'en Slovaquie, on créa, dans le courant de l'année écoulée, plus de 50 écoles moyennes et plus de 2.500 écoles primaires, pour — ainsi que Comenius le désirait — que devienne possible l'instruction de la jeunesse dans la langue maternelle, ce qui n'existait pas jusqu'à présent, ni en Slovaquie, ni dans les nombreuses régions germanisées. »

L'Allemagne et l'Autriche (dont le territoire fut délimité dans les conditions de paix avec l'Autriche) durent donc reconnaître la complète indépendance de cet état et faire abandon de tous droits antérieurs.

Les Tchèques avaient donc vu leurs aspirations enfin couronnées de succès. Qu'on se rappelle le grand nombre de Tchèques qui combattirent contre l'Autriche dans les rangs de l'armée russe.

La question du Slesvig-Holstein fut également portée devant la Conférence de la Paix.

Le Conseil des Quatre régla la question de la manière suivante :

« Les habitants de cette province seront appelés à se prononcer par un plébiscite sur leur sort. Dans le Slesvig septentrional, le vote sera déterminé par l'ensemble des voix ; dans la partie méridionale, il se fera par commune.

Pendant celle opération, le pays sera occupé par des forces alliées, et administré par une commission internationale.

Ces mesures sont prises d'accord avec les représentants du Slesvig. »

Il est un fait certain qu'il s'agissait ici de désannexion. Le monde n'ignorait pas avec quelle brutalité l'Allemagne avait agi dans les régions danoises.

Les Danois y rappelaient maintenant par des manifestations comme ils avaient été traités en pays conquis, contre la volonté de la population.

Nous empruntons les détails suivants à une étude de M. Th. C. Buysse sur les agissements de l'Allemagne dans le Slesvig-Holstein :

« L'organisation scolaire du 18 décembre 1888 fit disparaître complètement le danois de l'école primaire slesvickoise. Elle germanisa totalement l'enseignement. Toutefois, il fut permis de se servir du danois pour apprendre l'allemand aux petits Slesvickois. Il fut ordonné en même temps aux inspecteurs et aux instituteurs de parler l'allemand aux élèves.

» De nombreuses familles envoyèrent alors leurs enfants dans des écoles du Danemark. Mais les autorités prétendirent qu'il n'était pas satisfait à l'obligation scolaire par la fréquentation d'une école étrangère. Pour obliger les parents à les en retirer, on les frappa d'amendes. Dans une localité, les autorités menacèrent d'expulser tous les sujets danois, si les enfants n'étaient pas retirés des écoles du Danemark. Mais elles durent reculer devant l'attitude énergique de la population et elles annoncèrent, après cet échec, que l'annonce de la mesure était due à une erreur !

» Les parents danois se trouvant dans l'impossibilité de faire donner à leurs enfants l'enseignement de leur langue à l'école, beaucoup le firent donner à domicile. Pour les en empêcher, le gouvernement interdit aux instituteurs de donner des leçons privées. Les intéressés répondirent que cette interdiction ne pouvait s'appliquer qu'aux matières d'enseignement des programmes officiels et n'empêchait pas, par conséquent, les leçons de danois, vu que cette langue ne s'enseignait plus à l'école. Mais les autorités leur répondirent qu'ils étaient dans l'erreur, parce que le danois devait être considéré comme langue étrangère ! Bientôt le gouvernement fit le pas décisif et défendit toute instruction à domicile. Il interdit également les cours publics destinés à mettre les parents en état d'enseigner eux-mêmes le danois à leurs enfants.

» À partir de ce moment, les familles en furent réduites à envoyer leurs enfants au Danemark lorsqu'ils avaient dépassé l'âge scolaire. Mais les Prussiens ne se tinrent pas encore pour battus. Un arrêt de cour permettait d'enlever aux parents le droit de veiller à l'éducation de leurs enfants, lorsque leur conduite était de nature à faire courir des dangers graves au bien physique ou moral de ceux-ci. L'éducation danoise fut assimilée à ces dangers, et de nombreux parents se virent enlever le droit de veiller à l'éducation de leurs enfants, pour avoir voulu assurer à ceux-ci la connaissance de leur langue maternelle.

» L'un des jugements intervenus en cette matière était motivé par les considérations suivantes :

» L'enseignement post-scolaire danois n'est créé qu'en vue de rendre les enfants étrangers à l'Allemagne, leur patrie, et de les gagner à la cause danoise. Il fait perdre à la jeunesse, au

grand détriment de celle-ci, le contentement et l'amour de la patrie. Une telle éducation nuit donc gravement aux plus nobles intérêts de la jeunesse qui, sans cette excitation, serait satisfaite de la bonne situation existante et, pour ces motifs, il faut l'empêcher. Les pères qui élèvent leurs enfants de cette manière mettent en péril le bien moral de ceux-ci et sont totalement inaptes à continuer de veiller à leur éducation.

» Pour être juste, il faut ajouter qu'on n'osa pas sanctionner en appel ces jugements monstrueux.

» Ce n'est pas seulement dans l'enseignement que la langue danoise est persécutée au Slesvig. Il a été défendu de chanter des airs danois en certaines circonstances, même dans les réunions privées, et les infractions à cette défense ont été punies sévèrement. Aussi, quelques jeunes filles d'Aabenraa, s'étant permis de chanter en danois dans une maison particulière, une patrouille militaire intervint et leur enjoignit de cesser. De plus, les coupables furent poursuivies en justice et punies pour « Grober Unfug » (inconvenance grossière).

» Dans une autre circonstance, un livre de chants populaires danois fut saisi par les autorités et soumis à l'examen d'un expert allemand. Celui-ci y découvrit 60 poésies « capables d'exciter non les Allemands mais ceux qui les chantaient ! » En 1914, plusieurs personnes ont été condamnées à 10 ou 30 marks d'amende pour avoir chanté des airs danois tout à fait inoffensifs.

» L'usage du danois dans les conférences publiques n'est pas libre non plus. En novembre 1913, le célèbre explorateur norvégien du pôle sud, Roald Amundsen, se vit d'abord refuser par les autorités la permission de parler en sa langue maternelle Flensborg. (Le norvégien ressemble tant au danois !) Il fallut l'intervention personnelle du ministre de l'intérieur pour que cette autorisation lui fût enfin accordée.

» Les pasteurs danois furent remplacés en grand nombre par des pasteurs allemands. Ceux-ci ignoraient souvent la langue du pays au point que, dans leurs sermons, ils commettaient les fautes les plus grotesques.

» Que dirait-on en Allemagne, écrivait la « Koenische Zeitung », si, à l'église, on entendait des prêtres dire dans la prière : « Permettez-nous nos offenses » « (Tillad os yor Skyld) » (1), ou commander à leurs paroissiens « d'empoisonner leurs ennemis » « (at forgive deres Fjender) » (2), ou annoncer que « le Verbe s'est fait lard » « og Ordet blev Flæsk » (3). Et des choses de ce genre s'entendent si souvent dans les églises du Slesvig qu'on pourrait en remplir tout un volume. »

» La germanisation de l'Église slesvickoise s'opéra graduellement. Les autorités profitèrent de toutes les occasions, de tous les prétextes, pour introduire l'allemand dans les cérémonies du culte. C'est ainsi que dans certaine localité, elles ordonnèrent un service religieux allemand quatre fois par an, à l'intention de deux institutrices de l'école primaire qui, seules dans la paroisse, ne savaient pas le danois.

» Dans leur lutte contre les organes de la presse danoise, les autorités ont été puissamment secondées par la presse allemande. « L'élément danois du Slesvig septentrional, écrivait la « National Zeitung », doit être réprimé avec une main de fer. Ce serait peine perdue que de vouloir le gouverner avec des gants de velours ! » Le thème ordinaire d'une grande partie de la presse allemande est qu'il faut faire comprendre aux Da-

(1) Traduction du verbe allemand « erlassen » (pardonner, remettre) par le verbe danois « tillade » (permettre), au lieu de « forlade » (pardonner).

(2) Traduction du verbe allemand « verzeihen » (pardonner) par le verbe danois « forgive » (empoisonner) au lieu de « tilgive » (pardonner).

(3) Traduction du substantif allemand « Fleisch » (chair) par le substantif danois « Flæsk » (lard).

nois que leur « agitation » est un attentat contre l'État prussien et qu'un mépris constant de tout ce qui est prussien ne cadre pas avec l'ordre public.

» Au mois d'août 1874, le personnel des imprimeries des journaux danois de Haderslev, Sønderborg et Flensborg fut conduit au bureau de police. Tous les typographes danois furent expulsés et il fut défendu aux imprimeurs d'engager des typographes norvégiens ou suédois. Toutefois, on fit comprendre aux expulsés qu'ils pouvaient rester dans le pays, s'ils s'engageaient à ne pas reprendre de travail dans une imprimerie danoise.

» Dans une autre circonstance, on jeta les rédacteurs en prison, parce que leurs journaux avaient rendu compte des débats devant les tribunaux dans un procès qui leur était intenté. On considérait ces comptes rendus comme des répétitions des prétendues injures pour lesquelles ils étaient poursuivis.

» Trouvant les peines pour délits politiques trop douces, on en arriva à ne plus les faire purger dans une forteresse. Les rédacteurs condamnés furent enfermés dans des prisons ordinaires, où ils étaient mêlés aux délinquants de droit commun. Aussi, lors de la discussion au Reichstag d'un nouveau régime pénitentiaire, le député danois proposa-t-il ironiquement de ne plus nommer les juges et les officiers du ministère public avant qu'ils eussent goûté personnellement des différents régimes des prisons allemandes.

» Dès le début de la guerre actuelle, les rédacteurs des journaux danois du Slesvig furent arrêtés et la publication de leurs organes suspendue. Lorsque ceux-ci furent autorisés à paraître, on leur défendit de publier d'autres télégrammes que ceux de l'agence Wolff. On leur indiqua non seulement ce qui ne pouvait pas publier, mais encore ce que leurs colonnes devaient contenir. Les journaux danois du Slesvig ont dû glorifier l'empereur, le prince impérial, Hindenburg et Mackensen ; ils ont dû parler de la « campagne de mensonges de l'Angleterre », des « révélations » des documents belges et de la « débâcle russe », et en toutes ces matières, ils ont dû défendre la thèse allemande.

» Au commencement de la guerre actuelle, de nombreuses arrestations furent opérées au Slesvig. Le 31 juillet 1914, des patrouilles militaires arrêtèrent à Haderslev le journaliste Sarup et le rédacteur Lebeck. Le lendemain, M. Svendsen, rédacteur du « Danneverke », fut arrêté à Skaerbaek. Il fut conduit à Haderslev, entouré de trois soldats baïonnette au canon. Dans sa prison, on lui refusa de la lecture danoise, mais on mit gracieusement à sa disposition les « Gedanken und Erinnerungen » de Bismarck. Sa femme se vit refuser l'accès de sa demeure, qui se trouvait dans le même bâtiment que l'administration du journal. Ayant demandé poliment où elle devait se rendre avec ses enfants, on lui répondit qu'elle pouvait se coucher dans la rue ou dans le ruisseau. L'administration militaire n'avait rien à voir dans cette affaire.

» L'arrestation du rédacteur Mathiesen fut encore plus révoltante. Sept soldats furent envoyés pour le prendre, quoique Mathiesen, un vieillard, fût atteint d'un cancer et en outre presque sourd et aveugle. Ce fut en vain que les médecins demandèrent sa mise en liberté, en vain que sa femme exposa au commandant militaire que son mari était atteint d'une maladie mortelle. Elle essuya un refus méprisant : « Es ist mir einerlei, ob so ein Kerl krepirt ! » (1) M. Mathiesen fut jeté en prison, puis déporté dans l'île de Dänholm, près de Rügen.

» Le rédacteur en chef du « Hejmdal », M. Hanssen, député au Reichstag, se trouva également parmi les personnes arrêtées. On lui apporta en prison le télégramme du président du Reichstag annonçant la convocation de l'Assemblée. Il ne fut

relâché qu'après avoir signé une déclaration par laquelle il s'engageait à ne pas conspirer contre l'Allemagne. Cent soixante-sept personnes, non compris toute la population mâle des îles d'Aarö et de Barsö, furent arrêtées de la sorte au Slesvig. On cite des cas où ne furent jamais motivées. Avant d'être remises en entre eux. Nombre d'arrestations, accompagnées de visites domiciliaires et suivies d'emprisonnement, ne furent jamais motivées. Avant d'être remises en liberté, beaucoup de personnes durent s'engager par écrit, à ne pas s'occuper de politique pendant la guerre, à ne pas créer d'ennuis aux Allemands au Slesvig et à ne pas trahir l'Allemagne. »

On écrivit alors :

« Ces faits se passaient pendant que les Slesvickois danois se laissaient immoler par milliers pour l'Allemagne sur tous les fronts européens. Environ 25.000 hommes — le septième de la population — ont été mobilisés au Slesvig depuis le début de la guerre. Ils sont répartis entre la plupart des corps prussiens. Il s'en trouva même dans les armées bavaroise et saxonne. Mais ils sont particulièrement d'infanterie, au 9^e régiment d'artillerie, dans la garde et dans la flotte. Comme on le pense bien, ces hommes ne servent que par devoir. Et l'accomplissement de ce devoir ne leur est pas toujours facilité par les Allemands. Dans certains cas, la censure leur a défendu d'écrire en danois à leur famille. Il y a eu des garnisons où les Slesvickois ont été punis pour avoir parlé danois entre eux et où « cochon danois » était une expression dont les chefs ne servaient pour marquer la supériorité de leur culture sur celle des soldats du Slesvig. Aussi dans les lettres de ces soldats lit-on parfois entre les lignes qu'ils sont satisfaits d'être envoyés au front, où certains procédés de la vie de garnison sont atténués. Et cependant ils n'ignorent pas que l'existence y est dure et que la mort les y guette. Près de 4.000 Slesvickois danois sont déjà morts sur les différents fronts pour une cause qui n'est pas la leur et dans des combats contre des nations qu'ils chérissent. »

Cela suffira à faire comprendre au lecteur que les Danois, conformément au règlement établi par clauses spéciales stipulées par la conférence, votèrent avec enthousiasme leur retour à la mère-patrie.

La tâche de la Conférence de la Paix était gigantesque. Nous passons sous silence les débats relatifs à une foule de questions que le lecteur trouvera dans les conditions de paix. Les travaux se poursuivirent jusqu'en mai 1919.

La cérémonie de la Paix de Versailles

Vers la mi-avril, le président Wilson fit officiellement la communication suivante :

« Considérant que les problèmes que doit résoudre la paix avec l'Allemagne, sont arrivés à ce point au terme de leur solution définitive que l'on peut, dès maintenant, hâter la rédaction de leur texte final, ceux qui n'ont cessé de les discuter jusqu'à présent ont estimé que le moment était venu de convoquer les plénipotentiaires allemands à Versailles, le 25 avril prochain, à une réunion avec les nations belligérantes alliées.

Cela ne signifie toutefois point que l'étude de tous les autres problèmes qui se rattachent à la paix générale soit interrompue, ou que leur examen depuis longtemps en cours doive en être retardé. L'on peut s'attendre, au contraire, à une solution rapide de tous ces problèmes, de manière que leur règlement final puisse à tout moment être prévu. On espère que les problèmes intéressent directement l'Italie, notamment la question

(1) Peu m'importe qu'un tel individu crève !

de l'Adriatique, seront rapidement résolus ; en ce qui concerne ce dernier problème, il passera avant tous les autres et sera examiné sans interruption en vue d'en hâter le règlement.

De cette façon, les accords qui font spécialement partie du traité de paix avec l'Allemagne seront fixés en même temps qu'il sera donné une solution définitive à toutes les autres questions. On peut se rendre compte de ce que, en dépit de la continuation de cette méthode de travail, tous les problèmes de la grande paix mondiale font partie intégrante d'un seul tout. »

C'était le comte Brockdorff-Rantzau qui allait présider la délégation allemande.

Le comte Brockdorff-Rantzau, par un télégramme à la Conférence de la Paix, annonçant l'arrivée de la délégation allemande, avait demandé, pour les plénipotentiaires, l'absolue liberté de correspondre par télégraphe et téléphone avec leur gouvernement.

Les Alliés avaient répondu que la faculté d'user des communications télégraphiques et téléphoniques avec Berlin et Weimar leur était assurée et que les délégués allemands jouiraient de toutes facilités pour remplir leur mission.

Brockdorff-Rantzau arriva à Versailles, avec la délégation, en fin avril.

La cérémonie devait avoir lieu au palais du Trianon, le 7 mai 1919. En voici une description :

À trois heures sonnantes, cinq autos grises s'arrêtèrent devant le palais du Trianon. Le comte Brockdorff-Rantzau et ses co-délégués en descendirent, ainsi que le colonel Henry, officier de liaison français, le chef du protocole allemand et le personnel allemand accompagnant la délégation. Le comte Brockdorff-Rantzau est pâle et visiblement ému ; ses compagnons paraissent plus calmes.

Les délégués allemands sont conduits immédiatement dans la salle des séances. Même le vieil huissier, bien que routiné, paraît être sous l'impression de l'importance historique de la cérémonie, car c'est d'une voix mal assurée qu'il annonce dans la salle : « Messieurs les plénipotentiaires allemands ! »

À ces mots, les 81 délégués alliés présents se lèvent, ainsi que les interprètes et les journalistes. Un silence impressionnant règne dans la salle. D'un pas ferme, les plénipotentiaires allemands se rendent à leurs places.

Lorsque le comte Brockdorff-Rantzau s'est assis, il regarde autour de lui dans la salle.

Son regard se pose un moment sur le maréchal Foch, puis sur M. Clémenceau et finalement sur le président Wilson, dont il paraît vouloir scruter les pensées.

M. Clémenceau, président de la Conférence de la Paix, se lève et, sans la moindre note, avec un regard calme vers la délégation allemande, il dit :

« La séance est ouverte.

« Messieurs les plénipotentiaires allemands, ce n'est ici ni le temps, ni le lieu de prononcer des paroles superflues ; vous avez devant vous les plénipotentiaires accrédités des petites et grandes puissances unies pour accepter la guerre la plus dure qui leur a été imposée cruellement.

« L'heure est venue du lourd règlement de compte.

« Vous nous avez demandé la paix, nous sommes à votre disposition pour vous l'accorder.

« Vous allez recevoir le livre qui contient nos conditions de paix ; vous aurez toutes facilités pour les examiner à loisir, sans parler de la procédure de courtoisie familière à tous les peuples civilisés.

« Vous nous trouverez empressés à vous seconder dans votre tâche, mais cette deuxième paix de Versailles a été trop chèrement achetée pour que nous n'ayons pas le droit d'exiger, par tous les moyens en notre puissance, les légitimes satisfactions qui nous sont dues. »

Ce discours est aussitôt traduit en allemand et en anglais par les interprètes.

M. Clémenceau exposa ensuite quelle serait la procédure adoptée pour les discussions. Toutes les observations et objections doivent être présentées par écrit. Il est donné aux plénipotentiaires un délai de quinze jours pour présenter leurs observations sur l'ensemble du traité. Ces observations doivent être rédigées en français et en anglais. Puis, il conclut :

« Si quelqu'un a des observations à présenter, dès que la traduction aura été faite, nous sommes à sa disposition. »

Sans se lever de son siège — ce que tous ceux qui étaient présents remarquèrent —, le chef de la délégation allemande déclare vouloir répondre à M. Clémenceau :

« Messieurs, commença-t-il.

« Nous sommes profondément pénétrés de la tâche sublime qui nous a amenés ici pour donner une paix durable au monde.

« Nous ne méconnaissions pas l'étendue de notre défaite, ni le degré de notre impuissance. Nous savons que la puissance de l'armée allemande est brisée, nous connaissons la puissance de la haine que nous rencontrons ici. Nous avons entendu la demande pleine de passion que les vainqueurs nous feront payer comme vaincus et comme coupables. On nous demande de nous reconnaître seuls coupables de la guerre : une telle affirmation serait dans ma bouche un mensonge. Loin de nous la pensée de décliner notre responsabilité dans la guerre mondiale et dans la manière dont elle fut faite.

« L'attitude de l'ancien Gouvernement allemand au Congrès de La Haye, ses actions, ses omissions dans les journées tragiques de juillet, ont contribué au malheur, mais nous contestons fermement que l'Allemagne, dont le peuple avait à se défendre, soit seule chargée de cette culpabilité. Personne ne vous ne voudra prétendre que le malheur n'a commencé que quand l'Autriche-Hongrie fut victime d'une main assassine.

« Dans les dernières cinquante années d'impérialisme, tous les États européens ont empoisonné la situation internationale. C'est la politique de la revanche, la politique de l'expansion et la négligence du droit des peuples qui ont contribué à la maladie de l'Europe, laquelle a eu sa crise dans la guerre.

« La mobilisation russe enleva aux hommes politiques le moyen d'éviter que la solution du conflit ne fût livré aux mains des militaires,

« L'opinion publique dans tous les pays ennemis se plaint des atrocités que l'Allemagne a commises au cours de la guerre. Nous ne sommes pas venus ici pour amoindrir les responsabilités des hommes qui ont fait la guerre politiquement et économiquement, ni pour nier les crimes commis contre le droit des peuples. Nous répétons la déclaration faite au commencement de la guerre au Reichstag allemand : « On a fait tort à la Belgique et nous voulons le réparer. »

« Mais aussi dans la manière de faire la guerre, l'Allemagne n'a pas commis seule des fautes, chaque nation en a commises. Je ne veux pas répondre aux reproches par des reproches, mais, si on nous demande de faire amende honorable, il ne faut pas oublier l'armistice.

« Six semaines se sont écoulées jusqu'à ce que nous ayons reçu vos conditions d'armistice ; six mois se sont écoulés

jusqu'à ce que nous ayons reçu vos conditions de paix.

» Les crimes commis pendant la guerre ne sont pas excusables, mais ils se commettent au cours d'une lutte pour l'existence nationale dans des heures de passion qui font la conscience des peuples moins sensible. Plusieurs centaines de mille non-combattants qui sont morts depuis le 11 novembre des suites du blocus ont été tués avec préméditation.

» La mesure de la culpabilité de tous les personnages en cause ne peut être constatée qu'après une enquête impartiale menée par une commission neutre, devant laquelle seront appelées toutes les personnalités responsables de la guerre et pour laquelle nos archives sont ouvertes.

» Nous avons demandé déjà une telle enquête et nous réitérons notre demande. D'ailleurs, dans cette Conférence où nous sommes seuls sans nos alliés, nous ne sommes pas cependant sans protection. Nous avons un allié que vous nous avez donné vous-mêmes : c'est le droit qui nous est garanti par le traité sur les principes de la paix.

» Les gouvernements alliés et associés ont, entre le 5 octobre et le 5 novembre 1918, renoncé à une paix de violence et mis la paix de justice sur leur bannière, le 5 octobre 1918.

» Le Gouvernement allemand proposa d'accepter les principes du président des États-Unis comme base de la paix, le 5 novembre 1918. M. le secrétaire d'État Lansing déclara que les gouvernements alliés et associés étaient d'accord sur cette base, avec deux exceptions.

» Il y a parmi ces principes quelques-uns d'entre eux qui nous demandent des sacrifices graves au point de vue national et économique, mais les droits fondamentaux sacrés de tous les peuples sont protégés par ce traité ; la conscience du monde est derrière lui. Pas une nation ne pourra le violer impunément. Vous nous trouverez prêts à examiner la paix préliminaire que vous nous proposez avec l'intention de reconstituer avec vous ce qui a été détruit, de réparer en premier lieu le tort fait à la Belgique et de montrer au monde une ère de nouveau progrès politique et social.

» Étant donné qu'il y a une trop grande foule de problèmes posés par le but commun, nous devrions bientôt faire discuter les points principaux par des commissions spéciales d'experts sur la base du projet que vous nous avez exposé.

» À cette occasion, nous aurons pour objectif principal de reconstituer la force humaine des peuples par la protection internationale de la vie et la liberté de la clause ouvrière, puis nous aurons à reconstituer le territoire de la Belgique et de la France du Nord occupée par nous. Nous en avons pris l'engagement solennel. Nous sommes décidés à l'exécuter dans l'étendue que nous avons convenue entre nous pour cette tâche. Nous sommes forcés de recourir à la collaboration de nos adversaires. Nous ne pourrions pas achever cette œuvre sans la participation politique et financière de nos adversaires. Vous ne pouvez pas plus l'accomplir sans nous que nous sans vous.

» L'Europe a compris que cette reconstitution devait se faire avec le plus de chances de succès et le moins de frais possible. Elle ne peut se faire que par une entente commerciale. La meilleure méthode serait de continuer à faire ce travail par les prisonniers de guerre allemands.

» Certes, ce travail est bon marché, mais il coûte très cher au monde ; aussi le peuple allemand serait-il rempli de haine s'il apprenait que ses frères captifs sont gardés au-delà des préliminaires.

» Sans une solution immédiate de cette question trop longtemps ajournée, nous ne pouvons pas arriver à une paix du-

table.

» Les experts des deux côtés auront à examiner de quelle manière le peuple allemand pourra remplir son devoir de réparation financière sans succomber sous le fardeau, sinon l'effondrement du peuple allemand amènerait une dévastation inguérissable de la vie économique de l'Europe.

» Les vainqueurs, comme les vaincus, doivent se garder contre ce danger menaçant avec ses suites incalculables.

» Il n'y a qu'un moyen pour éviter ce danger : une profession de foi dans la solidarité économique de tous les peuples réunis dans une libre Ligue des Nations.

» Messieurs, la pensée sublime de faire naître du plus grand malheur de l'histoire la plus grande occasion de développement de l'humanité a été formulée et réussira. C'est seulement si cette Ligue des peuples souverains peut atteindre ce but que les morts de cette guerre ne seront pas morts pour rien.

» Le peuple allemand est intérieurement prêt à accepter son lourd sort, si on ne touche pas aux bases promises de la paix.

» Une paix qui ne peut pas être défendue au nom du droit devant le monde ferait naître toujours de nouvelles résistances contre elle ; personne ne pourrait garantir son exécution.

» Nous allons examiner le document que vous nous avez remis, avec bonne volonté et avec l'espoir que tous pourront souscrire au résultat final de notre entrevue. »

Le comte Brockdorff-Rantzau a prononcé son discours en allemand, d'une voix rauque et d'un ton hésitant.

Après chaque phrase, il faut une pause, pendant que ce qu'il vient de dire est traduit successivement en français et en anglais.

L'interprète français paraît assez décontenancé car sa traduction laisse beaucoup à désirer. La traduction anglaise par contre se fait très aisément.

Lorsque le comte Brockdorff a terminé son discours, il regarde un moment Clémenceau, attendant sans doute une réplique.

Mais le Tigre demande simplement :

— Il n'y a pas d'autres observations ?

— Pas en ce qui me concerne, répond quelque peu mordant le comte Brockdorff-Rantzau.

— Personne ne demande plus la parole ? La séance est levée, déclare alors Clémenceau.

Et les délégués se lèvent.

Les Allemands quittent les premiers la salle. Ils sont visiblement excités et, pour se donner une contenance, allument une cigarette.

Le comte Brockdorff-Rantzau semble bien abattu.

Après le repas de la mission allemande, lequel eut lieu en silence, le comte Brockdorff-Rantzau fit commencer la traduction des préliminaires de paix. Ce travail était terminé à 3 heures du matin. Un quart d'heure après, un exemplaire de la traduction fut porté à la chambre du comte Brockdorff qui en entreprit la révision, ce qui dura jusqu'à à l'aube.

Un certain nombre d'exemplaires furent expédiés à Berlin par la valise diplomatique.

Les conditions de Paix

Donnons à présent un aperçu des conditions de paix. Le préambule du volumineux document débute ainsi :

« Les États-Unis d'Amérique, l'Empire britannique, la France, l'Italie et le Japon, puissances désignées dans le présent traité comme les principales puissances alliées et associées ; la

Belgique, la Bolivie, le Brésil, la Chine, Cuba, l'Équateur, la Grèce, le Guatemala, Haïti, l'Hedjaz, le Honduras, le Libéria, le Nicaragua, le Panama, le Pérou, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Serbie, la Croatie, la Slavonie, le Siam, la Tchécoslovaquie et l'Uruguay, constituant avec les principales puissances ci-dessus les puissances alliées et associées d'une part, et l'Allemagne, d'autre part.

» Considérant qu'à la demande du gouvernement impérial allemand, un armistice a été accordé à l'Allemagne, le 11 novembre 1918, par les principales puissances alliées et associées, afin qu'un traité de paix puisse être conclu avec elle ;

» Considérant que les puissances alliées et associées sont également désireuses que la guerre, dans laquelle elles ont été successivement entraînées, directement ou indirectement, et qui a son origine dans la déclaration de guerre adressé le 28 juillet 1914, par l'Autriche-Hongrie à la Serbie, dans les déclarations de guerre adressées par l'Allemagne le 1^{er} août 1914 à la Russie et le 3 août 1914 à la France, et dans l'invasion de la Belgique, fasse place à une paix solide, juste et durable. À cet effet, les hautes parties contractantes représentées comme il suit (suit la liste des plénipotentiaires) ont convenu des dispositions suivantes :

À dater de la mise en vigueur du présent traité, l'état de guerre prendra fin. Dès ce moment, et sous réserve des dispositions du présent traité, les relations officielles des puissances alliées et associées avec l'Allemagne et chacun des États allemands seront reprises. »

Le traité parle d'abord de la Société des Nations :

« Le pacte de la Société des Nations, destiné à développer la coopération entre les nations et à leur garantir la paix et la sûreté, est basé sur les principes suivants :

» Acceptation de certaines obligations de ne pas recourir à la guerre ; développement au grand jour des relations internationales, fondées sur la justice et l'honneur ; observation rigoureuse des prescriptions du droit international et respect scrupuleux des traités.

» COMPOSITION : Sont membres originaires de la Société des Nations : les États signataires du pacte, ainsi que les États invités à adhérer au pacte, à condition qu'ils y accèdent sans réserve dans un délai de deux mois après sa mise en vigueur. En outre, peut devenir membre de la Société tout autre État, dominion ou colonie, qui se gouverne librement, si son admission est prononcée par les deux tiers de l'assemblée, pourvu qu'il donne des garanties effectives de sa bonne foi. (Cette dernière disposition s'applique surtout à l'Allemagne.)

» FONCTIONNEMENT : L'action de la Société dont le siège est à Genève, s'exercera par une assemblée des représentants de tous les membres de la Société ; par un conseil de neuf membres (un représentant de chacune des principales puissances et des représentants, désignés par l'assemblée, de quatre autres États) ; par un secrétariat permanent établi au siège de la Société. »

D'autres clauses prescrivent la réduction des armements.

Les membres s'engageaient réciproquement contre toute attaque de l'extérieur, et ensuite à maintenir l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de chacun d'entre eux.

« La Société en cas de guerre ou menace de guerre, doit prendre toutes les mesures propres à sauvegarder, soit par arbitrage, soit par toute autre procédure, la paix des nations. »

Ces mesures sont déterminées de manière précise.

« Si un membre de la Société recourt à la guerre contrairement aux engagements pris, il est, « ipso facto », considéré comme ayant commis un acte de guerre contre tous les autres

membres de la Société.

» Ceux-ci rompent aussitôt avec lui toutes les relations commerciales et financières et contribuent, dans la même mesure recommandée par le conseil, à la constitution de la force armée qui doit assurer le respect des engagements de la Société.

» Le conseil est chargé de préparer un projet de cour permanente de justice internationale.

» Tout traité intérieur incompatible avec le pacte doit être abrogé. Toutefois, les engagements internationaux tels que les traités d'arbitrage et les ententes régionales, telle que la doctrine de Monroë, ne sont pas incompatibles avec le pacte.

» Le pacte prévoit des mesures d'administration pour les colonies et territoires qui, à la suite de la guerre, ont cessé d'être la souveraineté des États qui les gouvernaient précédemment et qui sont habités par des peuples non encore capables de se diriger eux-mêmes. La tutelle de ces peuples sera confiée aux nations les mieux désignées par leur position géographique et leur expérience. »

Donnons maintenant un aperçu des principales conditions imposées à l'Allemagne.

LES FRONTIÈRES DE L'ALLEMAGNE

« Belgique » : Limites nord-est du territoire de Moresnet, est du cercle d'Eupen, ouest du cercle de Montjoie (l'ancienne frontière), nord-est et est du cercle de Malmédy jusqu'au Luxembourg.

« Luxembourg » : La frontière de 1914.

« France » : La frontière de juillet 1870, depuis le Luxembourg jusqu'à la Suisse (la frontière douanière étant celle du territoire de la Sarre).

« Suisse » : La frontière actuelle.

« Autriche » : La frontière de 1914 avec la Bohême et la Silésie, jusqu'au saillant à l'est de Neustadt.

« Pologne » : À partir du point ci-dessus, est de Falkenberg, limite entre la haute de la moyenne Silésie, ouest de la Posnanie, cours de la Bartch, limite entre les cercles de Gurhau et Glodau, limite entre Lissa et Fraustadt, sud-ouest de Kopnitz, ouest de Bentschen, pointe nord du lac Chlop, limite entre Schwerin et Birnbaum, ligne à huit kilomètres à l'ouest de la voie ferrée Schiedemuhl-Konitz et Schlochau, limite de la Prusse occidentale jusqu'à huit kilomètres sud-est de Luenburg, est de Hohenfelde et de Chottschow, côte de la mer Baltique au nord, nord-ouest de Chottschow.

« Danemark » : Frontières fixés par des articles spéciaux.

« Prusse orientale » : Côte de la mer Baltique au nord de Probbornau, coude en chenal d'Elbing, cours de la Noga, de la Vistule, limite sud du cercle de Marienwerder, de Rosenberg.

« Prusse orientale et Prusse occidentale » : Limite entre Osterode et Neidenburg, cours de la Skottau, de la Neide, nord de Bialutten, ancienne frontière russe jusqu'à l'ouest de Schmallingken, cours du Niémen, bras du Skierwietk, du delta jusqu'au Kurische Staff ; la frontière coupe la Kurische Neuhung à quatre kilomètres au sud-ouest de Nidden.

« Belgique ». — Les traités de 1839 seront abrogés et pourront être remplacés par des conventions entre la Belgique, les Pays-Bas et les puissances alliées et associées. L'Allemagne s'engage à reconnaître ces conventions.

L'Allemagne reconnaît souveraineté belge sur le territoire contesté de Moresnet, sur le Moresnet prussien à l'ouest de la route de Liège-Aix-la-Chapelle et sur les cercles d'Eupen et de Malmédy.

Sous l'autorité belge, les habitants auront cinq mois pour exprimer leur désir d'être maintenus en tout ou en partie sous la souveraineté allemande. La Belgique acceptera ensuite la décision de la Société des Nations.

CLAUSES POLITIQUES EUROPEENNES

LUXEMBOURG. — L'Allemagne renonce au bénéfice de tous les traités relatifs au Luxembourg, reconnaît que le Grand-Duché a cessé de faire partie du Zollverein, renonce à tous ses droits sur l'exploitation des chemins de fer, adhère à l'abrogation de la neutralité du Grand-Duché et accepte par avance tous les arrangements internationaux conclus au sujet de ce pays par les puissances alliées associées.

RIVE GAUCHE DU RHIN. — L'Allemagne ne maintiendra ni ne construira aucune fortification, ni sur la rive gauche, ni à moins de cinquante kilomètres du Rhin. Dans la zone ainsi définie, l'Allemagne n'entretiendra aucune force armée, ne fera aucune manœuvre militaire et ne conservera aucune facilité matérielle de mobilisation.

Toute violation de ces engagements sera considérée comme un acte d'hostilité contre les signataires et calculée pour troubler la paix du monde.

LA QUESTION DE LA SARRE. — Nous avons déjà parlé précédemment de ce point.

Tous les gisements houillers de la Sarre, concédés ou non, deviennent sans aucune charge ni dette la propriété de la France, avec toutes les dépendances superficielles ou souterraines.

La France reçoit toutes les garanties économiques et juridiques qui sont nécessaires à l'exploitation des mines pendant quinze ans.

Au bout de cette période, les populations pourront demander librement leur réunion à la France, commune par commune et district par district. D'ici là, le territoire de la Sarre sera soumis au régime douanier de la France. La monnaie française y circulera librement ; l'État français pourra introduire la main-d'œuvre qu'il jugera nécessaire et les ouvriers de nationalité française pourront appartenir aux syndicats français.

ALSACE-LORRAINE. — Réintégration. Les hautes parties contractantes reconnaissent l'obligation morale de réparer le tort fait par l'Allemagne en 1871, tant au droit de la France qu'à la volonté des populations d'Alsace-Lorraine séparées de leur patrie malgré la protestation solennelle de leurs représentants à l'assemblée de Bordeaux.

En conséquence, les territoires arrachés à la France en 1871 sont réintégrés dans la souveraineté française à dater du 11 novembre 1918. L'Allemagne remettra à la France tous les documents administratifs, archives, etc., relatifs à ces territoires.

En considération du fait que l'Allemagne, en 1871, a refusé, soit de supporter une partie de la dette française, soit de payer les biens et propriétés de l'État français, les territoires d'Alsace et Lorraine font retour à la France quittes de toutes charges ; tous les biens d'empire des États Allemands, de la couronne, des ex-souverains, etc., sont transférés à la France sans indemnité. La France percevra les impôts exigibles depuis le 11 novembre 1918.

La nationalité des habitants sera réglée par une convention séparée entre la France et l'Allemagne.

En ce qui concerne les biens, la France se réserve de liquider ceux des ressortissants allemands à charge par l'Allemagne d'indemniser ceux-ci. L'Allemagne remettra les Alsaciens-Lorrains en possession de tous leurs biens et intérêts situés en Allemagne.

Ports, voies navigables et voies ferrées.

L'Allemagne s'engage à autoriser le libre transit, sous toutes ses formes, sur les voies ferrées et navigables, aux personnes, marchandises, bateaux, wagons, etc., des puissances alliées et associées ; à leur réserver le même traitement qu'à ses propres sujets, à les dégrever de tous droits de douane et de transit ; elle ne lèvera que des impôts équitables ; elle ne prendra aucune mesure tendant à favoriser les ports allemands au détriment des ports des puissances alliées et associées.

Sont déclarées voies navigables et internationales : l'Elbe et son affluent la Moldau (à partir du Prague) ; l'Oder (à partir du confluent de l'Oppa) ; le Niémen (à partir de Groduo) ; le Danube (à partir de l'Ulm) et leurs canaux de dérivation.

Le Rhin et la Moselle

En attendant un traité général, le Rhin reste sous le régime de la convention de Mannheim de 1868, sous réserve des modifications qui suivent les puissances alliées et associées se réservent notamment le droit de négocier à ce sujet avec les Pays-Bas et l'Allemagne s'engage à adhérer à toute convention.

La Commission constituée par cette convention comprendra dorénavant 19 membres (1 président nommé par la France, 2 Hollandais, 2 Suisses, 4 Allemands, 4 Français, 2 Anglais, 2 Italiens, 2 Belges).

Il y aura égalité de droits pour les navires de toutes les nationalités.

Le forts de Khel et de Strasbourg seront mis sous la direction d'un gouverneur et d'une commission d'inspection français pendant une période de 7 ans, qui pourra être prolongée de trois ans, le cas échéant.

Tous droits et concessions des chemins de fer d'Alsace-Lorraine passent à la France sans indemnités.

D'autres clauses imposaient la reconnaissance par l'Allemagne de l'Autriche allemande et de la Tchécoslovaquie. L'Allemagne faisait une cession de territoire à la Pologne (suivant la délimitation de frontière indiquée précédemment).

Dans certaines parties de la Prusse Orientale, les habitants devaient choisir par un plébiscite de l'État auquel ils voulaient être rattachés.

Les colonies allemandes

L'Allemagne renonce en faveur des principales puissances à tous les droits et titres sur ses possessions d'outre-mer. Elle perd ainsi 12 millions d'habitants. Au nom de la Société des Nations, la France exercera le mandat sur le Togo et le Cameroun ; l'Angleterre, ou plutôt ses dominions, l'exercera sur le sud-ouest africain, l'Afrique orientale, les Samoa, la Nouvelle-Guinée et la Nouvelle-Zélande. La France reprend les territoires de l'Afrique équatoriale cédés en 1911 en compensation des droits au Maroc.

Ceci donna lieu à une foule de discussions. Le lendemain de la présentation des conditions de paix, la délégation belge à Paris fit publier cette note :

« Les journaux du matin annoncent que le conseil des Quatre aurait pris une décision relativement à l'attribution des mandats d'administration des anciennes colonies allemandes. Le Conseil aurait décidé que le mandat pour l'Afrique orientale allemande serait confié à l'Angleterre.

La délégation belge ne peut accorder aucune créance à cette nouvelle.

La Belgique a pris une grande part aux opérations militaires en Afrique et coopéra, aux prix de grands sacrifices, à la conquête de l'Est africain allemand.

Depuis trois ans, elle occupe et administre une grande partie de ces territoires. Cette situation lui confère des droits et elle ne peut donc acquiescer à une convention dont elle aurait été exclue.

Au surplus, il y a quelques jours, M. Hymans a rappelé les droits de la Belgique, à l'occasion d'une question de rédaction de l'un des articles du traité ; il lui fut alors assuré que ces droits seraient garantis. »

A la fin, la Belgique obtint un mandat d'administration sur une partie des territoires de l'Urundi et de l'Uganda.

CLAUSES MILITAIRES

Nous avons déjà parlé précédemment, de ce qui concerne la démobilisation, le désarmement, la défense de construire des forts ; les clauses navales, etc.

PRISONNIERS DE GUERRE

Les prisonniers militaires et civils allemands seraient rapatriés aussi rapidement que possible aux frais du gouvernement allemand.

Les deux parties contractantes s'engagèrent à entretenir les sépultures des soldats inhumés sur leurs territoires respectifs.

RESPONSABILITES

« Guillaume II est mis en accusation publique pour offense suprême contre la morale internationale et l'autorité sacrée des traités. Il sera jugé par un tribunal spécial composé de cinq juges nommés par les principales puissances. Une demande d'extradition sera adressée aux Pays-Bas. Les personnes accusées d'actes contraires aux lois et coutumes de la guerre seraient traduites devant les tribunaux militaires des Alliés ou associés. L'Allemagne s'engage à livrer les accusés. »

(Une demande d'extradition du Kaiser fut adressée aux Pays-Bas. Le gouvernement hollandais refusa d'y donner suite, excipant de l'inviolabilité au droit d'asile. Les Alliés autorisèrent l'Allemagne à traduire les militaires dont il était fait mention et ayant contrevenu aux lois et coutumes de la guerre, devant un tribunal d'empire à Leipzig composé de juges allemands).

REPARATIONS

L'Allemagne reconnaît sa responsabilité pour toutes les pertes et les dommages subis par les Alliés et associés. Elle s'oblige à réparer les dommages causés aux populations civiles dans leurs personnes et dans leurs biens et à rembourser les pensions et les allocations, ainsi que les avances faites à la Belgique par les Alliés.

Une commission interalliée fera connaître à l'Allemagne, avant le 1^{er} mai 1921, le montant de ces réparations et fixera les modalités du paiement.

Elle s'assurera que tous les revenus de l'Allemagne sont affectés par privilège aux réparations et que le contribuable allemand supporte un fardeau au moins égal au contribuable le plus imposé. Les animaux, objets de valeur enlevés par l'ennemi et identifiables seront restitués, ainsi que les espèces.

L'Allemagne paiera une provision de 20 milliards de marks en or avant le 1^{er} mai 1921. Elle remettra en outre un acompte de 100 milliards de marks en or et en bons, dont une partie sera remboursée par un paiement pouvant être effectué par les divers moyens suivants :

- 1°) navires marchands construits, en construction ou à construire ;
- 2°) animaux, machines, équipements, tours, etc.
- 3°) matières colorantes, pharmaceutiques, etc. ;
- 4°) charbons et dérivés (pour la France, une livraison décroissante annuelle de 20 à 8 millions de tonnes, plus une cer-

taine quantité de benzol, etc. ; pour la Belgique, 8 millions de tonnes par an, et ce, pendant 10 ans ;

5°) câbles sous-marins.

En exécution des engagements contractés par l'Allemagne et ayant trait à la reconstruction et à la restitution intégrale des biens dommagés de la Belgique, le gouvernement allemand s'engage, comme suite à la violation des traités de 1839, à rembourser toutes les sommes qui furent prêtées à la Belgique par les puissances alliées et associées jusqu'au 11 novembre 1918, y compris les intérêts calculés à 5 %.

L'Allemagne s'engage à livrer endéans les trois mois qui suivront la signature du traité : 200 étalons lourds belges ; 5.000 juments lourdes belges ; 5.000 poulains lourds belges ; 2.000 taureaux, 50.000 vaches laitières, 40.000 bêtes à cornes, 200 béliers, 20.000 moutons et 15.000 truies.

Garanties

« Les garanties sont inscrites dans deux chapitres différents du traité. Elles peuvent se classer ainsi :

1°) Réduction des forces militaires, navales et aériennes allemandes, au taux fixé par le traité ;

2°) Maintien audit taux des forces militaires allemandes ;

3°) Démilitarisation totale de la rive gauche du Rhin et d'une zone de cinquante kilomètres sur la rive droite ;

4°) Droit d'investigation reconnu par l'Allemagne au Conseil de la Société des Nations en ce qui touche le statut militaire de l'Allemagne ;

5°) Occupation par les forces alliées et associées de la rive gauche et des têtes de pont dans les conditions de temps fixées par le traité.

Le droit d'investigation est défini comme suit. « Aussi longtemps que le traité sera en vigueur, l'Allemagne s'engage à se prêter à toute investigation qui, sur l'une quelconque des clauses relatives à son statut militaire, serait jugée nécessaire par le conseil de la Société des Nations statuant à la majorité sur la demande d'un membre de la Société. »

Ce que l'Allemagne doit céder

L'Allemagne cédera à la France :

1°) Des remorqueurs et des bateaux, ou des actions de sociétés de navigation allemandes sur le Rhin. (Participation à fixer par des arbitres nommés par les États-Unis.)

2°) Installations, docks, etc., que les Allemands possèdent dans le port de Rotterdam et leurs parts dans ces entreprises (tribunal d'arbitrage comme au 1°).

La France aura le droit d'utiliser le Rhin pour alimenter ses canaux, etc., et d'exécuter les travaux indispensables sur la rive allemande du fleuve.

La Belgique aura le même droit pour alimenter le canal de la Meuse au Rhin qu'elle a l'intention de creuser et dont l'Allemagne assurera la construction sur son territoire.

Le canal de Kiel

L'accès du canal de Kiel sera toujours libre aux navires de guerre et aux bâtiments de commerce de toutes les nations vivant en paix avec l'Allemagne.

(Tout cela a été considérablement modifié par la suite.)

Occupation de la rive gauche du Rhin et des têtes de pont

Le droit d'occupation, à titre de garantie de l'exécution du traité, est réglé comme suit :

1°) Pendant quinze ans à dater de la signature, la rive gauche

du Rhin et les têtes de pont sur la rive droite seront occupées par les forces alliées et associées.

2°) Si l'Allemagne exécute fidèlement les clauses du traité, une évacuation progressive est prévue :

a) au bout de cinq ans pour la tête de pont de Cologne et le territoire de la rive gauche au nord d'une ligne partant de la frontière hollandaise à la hauteur de la Ruhr et aboutissant au Rhin à l'embouchure de l'Ahr ;

b) au bout de 10 ans, pour la tête de pont de Coblenz et le territoire de la rive gauche au nord d'une ligne partant de l'intersection des frontières allemande, hollandaise et belge et aboutissant au Rhin à Bacharach ;

c) au bout de quinze ans, pour les têtes de pont de Mayence et de Kehl et le reste des territoires de la rive gauche.

3°) Les puissances alliées et associées se réservent toutefois les droits suivants :

a) si, au bout de quinze ans, les garanties contre une agression non provoquée de l'Allemagne ne leur semblent pas suffisantes, l'évacuation pourra être retardée ;

b) si, pendant ou après les quinze ans, l'Allemagne cesse, de l'avis de la commission interalliée des réparations, d'exécuter fidèlement ses engagements, tout ou partie des zones ci-dessus pourra être réoccupée par les forces alliées et associées.

4°) En contrepartie, il est admis que si l'Allemagne exécutait la totalité de ses engagements avant le délai de quinze ans, le retrait des troupes alliées et associées s'ensuivrait.

La bibliothèque de Louvain

Pour permettre la restauration de la bibliothèque de Louvain que l'Allemagne a détruite, celle-ci est tenue de rendre des manuscrits, des incunables, etc., en remplacement de ceux qui ont été anéantis. En outre, elle devra céder les panneaux du triptyque « L'adoration de l'Agneau » des frères van Eyck. Le panneau central du célèbre tableau se trouve à l'église Saint-Bavon, à Gand. Les volets latéraux furent vendus et se trouvaient à Berlin.

L'Allemagne livrera aussi les volets de l'œuvre de Dierik Bouts « la Scène », dont le panneau central est exposé à Louvain. Ces volets se trouvent à Munich.

Trophées de la Guerre 1870-1871

L'Allemagne s'oblige à rendre à la France certains documents enlevés en 1870, ainsi que les drapeaux conquis au cours de cette guerre.

★ ★ ★

Les opinions au sujet du traité de paix étaient très divergentes.

M. Delacroix, premier ministre de Belgique, fit à la Chambre un discours où il examina les conséquences du traité pour la Belgique. Quoiqu'il ne donnât pas à celle-ci satisfaction entière, le traité fut accepté. Quelles en étaient les conditions ?

1. Libération de nos emprunts de guerre.
2. Réparation totale dans un délai de 30 ans.
3. Une avance de 2 1/2 millions à verser avant le 1^{er} mai 1921.
4. Les biens allemands saisis serviront également de garantie et le gouvernement allemand devra indemniser les propriétaires.
5. Les marks importés en Belgique lui restent acquis jusqu'à concurrence de 7 1/2 milliards.

Quels étaient les avantages et les inconvénients ?

L'état de la dette publique de la Belgique est privilégié par rapport à ses alliés (France : 181 milliards ; Angleterre : 170

milliards ; Italie : 61 milliards). Mais celui de notre trésor est terriblement inquiétant. Il faut tenir compte que notre situation souffre non seulement des pertes matérielles, mais de la ruine de notre industrie, du chômage, du déficit de notre budget.

Il n'était pas possible aux délégués belges de refuser de signer le traité, ce qui aurait signifié une dissension entre alliés en face de l'Allemagne. Le premier ministre fait appel à la Chambre pour qu'elle fasse preuve d'équité envers les hommes sur lesquels repose la tâche formidable de refaire le monde. La Belgique a été soutenue d'ailleurs dans ses revendications par l'Amérique, la France et l'Angleterre.

Il s'agit d'user d'énergie. Il faut épargner, trouver des ressources pour réparer les dommages, établir des impôts pour renforcer la situation financière du pays. Tous les trois mois, les ministres feront connaître au Premier les dépenses inévitables et celles qui peuvent être ajournées. Une commission financière exercera son contrôle. Il s'agit de réaliser des économies dans tous les domaines : chômage (les ouvriers comprennent qu'il faut sortir de cette situation), armée, etc. La nation a pour devoir de souscrire aux emprunts. Des crédits sont demandés à l'étranger, aux États-Unis notamment, qui y ont consenti, mais il n'en a pas encore été fait usage.

Les grands industriels qui ont subi des dommages considérables, savent qu'ils ne peuvent momentanément pas espérer obtenir une réparation totale, mais ils seront mis à même, par des crédits, de reprendre le travail. L'État belge est obligé de conserver les marks qu'il possède ou de les prêter ; en effet, ils lui coûtent 1,25 fr, alors qu'en Allemagne, ils valent seulement de 40 à 50 ctmes. Ces marks ne peuvent donc servir, comme d'aucuns le préconisent, à effectuer des achats en Allemagne. C'est le devoir des industriels de s'aider eux-mêmes et celui des ouvriers de chercher du travail. Les contributions doivent rapporter davantage. Il faut, pour que la Belgique renaisse, que chacun dans sa sphère, combatte l'égoïsme.

Le 9 mai, on mandait de Paris :

« Les opinions des députés sont très divergentes. Dans leur ensemble, elles se résument à peu près à ceci : M. Boudenoot : « Les clauses financières ne sont pas ce qu'on aurait pu attendre. » M. Steeg : « Commémorons nos morts et restons unis. » M. Augagneur : « Ce que la France obtient ne compense pas ses sacrifices. » Abbé Lemire : « Au travail ! Vive la paix honorable qui rend la France à elle-même. » M. Emmanuel Brousse : « Contentons-nous de ce que nous obtenons ! »

En fin de compte, l'on peut dire, à quelques exceptions près, qu'un sentiment de satisfaction règne dans les milieux parlementaires français.

Du côté des neutres, l'ententophile « Telegraaf », entre autres, résume le traité dans le leading qui suit :

« La seule chose que nous apercevions immédiatement est la cohésion du traité : l'esprit qui domine le traité et qui est celui dans lequel vivra, pendant les années à venir, toute la politique mondiale.

« Tous les chapitres expriment le désir d'une réparation. On désire la réparation des grandes fautes et des erreurs politiques qui ont précédé la guerre et l'ont rendue possible, voire inévitable. On désire la réparation des dommages matériels réels. On désire le rétablissement de relations internationales libres et sincères. On désire le retour à une production vaste et saine.

« En même temps, on cherche à obtenir des garanties qui permettent de rendre dorénavant durable et efficace ce rétablissement des choses.

» La Société des Nations, la Convention internationale du Travail, le contrôle international des ports, canaux et rivières : tout cela sont des règlements qui ont comme premier but de consolider les résultats obtenus. Toutes ces conventions sont conçues avec le désir de limiter les motifs de conflits internationaux. Et aussi en vue d'en rendre possible, à l'occasion, une solution pacifique à l'aide de codes formules avec précision.

» Pour l'avenir de l'Europe, ces chapitres du traité sont sans doute les plus importants. Ils dépassent le règlement des questions matérielles et directes pures et jettent ces fondements d'une restauration nouvelle, plus noble et plus équitable, des rapports entre les hommes. Pour que ces règlements nouveaux puissent toutefois devenir des réalités, pour que les applications pratiques de ces déclarations de principe puissent avoir des résultats heureux, il faut tenir compte d'une foule de conceptions et de situations dues au passé qui pourraient nuire au libre épanouissement des idées nouvelles.

» À cet effet, un certain nombre de chapitres du traité sont consacrés à la liquidation de l'ancienne Europe. Il va de soi que, par suite des événements historiques, ces chapitres ont principalement trait à l'Allemagne. »

Et voici un avis de Berlin, du 8 mai :

« Le gouvernement d'empire s'est réuni cet après-midi. Il est certain qu'on ne prendra pas des décisions irréflechies, malgré les dures conditions de paix, mais que le délai de deux semaines, accordé pour l'examen des conditions sera utilisé largement.

» Le cabinet a délibéré au sujet des instructions à envoyer à Brockdorff-Rantzau. La délégation elle-même considère le projet de l'Entente comme un maximum d'exigences dont certaines ne manqueront pas d'être rayées. À cette fin, des contre-propositions circonstanciées seront soumises à l'Entente.

» Dans le courant de la semaine prochaine, vraisemblablement mercredi, l'Assemblée Nationale se réunira en séance plénière à Weimar, car Berlin manque de locaux suffisamment vastes. Par contre, les fractions délibéreront cette semaine à Berlin.

» L'action violente du grand public s'extériorise davantage encore que dans les articles de journaux parus à ce jour. Dans les trains et dans les rues, le thème de la paix constitue partout le sujet de conversations animées. Le sentiment d'indignation qui se manifeste bruyamment est symptomatique et paraît surtout dirigé contre Wilson à qui on reproche un rôle équivoque.

» Mais on remarque aussi un profond abattement, une indifférence, une résignation muette à l'inévitable. Toutefois, l'indignation l'emporte et le sentiment que les conditions sont inacceptables se manifeste de plus en plus violemment dans l'opinion publique.

» Les journaux, au fur et à mesure que les télégrammes donnant le texte du traité de paix arrivent, lancent des éditions spéciales qu'on s'arrache littéralement et qui provoquent de nouvelles explosions de rancune. On se sent trahi, vendu, outrageusement dupé et ce sentiment qui domine tout ne laisse plus de place à un examen tranquille et une vue objective des choses. »

Hindenburg prenant la parole en public, en Silésie, s'exprima comme suit :

« Nous autres, Allemands, nous ne sommes pas battus mais seulement renversés pour un temps. Nos ennemis verront couler leur sang à flots pour avoir fermé le criminel dessein de ligoter le monde allemand. Le plus grand danger, pour nous, est la Pologne, si elle restait un état indépendant. Avec

l'aide de Dieu, nous anéantirons le peuple polonais. Il y a peu de gens qui soupçonnent quelle victoire ce fut pour nous d'empêcher le débarquement à Dantzig de l'armée polonaise, venant de France. Nous avons à l'Est à remplir une mission historique. »

Ce discours fut répandu à profusion en Allemagne.

Le 12 mai, les Allemands déclarèrent inacceptables les conditions de paix. Ils firent des contre-propositions.

La première partie du document y relatif traite des principes de droit réglant les négociations de paix et affirme notamment ce qui suit :

De l'échange des notes qui ont conduit à l'armistice, le 11 novembre 1918, il résulte :

1. Que l'Allemagne avait accepté comme bases des conditions de paix les 14 points de Wilson et les déclarations publiques ultérieures de celui-ci. Ni Wilson, ni les autres gouvernements alliés n'ont demandé d'autres bases.

2. L'acceptation des conditions d'armistice des alliés signifiait, d'après le président Wilson, acceptation de ces principes fondamentaux pour la conclusion de la paix. En dépit de leur dureté, l'Allemagne accepta ces conditions et les exécuta avec énergie, pour obtenir ainsi le droit à la paix.

3. Les alliés ont également accepté comme bases de la paix les 14 points de Wilson et ses conditions ultérieures.

4. Il existe donc entre les parties contractantes un accord au sujet des principes devant régir la conclusion de la paix. Si les alliés s'en écartent, cela constituera une infraction à la convention conclue en vertu du droit des peuples.

5. D'après les paroles du président Wilson, la paix doit être conclue au moyen de négociations. Imposer la paix serait manquer à la parole donnée. Les négociations doivent se limiter aux 14 points du programme wilsonien, ainsi qu'aux déclarations ultérieures du président Wilson. Ni les alliés, ni l'Allemagne, ne sont libres d'échanger encore des pourparlers sur ces principes.

Dans la seconde partie du document, on fait ressortir la contradiction qui existe entre le projet des alliés et les principes de Wilson. Les Allemands ajoutent que les conditions que les alliés veulent imposer à l'Allemagne ne concordent pas avec les conceptions générales concernant le droit des peuples.

Les ennemis de l'Allemagne ont toujours assuré qu'ils ne combattaient point le peuple allemand, mais le système gouvernemental allemand ; ils prétendaient également combattre pour le droit des peuples de disposer d'eux-mêmes.

Il y a lieu de remarquer que le gouvernement impérialiste allemand a été renversé par la démocratie allemande et cependant les ouvriers allemands sont réduits à l'esclavage par le projet des alliés.

Les promesses de Wilson et des hommes d'état français et anglais ne sont pas tenues.

L'indemnité qu'on voudrait faire payer par l'Allemagne ruinerait le pays.

Le droit des peuples de disposer d'eux-mêmes est violé par les conditions concernant le bassin de la Sarre, Eupen, Malmédy, Moresnet, l'Alsace-Lorraine, la Prusse Orientale, Posen, mais la plus dure des conditions est celle concernant Dantzig et Memel. On dénie à des millions d'Allemands de l'Autriche-Allemande le droit d'être rattachés à l'Allemagne. Des millions d'Allemands resteront aussi sous la domination des Tchèques.

Aucun état ne peut supporter un tel traitement.

Dans la troisième partie, on s'efforce de démontrer que les

conditions de paix proposées vouent l'Allemagne à un état de servitude économique vis-à-vis des nations alliées.

C'est pourquoi l'Assemblée Nationale, en sa séance du 12 mai, a déclaré inacceptable le projet de traité de paix, attendu que sa réalisation serait un nouveau malheur pour le monde.

La note conclut alors en réclamant pour tous les hommes des droits égaux et fait connaître les contre-propositions dans le document annexe.

En ce qui regarde le problème de la délimitation des frontières, les Allemands maintiennent leur point de vue qu'aucun changement de territoire ne peut avoir lieu sans consultation populaire. Ils consentiraient à ce que Dantzig devînt port libre. La Vistule serait neutralisée ; les Polonais obtiendraient ainsi satisfaction en ce qui concerne leurs revendications économiques.

Si l'Allemagne est admise dans la Société des Nations, elle prétend avoir les mêmes droits que les autres nations et désire administrer ses colonies.

L'Allemagne serait disposée à payer avant 1920 une somme de 20 milliards et à partir du 1^{er} mai 1927 une certaine somme annuelle pour arriver à un montant total qui ne pourrait dépasser 100 milliards

Ils voulaient aussi une armée permanente de 100.000 hommes.

Le contre-projet allemand était imprimé en trois langues : allemand, anglais et français, et comprenait en tout environ 500 pages. Le texte des conditions de paix préliminaires remis par les Alliés à l'Allemagne le 7 mai était rédigé en français et en anglais et comprenait 410 pages.

Le 16 juin, les Alliés réunirent leurs propositions définitives. Il s'y trouvait quelques concessions : plébiscite en Haute-Silésie, quelques modifications dans l'administration des voies d'eau, possibilité pour l'Allemagne de devenir dans un temps indéterminé membre de la Société des Nations, armée de 100.000 hommes, etc.

La signature du Traité de Paix

L'Allemagne signerait-elle ? Telle était la grande question. De nombreuses voix s'élevèrent contre la signature. Le 20 juin, Scheidemann offrit au président de la république Ebert, la démission du cabinet. Il renonçait à trouver un majorité parlementaire en faveur de la paix.

Ebert forma un nouveau cabinet dont Bauer fut président et comprenant Erzberger. On demanda à Clémenceau d'apporter des adoucissements au traité.

Le temps passait. Le Reichstag demanda un délai. L'Entente refusa.

Le 22, l'Assemblée nationale devait voter la signature.

Il se manifesta de l'animosité. Le 22, les marins allemands de la flotte de guerre de l'amiral von Reuter firent couler les navires en rade de Scapa-Flow (îles Orcades).

Le 23, des officiers de la Garde brûlèrent des drapeaux français de 1870 devant le monument de l'empereur Frédéric, à Berlin.

On n'ignorait pas que Foch prenait les dernières mesures pour pénétrer en Allemagne avec 100 divisions. À 5 h. 35, on recevait à Paris le télégramme affirmatif de Weimar. Le canon et les cloches annoncèrent la joyeuse nouvelle.

La signature eut lieu le 28 juin, dans la salle des glaces du palais de Louis XIV, à Versailles. En 1871, Bismarck y avait proclamé l'Empire allemand.

Une double rangée de dragons formait la haie au parcours

qui mène à l'admirable château.

Dans la salle, on remarquait les plénipotentiaires alliés, des généraux (mais ni Joffre, ni Foch, ni Pétain), des invités, des journalistes. Devant, se trouvaient assis des mutilés de guerre, à qui Clemenceau serra la main en disant :

— Vous avez beaucoup souffert, voici votre récompense.

Puis un grand silence.

Cinq hommes font leur entrée : ce sont les Allemands, MM. Muller, ministre des affaires étrangères, et Bell signeront. Clémenceau déclara que l'engagement était irrévocable. Les Allemands signèrent d'abord... Puis Wilson, Lloyd George, Clémenceau, Orlando (Italie), Saionzi (Japon), Hymans (Belgique), Bratiano (Roumanie), Pachitch (Serbie), Veniselos (Grèce) et les autres. À 3 h. 12, les Allemands signèrent ; à 3 h. 50, Clémenceau levait la séance. Le canon tonna...

Dans le parc, une foule formidable manifesta son enthousiasme et salua Wilson, Lloyd George, Clémenceau.

Les cinq Allemands, défaits, pâles, se rendirent en hâte vers leurs autos et s'éloignèrent. La nuit même, ils retournaient en Allemagne. Les plénipotentiaires anglais et M. Hymans, plénipotentiaire belge, partirent le dimanche.

Immédiatement après la signature du traité, le président Wilson envoya au peuple américain un message dans lequel il déclara que le traité constitue un engagement irrévocable, toute restriction ayant été écartée ; il le caractérise ensuite comme étant le grand-sceau d'un nouvel état de choses qui donne lieu à un profond contentement et à un apaisement général.

Wilson quitta Versailles ce soir-là et le jour suivant, il s'embarquait à Brest. La ville était magnifiquement décorée. Partout, on élevait des arcs de triomphe.

Le président Wilson accomplit son voyage de retour sur le « George Washington ».

Peu avant le départ, M. Pichon offrit à Mme Wilson une magnifique gerbe de fleurs et les personnalités officielles firent leurs adieux au grand homme d'état américain.

À 14 h. 13, au départ du « George Washington », l'escadre française tira vingt-et-un coups de canons. Le « George Washington » passa entre les lignes françaises. Les marins des deux pays se lançaient de l'un à l'autre des hourras. M. Wilson, qui se trouvait sur la passerelle, s'écria, pendant que le bateau partait : « Adieu à la France ! ».

Le ministre britannique des affaires étrangères reçut du roi d'Angleterre le message suivant :

« Dans tout l'Empire britannique, on apprendra avec la plus profonde reconnaissance la signature du traité de paix. Elle signifie la victoire des idéaux de liberté pour lesquels nous nous sommes imposés des sacrifices inouïs. »

Le dimanche 29, le soir, les délégués anglais étaient arrivés à Londres. Ils furent reçus à la gare par le Roi, le prince de Galles et les membres du Cabinet. Le Roi et le prince de Galles se rendirent en voiture au palais de Buckingham avec les délégués. Sur tout le parcours, on les acclama avec enthousiasme.

Les délégués se rendirent alors à Downing Street, où Lloyd George parla au peuple ; il le poussa à fêter la victoire, non dans un but de vantardise à cause de la défaite de l'Allemagne, mais dans un esprit de reconnaissance envers le tout-puissant.

Au cours d'un entretien avec le correspondant de l'agence Reuter, le général Smuts, délégué de l'Afrique du Sud, déclara ce qui suit :

« J'ai signé le traité de paix, non parce que je le considère

comme un document satisfaisant, mais parce qu'il y avait une nécessité impérieuse de mettre fin à la guerre. Le traité est simplement la liquidation de l'état de guerre dans le monde.

Le nouvel esprit de générosité et d'humanité, né dans les cœurs des peuples, en cette heure de souffrances communes, peut seul guérir les blessures qui ont été faites au corps de la chrétienté.

Toutefois, il est fait mention, dans le traité, de deux faits de très grande importance pour le monde, c'est l'anéantissement du militarisme prussien et c'est l'institution de la Société des Nations.

La restauration d'un monde en ruines n'est possible qu'aux deux conditions suivantes : 1°) l'Allemagne doit convaincre notre peuple de sa bonne foi ; et 2°) les Alliés doivent se dire que Dieu ne leur a pas donné une victoire aussi brillante pour des buts mesquins et égoïstes, mais pour atteindre le haut idéal qui est le véritable vainqueur dans cette guerre d'idéaux. »

Clémenceau adressa au président de la délégation allemande la lettre suivante :

Paris, le 27 juin 1919.

Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que la convention d'armistice prescrit le maintien du blocus tant que cette convention elle-même reste en vigueur, c'est-à-dire jusqu'à l'échange des ratifications.

» Les gouvernements alliés et associés cependant se déclarent prêts à lever le blocus dès qu'ils auront été avisés officiellement de la ratification régulière et complète du traité de paix par la République allemande.

Veuillez agréer, monsieur le Président, etc. »

L'impression produite en Allemagne par la signature de la paix fut écrasante. On s'en apercevait aux manifestations des journaux de toutes opinions.

On lisait dans le « Lokal Anzeiger » : « Quand on songe qu'à présent le traité de paix est signé, on a peine à contenir les sentiments qui veulent se manifester. » Et immédiatement, la ferme volonté de se redresser ressortit de ces mots : « C'est notre tâche à nous de préparer nos enfants pour l'avenir. »

Le « Vossische Zeitung » appelait la paix la plus profonde humiliation du peuple allemand, mais conclut également par ces paroles : « Nous devons commencer à reconstruire. »

Le « Vorwaerts » écrivait : « Nous n'ignorons pas que la paix qui vient d'être signée ne signifie pas une constitution durable et définitive du monde. Le traité est trop rempli d'injustices et de vexations. Les peuples foulés aux pieds se redressent et les groupements séparés artificiellement se réunissent de nouveau. »

Dans le « Berliner Tageblatt », on lisait :

« Nous autres, Allemands, nous devons faire tout notre possible pour exécuter le traité aussi longtemps qu'il existera. Dans notre for intérieur, nous ne le reconnaissons et ne le reconnaitrons jamais ! »

Le roi d'Angleterre et Poincaré, ainsi que le Mikado et Poincaré, échangèrent des télégrammes de félicitations.

Le roi d'Espagne aussi fit connaître au président de la république française la joie de la nation-sœur et Poincaré répondit de façon toute cordiale.

George V adressa au président de la république polonaise un télégramme exprimant sa satisfaction pour la restauration de la Pologne.

Au cours de la séance du 30 juin, Clémenceau déposa le traité de paix sur le bureau du Parlement. Il fit à cette occasion

une courte déclaration qui fut acclamée par toute l'assemblée à l'exception des socialistes.

Clémenceau, entre autres choses, y exalta l'œuvre de rénovation : « Quelle joie sans limites quand du haut de cette tribune, put enfin tomber cette parole définitive : par la France et par ses alliés, l'œuvre de salut qui mit le monde en péril de mort est désormais accomplie. »

La Chine avait envoyé à Paris, pour faire opposition au traité de paix, le dernier descendant de Confucius, S. E. Kong-Tsang-Tsang, il était également délégué à Paris.

Cet homme d'État chinois exprima son opinion, en termes très vifs, à un journaliste français : « Ce traité est peut-être un traité de paix pour l'Europe, mais c'est assurément un traité de guerre pour l'Asie. »

Peu après, parut la nouvelle suivante :

« Il paraîtrait que les puissances alliées n'insisteraient pas pour obtenir l'extradition de l'ancien empereur, mais elles feront parvenir au gouvernement hollandais une requête au nom de la Société des Nations pour obtenir la collaboration des Pays-Bas afin d'empêcher le Kaiser de se soustraire aux conséquences morales de sa conduite. On croit savoir également que le désir des Alliés de voir punir le Kaiser n'aurait qu'une portée morale.

» Il ne s'agirait pas de prononcer une condamnation à mort, ni une détention rigoureuse, mais simplement de flétrir aux yeux du monde, les actes du Kaiser dont les conséquences ont été si terribles, et de montrer ainsi qu'il existe une responsabilité pour les grands de la terre. »

Le Kaiser resta tranquillement en Hollande et acquit bientôt un domaine à Doorn. Actuellement, il vit encore en toute liberté.

En Belgique

Il nous reste encore à rapporter, à propos de notre pays, quelques événements ayant trait à la guerre.

Nous avons parlé longuement, au cours de cet ouvrage, du drame de Miss Cavell. Le 13 mai 1919, sa dépouille fut transportée solennellement en Angleterre.

Un service funèbre fut célébré à Londres à l'abbaye de Westminster. Après quoi, le corps de Miss Cavell partit pour Norwich.

Le 15 juin, eurent lieu à Bruxelles les obsèques des fusillés.

Nous y avons assisté et voici ce que nous écrivîmes à ce propos :

Le soleil dardait sur la cité animée et bruyante, où la vie s'est tue un instant pour laisser passer la mort.

Vingt compatriotes, vingt bourgeois de la capitale, qui sacrifièrent leur vie à la patrie, non pas dans le feu de l'action, sur le champ de bataille, mais loin derrière le front, dans le morne silence d'une cour sans espace. Dimanche après-midi, on les a conduits, en un cortège solennel et émouvant, à leur dernière demeure.

On connaît leurs noms, leur histoire, la grandeur de leur sacrifice, l'héroïsme de leur fin.

Toute la matinée, la foule respectueuse et réservée était allée saluer les morts. A 2 heures et quart, commence la cérémonie.

La cour de l'Hôtel de Ville est transformée en une sombre et impressionnante chapelle ardente, tendue de draps noirs. À gauche se trouvent les 20 cercueils, recouverts du drapeau belge et éclairés d'une douce lumière.

Vingt morts, vingt bourgeois, assassinés par les Allemands,

parce qu'ils servirent leur patrie.

Et lorsque nous vîmes tous ces cercueils, nous ressentîmes encore davantage combien le siège d'un conseil de guerre qui prétendit rendre la justice, fut baigné de sang innocent. Ah ! le réquisitoire muet de ces morts contre tout le système militaire de l'Allemagne et ses ramifications.

Des autorités, des ambassadeurs, des officiers se trouvent ici réunis. Les parents des défunts pour qui c'est de nouveau une heure douloureuse à passer, se tiennent à part.

La cloche sonne dans la tour haute et mince. On dirait qu'elle veut nous rappeler que l'injustice ne profite pas et que le temps vient où sonne l'heure des réparations.

Non, tout ne pouvait pas être réparé. Il y a des blessures qui ne se refermeront plus jamais.

Mais nous songeons pourtant que l'opresseur qui, confiant en sa force, foulait, aux pieds, orgueilleusement, le droit des peuples, gisait maintenant aux nôtres.

Et ceux qu'il crut faire disparaître dans une tombe ignorée pour les livrer à l'oubli, on les conduit aujourd'hui par la ville et le pays, vers leur dernière demeure, avec tous les honneurs dus à des héros qui ont fait leur devoir envers leur Roi et leur armée, envers leur pays et leur peuple.

En vérité, ils firent preuve d'héroïsme, ils œuvrèrent au milieu des périls, n'ignorant pas que la mort, sans cesse, était à leur affût ; jamais ils ne se laissèrent abattre, même pas au moment, le dernier, où ils durent laisser là ceux qu'ils aimaient, ainsi que Krické, quelques heures avant sa mort, l'écrivait à sa petite fille dans une lettre où il criait sa douleur d'être arraché à elle.

Mais en face du peloton d'exécution, tous firent preuve d'un grand courage, de fermeté et de vaillance.

Il est deux heures et demie. Sur la Grand-Place les clairons retentissent.

Le bourgmestre Max et les échevins de Bruxelles allèrent au-devant du Roi.

Les soldats du 19^e régiment de ligne qui formaient la garde d'honneur, présentèrent les armes.

Le souverain s'incline profondément devant les morts. Un silence solennel, émouvant règne lorsque le souverain attache la croix de l'ordre de Léopold sur chacun des cercueils, apportant aux héros le suprême hommage de l'armée et de la nation. Au nom de la République, M. de Margerie dépose ensuite la croix de Guerre française avec palme sur les cercueils de Van der Meeren et de Poels qui ont travaillé dans l'intérêt de l'armée française.

Le bourgmestre de Bruxelles prend alors la parole :

« Au lendemain même du jour où la capitale fut délivrée de la domination de l'ennemi, le Conseil communal de Bruxelles, obéissant à l'impulsion de sentiments qui étaient ceux de la population tout entière, se rendit en corps au Tir national pour s'incliner devant les tombes des martyrs fusillés par les Allemands.

Un premier et immédiat hommage de la piété nationale fut ainsi rendu à ces héros à l'endroit même où leurs bourreaux les avaient assassinés. Les dépouilles de plusieurs d'entre eux ont été depuis lors transportées en de plus dignes sépultures au milieu des marques émouvantes de la gratitude publique.

Dix-neuf de nos glorieux morts recueillent à leur tour aujourd'hui de suprêmes honneurs et devant eux, pénétrés de la grandeur sublime de leur sacrifice, le Roi et le Peuple communient dans une même pensée d'admiration et de respect.

Commemorons les noms de ces dix-neuf braves : Baucq

Philippe, Bril Louis, Claes Pierre, Corbisier Jean-Baptiste, De Ridder Jean-Baptiste, De Ridder Théophile, Descamps Jules, Descamps Lucien, Dubois Arthur, Jacquet Léon, Krickx Prosper, Mus François, Mus Gustave, Neyts Louis, Parenté Charles, Poels Pierre, Roland Arthur, Stévigny Émile, Vandermeeren Joseph.

Chacun de ces noms évoque une mémoire envers laquelle notre dette est sans bornes.

Comme des soldats au champ d'honneur, ces hommes sont tombés sous les balles de l'ennemi. Mais ils n'ont pas connu l'enivrement, l'entraînement contagieux de la bravoure, qui souvent dans le feu des batailles suscitent les actions d'éclat. C'est froidement, délibérément qu'ils ont affronté le péril et qu'ils se sont immolés. Des récits dignes de foi nous ont appris avec quelle surhumaine sérénité, abdiquant tous les attraits de la vie, ils ont fait l'héroïque offrande d'eux-mêmes, dans la simplicité d'un renoncement qui n'avait pour mobiles que la passion de la justice et l'amour de la Patrie. Ces récits sont plus beaux que les plus belles légendes. Ils portent en eux un enseignement éternel.

Par le miracle d'une idéale résurrection, les âmes de ces morts continuent de rayonner au milieu de nous. Et j'ose presque dire que le souvenir merveilleux et splendide des actes, que nous glorifions ici, transforme cette journée de deuil en une journée superbe et triomphale.

Ô morts, qui reposez devant nous, il n'est pas vrai que vous ne soyez plus. Vous vivez. Nous enendons les voix qui montent de vos cercueils.

Oui, vous nous parlez. Et c'est pour nous un devoir sacré que d'obéir à la loi que vous nous tracez. Nous vous promettons de garder à jamais en nous la conscience de tout ce que vous impose votre exemple.

Nous resterons fidèles à la grande leçon que vous nous avez laissée, leçon d'abnégation et de dévouement, leçon de concorde et d'union.

Vous nous demandez de rendre féconde la victoire dont vous avez été les ouvriers ; vous nous conjurez de maintenir intacte l'unité de cette Patrie à laquelle vous vous êtes sacrifiés.

Notre piété veillera à ce que votre volonté s'accomplisse. »

Avec la même émotion, la foule écoute le discours de M. Delacroix, premier ministre.

« Jamais ces lieux, témoins d'un illustre passé, jamais cet Hôtel de Ville et cette Grand-Place de Bruxelles, qui ont vu la naissance de nos libertés et la mort de leurs premiers martyrs, n'ont prêté leur cadre splendide à un spectacle aussi grand que celui qu'offrent à nos yeux les corps de ces dix-neuf héros, parés de leur glorieux linceuil...

Ah ! ce n'est pas le calcul, l'intérêt, mobiles trop exclusifs des communes actions humaines, qui ont conduit ces braves dans la tombe glorieuse du Tir National, qui leur a fait oublier les attraits de la vie, la joie de bien vivre, leurs attaches de famille ou d'affection ; non, c'est une pensée plus noble ; ils ont généreusement fait litière, de ces attraits et de ces intérêts ; ils aimaient ardemment la collectivité patriale dont ils faisaient partie, et pour elle, à elle, ils ont tout donné, dans le geste le plus sublime de la solidarité nationale. Ils ont rivalisé, ces braves, ces humbles, dans une émulation magnifique de dévouement et d'abnégation ; ils ont voulu prouver à leurs frères de l'Yser que si, sur les champs de la guerre, on pouvait, moissonner par brassées les fleurs de l'héroïsme, les lourds talons de l'envahisseur n'avaient pas réussi à les flétrir dans les champs meurtris du Pays occupé. Ils avaient vécu avec un idéal de li-

berté ; ils ont voulu mourir pour cet idéal. »

M. Delacroix fait alors un tableau saisissant de toutes les injustices commises en Belgique par les Allemands.

« L'heure du châtement a sonné, continue-t-il. D'aucuns diront qu'il n'est pas assez sévère. Qu'importe ! Ce n'est pas pour obtenir à leur Pays des compensations matérielles que nos héros sont tombés et que nos braves se sont fait fusiller. Non, ils ont voulu rendre un hommage suprême à la Justice, dans sa conception la plus haute.

Ils ont voulu se cabrer, se révolter contre les injustices cyniques dont ils ont été les témoins quotidiens ; ils ont voulu sauver l'honneur, ils ont voulu reconquérir notre indépendance nationale, ils ont voulu montrer à quel point nous étions restés dignes.

Le cortège de tout ce peuple qui se presse derrière leur dépouille et qui leur fait des funérailles grandioses, témoigne que ces sentiments sont ceux de tous les Belges. Nous sommes de cœur avec eux, nous sentons, nous avons senti comme eux.

Les leçons qu'inspire un tel spectacle sont réconfortantes, au milieu de nos ruines et de nos détresses. Non, ces fusillés n'ont pas donné leur vie en vain ; ils font remonter à la surface ce qu'il y a de meilleur en nous. Cette période douloureuse de notre Histoire n'aura pas été la moins féconde. Non seulement elle nous aura valu l'estime et la sympathie du monde, mais elle constituera pour nous-mêmes et pour les générations suivantes un enseignement précieux. La souffrance et l'épreuve sont le creuset des énergies puissantes ; souffrir, c'est apprendre la vie, apprendre l'indulgence pour les autres, pour les fautes des autres, pour les idées des autres, c'est apprendre l'union dont dépend la restauration nationale ; et de ces dix-neuf cercueils une voix unanime nous crie :

« Nous ne sommes pas morts pour une chimère, mais pour que soit immortelle cette réalité vivante et passionnément aimée : la Patrie belge. »

Le Roi alors se retire.

Des soldats portent les cercueils à la Grand-Place où des affûts de canons sont prêts, attelés chacun de six chevaux que conduisent des artilleurs.

Et nous sommes émus au plus profond du cœur d'entendre soudain les cris d'un enfant et des femmes gémir.

— Père ! père ! crie-t-on.

Oh ! avec quelle émotion nous nous imaginons la dernière entrevue dans la prison, les ultimes pensées des condamnés, la place vide qu'ils laissent, ceux qu'on a frappés si impitoyablement...

Cela ne se décrit pas, on ne peut que le ressentir. Et beaucoup, qui essuient leurs larmes, le ressentent profondément.

Combien dramatique encore une fois, l'Hôtel de Ville séculaire de Bruxelles. Le passé est redevenu le présent. Il semble que la plainte des martyrs du temps jadis résonne de nouveau pour se mêler à celles d'aujourd'hui.

Egmont, de Horne, Anneessens et tant d'autres dont l'ombre semble un instant contempler ces morts.

Voici la Maison du Roi — le Brood-Huys — déserte et sombre, sans un seul spectateur, comme pour reporter l'esprit à l'époque sanguinaire du duc d'Albe.

Le cortège se met en marche.

Les trompettes et la musique du 8^e et du 18^e d'infanterie jouent une marche funèbre. Une centaine de soldats du 8^e suivent avec le drapeau.

Puis les morts.

La foule imposante, massée derrière les enfants des écoles

et les sociétés, salue respectueusement. Immédiatement derrière les corps, le délégué du Roi.

Les membres de la famille des fusillés et ceux du Comité de défense forment ensuite un groupe émouvant.

Nous reconnaissons les envoyés officiels des nations alliées et protectrices, les présidents du Sénat et de la Chambre, tous les ministres en ce moment à Bruxelles, le gouverneur du Brabant, les membres de la Députation Permanente, le président du Conseil provincial du Brabant, le chef de l'État-Major Général de l'Armée, le gouverneur militaire, le commandant de la garnison, le commandant de la place, le commandant de la gendarmerie et les généraux de la garnison. Puis les bourgmestres de l'agglomération bruxelloise, des échevins et des conseillers communaux.

Une compagnie de 50 hommes du 19^e de ligne ferme le cortège.

Aux façades des maisons, tous les drapeaux sont en berne. Les réverbères, entourés de crêpe, sont allumés.

Toutes les cloches de la ville sonnent.

Aux approches de la cathédrale, l'aspect est émouvant. Tout en haut du portail, le cardinal Mercier se tient, entouré du clergé. Les cercueils restent quelques instants au bas des marches. Des chants funèbres s'élèvent. L'encens fume.

Au milieu d'un silence solennel, l'archevêque célèbre le service.

Et de nouveau, les clairons résonnent, l'hymne national retentit, et le cortège se dirige lentement, entre deux rangées de spectateurs pleins de respect, vers le lieu d'inhumation.

Des cérémonies analogues eurent lieu en d'autres villes, à Gand, à Bruges, à Anvers, à Tiel, à Courtrai, à Liège, à Has-selt.

Par la suite, jusque dans les moindres villages, on inaugura des monuments commémoratifs en mémoire des soldats tombés au champ d'honneur.

Nous avons vu, dans le chapitre précédent, que Wilson était rentré en Amérique. Quelques jours auparavant, le président des États-Unis avait fait un voyage en Belgique. Nous faisons partie du voyage présidentiel et nous écrivions à ce propos :

« Avant de venir en Belgique, le Président Wilson a communiqué à la presse le message ci-après :

À la veille de son départ pour la Belgique, le Président des États-Unis se réjouit de pouvoir exprimer combien il est heureux de se rendre au milieu de la nation qui défendit les barrières de la civilisation, dans les plus effroyables circonstances pendant les journées tragiques d'août 1914. Le Président éprouve une joie particulière de pénétrer en Belgique par l'étroite bande de terre sacrée qui, pendant quatre années, resta la seule partie libre du territoire belge et que le Roi, à la tête de ses troupes, a si héroïquement défendu durant toute la guerre. Il a le vif désir de se trouver parmi la population belge, de rencontrer le cardinal Mercier, le bourgmestre Max et le général Leman, et de voir de ses propres yeux les dommages subis par un peuple dont l'unique faute fut d'être obstinément fidèle à son idéal d'honneur national et d'attachement à la parole donnée. »

18 juin. Nous avons passé la nuit à La Panne. Le Roi et la Reine se sont arrêtés à l'Hôtel Teirlinck.

Nos autos prennent de l'avance et nous roulons vers Adinkerke où les drapeaux joyeusement flottant aux façades des maisons, dans le soleil, qui, à présent, a percé le brouillard. Le garde champêtre, au large pantalon liséré de rouge, se tient

fièrement au passage à niveau, pour tenir la foule à distance. Devant la gare, des gendarmes patrouillent paisiblement. Un ouvrier endimanché donne encore un coup à l'astiquage de la salle d'attente, car des soldats et des civils qui sont déjà partis ce matin à 4 h. 41 et à 6 h. 26, ont amené au moins une brouettée de sable à leurs talons.

La musique militaire du 6^e chasseurs, de Bruges, approche avec le drapeau. Puis vient le Roi en auto. Les troupes s'échelonnent le long du chemin de fer. Le Roi et la Reine se rendent sur le quai. Les troupes présentent les armes. La musique entame l'hymne national.

Le train de Dunkerke entre lentement, en gare. Il est 7 h. 45, juste à temps. Les souverains et leur suite, l'ambassadeur Brand-Whitlock, les hauts fonctionnaires se dirigent vers le wagon et saluent les hôtes de marque. La musique joue l'hymne national américain.

Les présentations sur le quai de la gare d'Adinkerke sont terminées. Le Président des États-Unis remplace son chapeau haut de forme par une casquette, enfle un cache-poussière par-dessus son habit noir, monte dans l'auto, à côté du Roi et nous voilà partis de la salle d'attente coquettement décorée.

Au dehors, se trouvent les fillettes et les garçons d'Adinkerke qui ont tant souffert de la guerre.

D'aucuns parmi eux peuvent vous parler de mutilés et de morts, de grenades et de bombes, tout comme nos petits parlent de leurs jouets et de leur petit tran-tran.

Mais ces temps exécrés sont passés et les enfants agitent à présent des drapeaux et poussent des clameurs d'enthousiasme. Wilson, Madame Wilson et sa fille, ainsi que nos souverains répondent aimablement aux saluts.

Il y a aussi une délégation allemande. Ce sont des prisonniers de guerre qui traversent par hasard Adinkerke avec une charrette. Ils ne savent quelle contenance prendre.

Les autos contournent l'église et la première chose que Wilson voit chez nous, est le vaste champ de repos où sommeillent à l'ombre du vénérable petit clocher tant de nos braves, martyrs du droit.

Nous passons la forêt et bientôt nous traversons Furnes où justement il y a jour de marché. Et c'est, sur le champ, un petit tableau très caractéristique.

La population désire reprendre les affaires et travailler : elle fait déjà du commerce ; mais elle se détourne un moment des éventaires pour acclamer les hôtes d'importance. Et la tour Saint-Nicolas, blessée, mais encore solide, de même que le château et le pimpant beffroi, semblent regarder avec bienveillance la place de Furnes.

Nous volons à toute allure vers Wulpen qui a perdu sa belle et haute tour.

Le Veurne-Ambacht ne montre encore que des charpentes de maisons.

Mais ces charpentes montrent des pans de façades blanches qui tranchent vivement sur la mousse sauvage qui croît partout là où naguère les paysans cultivaient leurs légumes. Des ruines sortent des gens qui viennent contempler le long cortège et, reconnaissant le souverain, timides ou allègres suivant le nombre, ainsi que cela va à la campagne.

Oostdunkerque s'étale là on ne peut plus misérable, avec sa tour trouée de part en part et ses ruines. Puis les arbres de Groenendyck pointent leurs courtes branches brisées sur lesquelles on aperçoit toutefois des bourgeons verts et peu après nous atteignons Nieuport.

Déjà quelques habitants sont retournés dans leur petite ville et ont construit des maisonnettes de bois « In 't Nieuw

Nieuwpoort » (Au nouveau Nieuport), « Het Front » (Le Front), et l'ont aujourd'hui ornée de drapeaux et de verdure, voire même de bandes de papier, portant, imprimées pour la circonstance, des légendes comme « Vive Wilson ! Vive le Roi ! Vive la Reine ! ».

L'un de ces braves est tellement ému qu'il s'écrit : « Vive le roi Wilson ! », pendant qu'il agite en l'air ses deux bras.

Le programme du Président Wilson inspire au peuple plus d'intérêt que beaucoup ne le croient. Et puis, l'Amérique n'a-t-elle pas envoyé des vivres en territoire occupé et tiré l'épée pour la Belgique ?

Les autos s'arrêtent. Le Roi conduit la compagnie où furent les fameuses écluses, ce solide rempart de l'Yser. Le Roi donne quelques détails en anglais, langue dans laquelle la Reine s'entretient également très couramment avec Madame et Miss Wilson.

J'entends le Président dire à la Reine qu'il est très ému à l'aspect de cette terre de Flandre si dévastée. Il avoue qu'il ne se l'était pas imaginée à ce point. Il consacre quelques mots aux morts.

Tous ces hauts personnages se comportent très simplement et très cordialement. Et tous ceux qui prennent part à ce voyage, ainsi que les spectateurs, peuvent approcher les hôtes de marque de très près. Les photographes et les tourneurs de films ont beau jeu. Toute étiquette, toute manière d'agir officielle, est ici rejetée.

Près des écluses, quelques échevins et conseillers communaux sont présentés à la famille Wilson. Le bourgmestre a été empêché, par suite de maladie, de venir jusqu'ici.

En voiture ! Et nous repartons derechef, à travers le pays dévasté, à l'ouest de l'Yser. Nous suivons un chemin qui longe Ramscapelle et Pervyse détruits, parallèlement au chemin de fer Nieuport-Dixmude, qui joua un rôle si prépondérant dans la bataille de l'Yser de 1914. On n'ignore pas que les Allemands, après une lutte sanglante, arrivèrent jusqu'ici même, mais ils durent abandonner le terrain devant l'eau pour nous si secourable.

Le programme est suivi ponctuellement. Wilson est venu avec l'intention de voir. Le Roi lui montre surtout les endroits où l'armée belge, bien qu'en très mauvaise posture, tint ferme quand même. Nous arrêtons donc devant Dixmude, au Port Haut, où l'Yser coule entre les retranchements des tranchées belges à l'ouest et allemandes à l'est. Qui n'a entendu parler de ce sinistre moulin qui devint une forteresse redoutable qui fit couler tant de sang ? Nous voyons ensuite les ruines toujours impressionnantes de Dixmude, où l'habitant apporte une nouvelle vie. Très caractéristiques, les écriteaux des petits magasins-auberges en bois : « In 't Nieuwe Kaaskerke » (Au nouveau Kaaskerke) ; « In de fusiliers-mariniers » ; « In de Voorstad » (Au Faubourg).

Plus loin, nous lisons même : « In de rustende verwoesting » (À l'ancienne ruine).

De l'Yser, nous roulons d'une traite vers la hauteur de Clercken. Notre souverain conduit ses hôtes vers la colline où les ruines misérables de ce village du « Boschkant » alternent avec d'innombrables sépultures.

Un vaste panorama s'étend à notre vue. Le regard va d'Ypres à Dixmude ; on aperçoit toute la vallée de l'Yperlée et une partie de celle de l'Yser. Mais c'est la plaine de la mort. Plus de villages, plus de hameaux, plus de maisons, plus de fermes.

Disparus, les merveilleux vergers, les champs fertiles, les prairies herbeuses de jadis ! Le regard ne rencontre plus

comme autrefois la tour de Saint-Nicolas, ni la jolie vieille église de Loo, ni le beffroi d'Ypres. Ce ne sont que hautes herbes sauvages et, par flaques, des coquelicots dont la luxuriance s'épanouit ici comme s'ils recevaient leurs couleurs de feu de tout le sang que saturait la contrée que nous avons devant nous. Quelques noms de villages qui n'existent plus : Boesinghe, Sas, Steenstraete. Là-bas, pour la première fois, se déroulèrent les gaz asphyxiants quand le printemps de 1915 faisait bourgeonner et fleurir les haies et les arbres.

Certes, la hauteur de Clercken était un point capital ; aussi, les Allemands s'y cramponnèrent-ils, jusqu'à ce qu'en 1918, les Belges de là-bas, du côté que je regarde d'ici, vinrent attaquer furieusement cette colline et conquérir, après elle, toute la vieille forêt des Flandres.

Et mon regard se porte de nouveau sur Wilson et le Roi. Ces deux figures sur la hauteur de Clercken ! Avons-nous bien pleinement conscience de ce que cette heure a de sublime ?

Nous ne sommes pas au bout de notre étonnement. Nous roulons par Houthulst, vers la forêt, cette pauvre forêt mutilée. Une toile est tendue sur le côté d'une route qui fut naguère une belle drève et où, à présent, des épaves d'arbres se couvrent d'une verdure nouvelle, couleur d'espérance. Là-dessous, une table garnie d'une nappe blanche. Un camion automobile avait apporté de Bruxelles le déjeuner de la famille royale et de ses hôtes.

La compagnie prend place sur des chaises modestes, Miss Wilson d'abord, puis notre souverain, à côté le Président, qui a la Reine Élisabeth à sa gauche ; à côté de celle-ci, Madame Wilson.

Des dames de la Cour, MM. Hoover, Brand-Whitlock, des officiers américains, et des officiers supérieurs approchent également. Journalistes, officiers, conducteurs d'automobiles, photographes, nous nous installons dans l'herbe, et nous ouvrons le havresac que nous procura le matin, à La Panne, Mme Terlinck.

Qu'ils me manquent maintenant, nos « Boschkanters », qui, en d'autres temps, seraient sortis de leurs chaumières, de leurs petites fermes, fiers de l'honneur qu'on fait à leur forêt ! Mais ils sont dispersés, épars à l'étranger, en proie à la nostalgie.

En voilà deux cependant qui viennent, ils passent juste à côté de la table royale.

Wilson et Albert dans la forêt d'Houthulst ! Là, aux pieds des arbres mutilés, près des troncs morts, dorment fraternellement tant de Belges, tombés au champ d'honneur en apportant la liberté à leur peuple opprimé.

Le Président pense-t-il à ceux-là ?

Il est debout et parle. Il ne dit pas beaucoup de paroles, mais elles sont touchantes.

Il exprime sa grande satisfaction, son émotion à cette première rencontre avec ses amis belges, précisément dans la forêt historique où l'armée belge fit preuve de tant d'héroïsme et montra qu'elle était décidée à libérer et à reconquérir le pays. Il faut que la Belgique renaisse de ses ruines au bel avenir qu'elle a devant elle.

Le Roi s'entretient alors tout un temps avec l'un des plus énergiques collaborateurs de M. Wilson, M. Hoover, qui organisa si magistralement le ravitaillement du pays occupé. La Reine, allant dans l'allée, prend des instantanés de ses hôtes et finalement tout le groupe se range devant les opérateurs cinématographiques qui, pour avoir patiemment attendu ce moment, tournent maintenant avec entrain.

L'heure du repos est passée et nous remontons en auto.

Nous passons par Poelcappelle, Saint-Julien, Wielje et

Saint-Jean. Nous arrivons dans la zone d'opération des armées anglaises, toujours dans la Flandre dévastée.

La route est semée, de ponts provisoires, d'inégalités de terrain causées par les entonnoirs comblés de ponts de croisement du chemin de fer. À tous ces endroits difficiles, des civils avertissent en agitant un petit drapeau blanc : morceau de toile, mouchoir, essuie-mains ou simple morceau de papier.

Nous vîmes la première de ces vigies debout sur un blockhaus en béton armé ; immobile, une loque blanche à la main sur un ouvrage défensif désormais sans valeur, elle semblait personnifier l'Allemagne se rendant à merci.

Il semble que tous ces petits drapeaux célèbrent la glorieuse paix. Est-ce pour cela que le campagnard, souvent si sensible, accoutumé à exprimer sa pensée de si émouvante façon, a garni de fleurs et de feuillage l'osier ou la branche qui lui sert de bâton ? Des soldats britanniques surveillant des Allemands ou conduisant des Chinois, sont postés, le fusil sur l'épaule, au bord du chemin.

Mon regard contemple l'immensité désertique du pays, depuis Zonnebeke jusqu'aux collines de Passchendaele. Que d'effroyables souvenirs ! C'est ici que, pendant l'offensive anglaise de 1917, il fallut huit hommes pour transporter un seul blessé sur le sol marécageux et détrempe ; c'est ici que l'armée britannique subit plus de pertes en blessés qui trépassèrent faute de soins en temps utile, qu'elle n'en eut en fait de tués sur le coup. Souvenirs ! Nous sommes frappés, une fois de plus, de voir, là, devant nous, Albert et Wilson parcourir cette contrée, symboles de l'ère nouvelle qui s'ouvre à notre pays, à notre monde.

Nous nous arrêtons sur la place du marché, à Ypres. Le bourgmestre Colaert conduit Wilson parmi les ruines impressionnantes des Halles et de l'église collégiale. Des écoliers, sous la conduite de Madame Struwe, femme du sénateur, offrent des fleurs à la Souveraine et à Madame Wilson.

Il y a déjà soixante-dix enfants à l'école dont on a commencé la construction après la Pentecôte, me dit la sœur, et — continue-t-elle enchantée —, avez-vous vu la Reine donner des friandises à ces enfants ? Qu'elle est donc simple, n'est-ce pas ?

Jusqu'à présent, 700 à 800 civils sont revenus à Ypres. Le bourgmestre s'y fixera sous peu, dans une maison en bois.

Aussi y a-t-il, sur la place du Marché, une foule nombreuse, car chaque jour amène également beaucoup de visiteurs. Puis, il y a les soldats qui se montrent très intéressés. Jusqu'à des noirs qu'on aperçoit sur une charrette.

Les photographes et les opérateurs de cinéma sont montés dans le beffroi en ruines et prennent des vues de cette place caractéristique.

Vivement acclamés, les visiteurs quittent la ville morte.

Notre voyage se poursuit par Hooge, Gheluwvelt et Gheluwe vers Menin.

Un désert aride, encore pire que celui de l'Yser. À Becelaere et à Gheluwvelt, pas une pierre n'est restée debout. Un nom, sur un poteau, indique où se trouve le cimetière. Et pourtant, ici aussi, au milieu des champs de morts et des parcs de munitions, des exilés sont déjà revenus.

Quelque deux cents troncs d'arbres complètement morts, c'est tout ce qui reste du magnifique parc de « t' Hooge », où le château du baron de Vynckx a été rasé. Le Zandberg se dresse dénudé. Gheluwe ressemble à un squelette et la rue est noire de monde.

Menin !

Des drapeaux partout. Toute la population, déjà assez nom-

breuse, est sur pied. Encore une fois, Wilson peut voir ce que la guerre a fait de ces lieux naguère si industriels. Nous nous arrêtons un instant pour saluer les autorités.

Nous quittons Menin et nous suivons à vive allure la chaussée de Roulers, par le Kezelberg et Beithem. De nouveau, une terre semée de ruines, qui datent autant de 1914 que de la dernière offensive. L'église de Ledegem est encore debout, à droite. À gauche, la cloche de Dadizeele subsiste encore, mais elle est trouée de part en part, lamentablement. Un nom nous émeut : Saint-Pierre. En octobre 1914, plus d'un Belge est tombé glorieusement en tentant de passer la grand-route. Beithem n'est pas mieux loti. L'admirable clocher de Kumbek, qui dominait jadis si élégamment le Vijfwegebosch entourant le château du comte de Limbourg-Stirum, a disparu.

Partout des groupes de curieux sur la hauteur de Ledegem. Un de ces groupes de spectateurs a apporté un drapeau belge qui flotte dans les champs, au bout d'une longue hampe. Les sarcleuses interrompent un moment leur besogne et agitent leur chapeau de paille à larges bords ou leur serre-tête de couleur voyante. Des petits sentiers, des accotements, des linières, aux portes des jardins, de partout enfin le peuple accourt, en ce pays de Flandres.

Là-bas, émerge le solide clocher de Saint-Michel, de Roulers. La tempête qui, tant de fois, fit rage autour de lui, l'a blessé sans réussir à l'abattre. Un train suivant la ligne du chemin de fer qui traverse ce pays sans vie, passait précisément près du Meiboom, au passage à niveau, orné de fleurs. Un arc de triomphe, des drapeaux... Une mer de monde... Le cortège fait halle à l'endroit où la chaussée de Menin débouche dans la rue d'Ypres.

Le bourgmestre Mahieu et l'échevin Joseph Van den Berghe se trouvent là. Le premier s'entretient avec le Roi qui s'informe avec intérêt de la situation de la ville.

L'échevin, très versé en anglais, raconte au Président les souffrances de Roulers.

On offre des fleurs à la Reine, à Madame et à Miss Wilson.

Nous continuons lentement, toujours entre deux haies de spectateurs. « Vive Wilson ! Vivent le Roi et la Reine ! Vive l'Amérique ! » Roulers, cité de labeur et de paix, ennemie de l'impérialisme et de la violence, sait la joie de vivre sous l'égide d'hommes comme Albert et Wilson, et la manifeste. Nous suivons la rue d'Ypres, la rue du Midi où sont rangés les élèves du petit séminaire. L'aspect du collège, très endommagé, me fait penser à Gezelle, à Verriest, à Rodenbach. Dans le collège se trouvaient des milliers de blessés allemands. Roulers possède un grand cimetière militaire. Que de souvenirs, ici, des années terribles !

Sur la place du marché aussi, une foule enthousiaste. De même, rue du Nord, chaussée de Bruges.

Wilson contemple encore une fois les blessures de la Flandre. Qu'a fait la guerre de cette ville, naguère si laborieuse et si forte ?

On a également appris au président comment l'occupant avait pillé les usines, saignant, pour ainsi dire, grâce à cela, toute cette artère vitale de la Flandre.

Et nous poursuivons par l'hôpital, le Waterdam, le cabaret Wynendale, le Pays de Cocagne... La route s'en va vers le pitoyable village d'Hoogde, dont nous apercevons un tronçon de clocher, et vers le village dévasté de Rozebeke.

Je jette un regard vers la hauteur de Gits et je pense aux crimes de 1914, au cultivateur Deleu qui fut assassiné à coups de baïonnette, au groupe de soixante-dix civils sans défense qui furent emmenés au combat de Staden, comme un bou-

clier à de lâches soldats. Le Kruiskalsyde... le beau clocher de Lichtervelde a disparu. Puis Breskens, des parcs du génie allemand. Ensuite Turnhout, la vieille cité qui acclame aujourd'hui Wilson avec enthousiasme.

Des drapeaux s'agitent quand l'échevin Meysmans salue les illustres hôtes.

Nous poursuivons notre voyage.

Des deux côtés, une foule compacte. Des grappes de gens se cramponnent aux murs, aux croisées des maisons bombardées et éventrées.

Vive Wilson ! Vive l'Amérique !

Vivent le Roi et la Reine !

Et les chapeaux et les mouchoirs de s'agiter !

Wilson, que cet hommage spontané émeut, salue de bonne grâce. Le Roi doit se sentir heureux de la sympathie que son peuple témoigne partout à son hôte.

Nous passons à côté de l'église, quelque peu restaurée déjà.

La tour romane a disparu. Les pillards l'ont impitoyablement fait sauter avant leur retraite. Antérieurement déjà, ils avaient volé les cloches. Ici, également, il y a beaucoup de maisons endommagées.

Nous brûlons la large chaussée qui mène à Ostende. C'est de ce côté que les Belges pénétrèrent dans la ville, en octobre. Les premiers se montrèrent trop téméraires. Des civils les avertirent qu'il y avait encore de nombreux Allemands. Aussi, plus d'un héros y laissa la vie, surtout dans l'attaque imprévue de l'Institut Saint-Joseph.

Wynendale ! Le vieux château des comtes de Flandre a été heureusement épargné, bien que l'occupant y ait volé énormément.

Là-bas, à gauche, par-delà les champs, se trouve le grand cimetière allemand du « Warande », le long de la route vers Aartrijcke. À droite, s'allonge le chemin qui mène le long du Reiger et du Wikkelaar, à Beerst et à Dixmude. Là aussi, il y a beaucoup de cimetières.

Nous filons maintenant, à une allure de 90 km à l'heure. En un tourbillon, nous apercevons Moerdijk, le clair clocher de Gistelle — où se trouvait le champ d'aviation allemand et où, à présent, il y a des Anglais —, le clocher de Snaaskerke, celui de Leffinge. Nous approchons d'Ostende, nous y pénétrons à vive allure, par la digue, le long du Kursaal, du port de pêche, de l'église Saints-Pierre-et-Paul, vers le marché où des milliers de curieux acclament le président. À l'Hôtel de Ville, Wilson pose sa signature dans le Livre d'Or.

Entre-temps, une foule très dense, rassemblée dans la rue de la Chapelle, était venue saluer les voyageurs de marque avant leur départ.

Ainsi, s'accomplit notre voyage à travers la Flandre dévastée.

On partit alors vers Bredene, Le Coq et Wenduïne.

Partout, salut cordial de la population. À l'entrée de Blankenberge, près du port, attendaient les délégués de l'administration communale, les pompiers en armes avec leur drapeau et les écoliers avec des bannières.

Une rapide présentation eut lieu. La charmante ville d'eau fit vraiment bien les choses. Sur tout le parcours, comprenant entre autres une partie de la rue de l'Église, une foule compacte fit un accueil spontané et sincère à nos hôtes américains.

Jusque dans les dunes, les promeneurs s'arrêtèrent, agitant leurs mouchoirs et leurs chapeaux.

Nous étions déjà à Zeebrugge, avant six heures. Les bateaux du port, les bâtiments de la marine anglaise, le bateau-pilote,

quelques cargo-boats étaient pavés de guirlandes, de drapeaux qui offraient à l'œil un joyeux aspect de fête.

Les autos avancèrent aussi loin que possible sur le quai annexé au môle, où les illustres visiteurs furent reçus et pilotés par les autorités britanniques. Wilson s'intéressa vivement à ce lieu si tragique et écouta attentivement la relation des hauts faits d'armes de la flotte anglaise. Aussi la visite se prolongea-t-elle assez longtemps.

Vers 6 1/2 heures, on partit pour la gare de Zeebrugge-Ouest, où un train spécial, avec voitures-salons, était sous pression.

Les troupes rendirent les honneurs militaires, tandis que la musique entonne l'hymne américain. Le Souverain et le Président prennent congé des autorités britanniques. Une fois tout le monde monté en voiture, le signal du départ fut donné.

Nous pouvons donc parler, sans exagération, d'un voyage véritablement triomphal.

Non seulement à Bruges, à Gand, à Alost, enfin dans toutes les villes, mais encore dans tous les villages échelonnés, le long du chemin de fer, voire dans les champs, les curieux acclamaient avec enthousiasme le train à son passage. Ce n'était que chapeaux, que mouchoirs agités, et nous pouvons affirmer encore une fois que le peuple était porté pour Wilson. Nous nous arrêtrâmes un instant à Bruges, à Gand et à Alost ; au reste, on traversa à une allure très modérée les deux premières villes. Devant les châteaux aussi bien que devant les fermes, partout le même accueil cordial et respectueux de bienvenue.

Aux approches de Bruxelles, l'enthousiasme s'accrut encore si possible. Cela débuta à Laeken. Aux fenêtres, aux balcons, le long des murs, sur les accotements, aux carrefours, toujours une mer mouvante de gens qui acclament.

À 9 h. 15, le train pénétrait en gare, au quartier Léopold, où la musique militaire joua l'hymne national américain. Sur le perron orné de drapeaux, de fleurs et de plantes, étaient présents, pour apporter leur hommage, M. Béco, gouverneur du Brabant, M. Cocq, bourgmestre d'Ixelles, M. Max, bourgmestre de Bruxelles, et diverses autorités militaires.

La famille du président leur fut présentée. Puis le Roi et Wilson passèrent les troupes en revue. Au dehors, une foule indescriptible accueille les illustres visiteurs d'un tonnerre d'acclamations.

Les autos étaient prêtes et après cette journée longue et fatigante, nos souverains et leurs hôtes rentrèrent enfin au Palais.

Seconde journée :

On n'ignore pas à l'étranger que la Belgique a eu une grande partie de son territoire ravagée par la guerre, mais on ne s'en rend peut-être pas assez compte de ce que cette destruction a de grave, de terrible. On ignore généralement toute l'étendue du pillage systématique que les Allemands exercèrent au détriment de tant d'usines et d'ateliers, le démontage et l'enlèvement des machines et des matières premières, ce qui a pour conséquence actuellement de paralyser toute notre industrie. Et là où l'on ne peut travailler, il est difficile de soulager la détresse. Notre pays a besoin de machines et de matières premières.

Hier, le président Wilson a vu nos régions dévastées. Aujourd'hui, il pourra faire une idée du second coup que la rage de piller et les desseins intéressés de l'occupant ont porté à la Belgique.

À 9 h., l'auto royale franchit la grille du palais. La foule ovationne le Roi et le président, avec enthousiasme. La Reine, Madame et Miss Wilson n'accompagnent pas. La colonne se

met de suite en route. Nous roulons à vive allure par l'avenue Louise, le beau bois de la Cambre et, une fois chaussée de Waterloo, les chauffeurs accélèrent la vitesse, au point que nous filons par la plaine brabançonne à raison de 65 km à l'heure en moyenne.

Les campagnes fertiles s'étendent à perte de vue et nous jouissons des merveilleux panoramas de Mont-Saint-Jean, de Braine-l'Alleud, Baulers, Nivelles.

Wilson voit le Lion de Waterloo, et cet autre champ de bataille impressionnant d'où, depuis longtemps le moindre vestige de combat a disparu, mais qui est resté l'une des plus fortes et des plus graves des pages de l'histoire ; il constitue surtout un avertissement aux gouvernants qui ne voudraient pas comprendre les principes d'un Wilson, et les bannirent de leur politique. Guillaume II, comme jadis Napoléon, a pu expérimenter qu'un empire ne résiste pas, s'il est fondé sur la violence.

Nous passons en vitesse à côté des grosses fermes brabançonnaises, solides et blanches, entourées de dépendances comme des châteaux forts : nous traversons des hameaux et des villages dont les habitants, circonspects, regardent avec curiosité la suite des voitures, ignorant sans doute quels sont les occupants de la première automobile.

Lorsque nous approchons de Charleroi, la foule manifeste moins de placidité. À Jumet, à Dampremy et ailleurs, les curieux stationnent, en groupes serrés, les instituteurs et les institutrices avec les écoliers, les autorités, les industriels autant que les mineurs, en pantalon et blouse de travail, ovationnent, agitent les bras, les chapeaux et les mouchoirs.

L'enthousiasme est à son apogée quand les autos s'arrêtent devant les ateliers de « La Providence », où des drapeaux flottent et devant lesquels se trouvent des enfants, parés aux couleurs alliées. « Vive le Roi ! Vive Wilson ! » crie-t-on de toutes parts.

Les illustres visiteurs, parmi lesquels se trouve aussi M. Jaspard, ministre des Affaires Étrangères, sont reçus par le directeur général et le président du conseil d'administration, MM. Germain de Dufait, le directeur de l'usine, M. Genderme, les bourgmestres de Charleroi, de Dampremy, de Marchiennes, et d'autres communes du pays noir. Le roi a l'uniforme de général. De tous les hommes de marque présents, seul Wilson n'a pas de chapeau haut de forme. Le président porte un simple chapeau de feutre mou brun.

On visite l'usine.

Tout se passe de façon très démocratique. Les ouvriers, des bourgeois des environs, garçons et fillettes se mêlent au cortège et n'ont pas trop de leurs deux yeux pour regarder le roi Albert et Wilson. Les opérateurs cinématographiques courent sans cesse à droite et à gauche ; on prend compassion d'eux et l'on rend un certain hommage à leur métier en les voyant, soufflant et suant, escalader des tas de gravier et de poussier de charbon, pour prendre, malgré tout, une vue convenable de tout ce grouillement de monde.

Quel spectacle de dévastation ! Partout des barres de fer tordues, des gravats, de la pierraille, des débris de chaux, des trous, de la maçonnerie dégradée.

« La Providence » a des ateliers à Marchiennes, à Haumont, à Rehon et à Lille ; ces trois derniers sont donc en France.

Nous visitons ceux de Marchiennes ; nous ne sommes donc pas à Charleroi, ainsi que le programme le prévoyait.

Les Allemands se sont scandaleusement comportés ici. Des cinq hauts-fourneaux (3 à Marchiennes et 2 à Dampremy), quatre sont détruits. Lorsqu'on demandait aux Vandales leurs

raisons d'agir de la sorte, on obtenait pour toute réponse : « Es ist ein Befehl ». C'est par ordre. Douze chaudières furent enlevées ou détruites.

Dans la section des fours à coke, les Allemands prirent également 10 chaudières à vapeur. Dans le département des aciéries, 23 chaudières disparurent ainsi que toutes sortes d'autres machines. Rien ne subsiste des laminoirs ni de leurs puissantes machines de 6 à 1.000 HP. On déroba et on détruisit encore bien plus ; on ne voit plus que les vides laissés par ses déprédations. Les administrateurs montrent à Wilson des vues des anciennes installations. Le président peut ainsi se faire une idée des lourdes pertes subies par l'industrie. Ce qui a lieu ici se répète en des centaines d'autres endroits.

Les ateliers de Marchiennes occupaient avant la guerre 220 employés et ouvriers. Durant la guerre, on employa en 1915 environ 1.800 hommes, 1.685 en 1916 ; en 1917, ce chiffre descendit à 1.261 et à 800 en 1918, c'est-à-dire que le personnel préféra rester au service de l'usine que de contracter un engagement avec les Allemands. L'occupant saisit 56.276 tonnes de matériaux divers, de matières premières et de machines.

On pillait de même les filiales de l'usine.

Wilson paraît visiblement impressionné par cette destruction systématique.

Nous prenons le chemin du retour vers la capitale.

Nous allons de nouveau à un train d'enfer. Pan ! un pneu a crevé.

— Une demi-heure de retard, déclare notre chauffeur qui déjà enlevé son veston.

Nous avons pris un autre chemin et nous nous trouvons au milieu de la grande plaine brabançonne, près de Genappe. Et dire qu'à 2 h., nous devons être présentés au Président avec toute la presse ! Mais il nous faut nous résigner à notre sort. Un peu avant 2 h., nous sommes de retour dans la capitale, deux confrères et moi. Mais en quel état ! Nous avons vaguement l'aspect de nègres et notre habit nous pend au corps comme une loque. Allons-y tels quels ! Ne sommes-nous pas dans l'exercice de nos fonctions ? Et l'Amérique n'est-elle pas une nation démocratique ? Le président lui-même ne montre-t-il pas sans cesse qu'il n'est pas d'accord avec le proverbe : l'habit fait le moine.

Les soldats américains qui forment la haie, rue de Trèves, près de la légation, sont aussi de cet avis, car ils nous laissent passer sans habit de cérémonie ; un fonctionnaire belge nous considère avec réprobation, mais un officier américain, en riant, nous dit que nous pouvons très bien paraître comme cela, devant le Président. Nous nous joignons donc aux confrères en habits noirs et serrons la main à Wilson. Nécessité fait loi. Et nous ne voulons pas laisser échapper l'occasion de saluer celui que nous considérons avec admiration comme le chevalier du Droit.

Le président adresse une allocution aux représentants de la presse. Il dit qu'il lui a été très agréable que nous l'accompagnions à Charleroi. Il n'ignorait pas qu'une forte partie de la Belgique avait été ravagée, mais il n'en a été que plus indigné de voir comment les Allemands s'y prirent pour opérer ces destructions systématiquement. En voyant ce pays industriel, sa pensée se reportait vers Pittsburg. Il est toutefois convaincu que la Belgique sortira de cette pénible situation.

L'après-midi eut lieu la réception solennelle du président par le Parlement. Dans la salle des séances, des drapeaux américains et belges comme unique décoration. Dès 1 1/2 h., toutes les tribunes sont bondées, tandis que les femmes des

sénateurs et des députés ont pris place dans les galeries.

Les sénateurs et les représentants, les membres du gouvernement et les ministres d'État, tous sont au poste. S.M. la Reine et Madame Wilson apparaissent d'abord et sont longuement ovationnées par toute l'assemblée.

De nouvelles acclamations saluent l'entrée de M. Hoover.

Ensuite, apparaissent les glorieux drapeaux de l'Yser, qui provoquent l'enthousiasme de l'assemblée. Les porte-drapeaux vont prendre place sur l'estrade et inclinent les étendards en guise de salut, quand le Roi et le président Wilson pénètrent dans la salle, pendant que tout le monde, debout, acclame frénétiquement notre hôte illustre.

Le président Wilson salue avec bonhomie et donne à tous une impression de droiture, de simplicité et de modestie.

Le premier qui prend la parole est M. Poulet, président de la Chambre, et il s'acquitte à merveille de sa tâche, saisissant pleinement l'idéal qui est celui du président Wilson.

« Les sénateurs et représentants de Belgique sont heureux de vous souhaiter respectueusement la bienvenue dans le Palais de la Nation.

» Pendant cette guerre longue et terrible, nous avons contracté, tant envers votre beau pays qu'envers vous-même, une dette immense.

» Quand nos esprits se reportent vers la vie tragique que nous avons menée depuis cinq ans, nous voyons, à chacun de ces grands tournants, apparaître, avec son rôle décisif, l'image du peuple américain et la grande figure du président Wilson.

» En décembre 1914, l'occupation ennemie s'organise, le front semble se stabiliser, la guerre d'usure s'annonce. Coupée de toute communication avec le reste du monde, la Belgique, obligée dès le temps de paix de se procurer au dehors les quatre-cinquièmes de sa consommation en blé, paraît vouée à la famine, lorsque, avec l'appui de la France et de l'Angleterre, et le bienveillant concours de l'Espagne et des Pays-Bas, les Américains fondent la « Commission for Relief in Belgium ». Si l'œuvre colossale d'organiser systématiquement le ravitaillement d'un peuple de 7 millions d'âmes, a pleinement réussi, c'est avant tout au génial effort du peuple américain qu'on le doit, à la collaboration de ses hommes d'affaires, de ses industriels, de ses financiers, à la générosité de ses philanthropes, à l'appui tout-puissant que votre volonté personnelle lui assura à travers tous les obstacles.

» Le danger de la famine écarté, une épreuve nouvelle, cruelle entre toutes, vint, après les massacres, les incendies, les pillages du début, s'abattre en 1916 sur notre pays : la déportation de milliers et de milliers de nos compatriotes arrachés à leurs foyers pour aller travailler au profit de l'ennemi.

» Devant cette nouvelle infortune et ce défi à l'humanité, nos regards se tournèrent de nouveau vers les États-Unis et vers vous-même.

» Quoique neutres encore, votre haute conscience, Monsieur le Président, vous inspira de rompre le silence et d'intervenir en faveur de nos déportés.

» Il vous plut non seulement de réclamer justice et pitié pour les victimes, mais encore de condamner solennellement les agissements de l'Allemagne dans un jugement lapidaire que l'Histoire fera sien :

» Les États-Unis, disait votre gouvernement, ont appris avec la plus vive douleur et avec le plus profond regret la décision prise par le gouvernement allemand d'obliger une partie de la population civile belge à travailler en Allemagne.

» Le gouvernement est profondément pénétré de l'obligation où il se trouve de protester de la façon la plus solennelle

contre un procédé en opposition avec toutes les traditions et les principes d'humanité qui sont la base des rapports internationaux, et de s'élever contre un système contraire aux règles suivies à toutes les époques par les nations civilisées. »

» La parole décisive, vous la prononciez encore, Monsieur le Président, quand devenu l'arbitre de la grande guerre, vous rédigez dans le fameux message du 8 janvier au Congrès américain, le septième point des buts de guerre des États-Unis : « Il faut que la Belgique, tout le monde en conviendra, soit évacuée et restaurée sans aucune tentative pour restreindre la souveraineté dont elle jouit au même titre que toutes les autres nations libres. Aucun autre acte isolé ne saurait servir autant que celui-ci à rendre aux nations leur confiance dans les lois qu'elles ont elles-mêmes établies et fixées pour régir leurs relations réciproques. Sans cet acte réparateur, toute l'armature du droit international et toute sa valeur seront ébranlées à jamais. »

Le Ministre des Affaires étrangères prit ensuite la parole et dit entre autres :

« Au cours de la Conférence de la Paix, j'ai eu l'honneur, Monsieur le Président, de vous approcher souvent et de me rencontrer avec les hommes distingués qui autour de vous représentent les États-Unis. La délégation belge a toujours rencontré auprès de la délégation américaine l'accueil le plus bienveillant, et dans maintes questions a obtenu son appui sincère et puissant.

La Belgique aspire à la paix, à une paix juste et réparatrice. Certains problèmes qui intéressent directement son avenir ne sont pas résolus encore. La Belgique a besoin de garanties efficaces pour son développement économique comme pour sa sécurité. Elle est décidée à les poursuivre avec persévérance et fermeté. Pour s'assurer ces garanties indispensables, elle espère trouver auprès de ses Alliés une assistance amicale.

Bientôt la Ligue des Nations, dont, Monsieur le Président, vous avez établi les bases et qui est en voie d'organisation définitive, sera à même de commencer son œuvre.

C'est une entreprise hardie et généreuse. Il s'agit d'associer toutes les nations respectueuses du Droit dans un effort de solidarité et de justice, afin de mettre le monde à l'abri des bouleversements de la violence, et d'assurer, dans un esprit de confiance mutuelle et d'équité, le règlement des conflits qui menaceraient de troubler l'harmonie universelle.

« La Belgique apportera à la Ligue des Nations sa plus ardente et dévouée collaboration, en même temps que l'autorité morale d'un peuple qui a lutté et souffert pour le Droit.

» Les acclamations qui vous saluent, Monsieur le Président, s'adressent, à la fois au noble idéal que vous incarniez et dont vous poursuiviez infatigablement la réalisation, et à la grande nation américaine dont vous avez dirigé les destinées en des temps tragiques et glorieux. »

Des applaudissements unanimes saluent la péroraison de ce discours prononcé d'une voix claire en un anglais élégant.

Wilson remercie de cet hommage :

« C'est avec une émotion profonde et réelle que j'exprime ici combien j'apprécie la bienvenue chaleureuse que vous m'avez témoignée. Et je ne suis pas certain de trouver les paroles exactes pour vous exprimer ce qui est au fond de mon cœur.

» Me voici enfin en Belgique. J'y suis venu aussitôt que l'accomplissement de mes impérieux devoirs me le permettait. Je ne pouvais pas m'y rendre pour mon seul plaisir et négliger des devoirs envers un pays dans lequel je savais que j'allais trouver des hommes qui avaient fait leur devoir. »

Et le président glorifie d'abord le Roi, que l'on acclame vivement le bourgmestre Max et le cardinal Mercier.

« Je voudrais pour un moment, poursuit-il, envisager la signification de la place que mérite la Belgique dans ce conflit qui, grâce à Dieu, est terminé.

» Je suis venu ici parce que je désire m'associer avec ceux qui, je le sais, ont ressenti si profondément les horreurs de cette lutte terrible. Je suis venu parce que je crois me rendre compte que la Belgique et le rôle qu'elle a joué dans la guerre sont en quelque sorte à la base même de toute lutte, parce que la violation de la Belgique fut l'appel qui réveilla toutes les Nations. L'ennemi commit bien des outrages, mais la violation de sa neutralité, fut l'outrage fondamental. Nos ennemis montrèrent qu'ils ne tenaient compte d'aucun engagement, qu'ils ne faisaient aucun cas de l'indépendance d'une nation quelconque, que celle-ci eût ou non élevé la main contre eux ; qu'ils poursuivaient sans merci leur ambition sans se soucier des moyens. C'est pourquoi ce fut la violation de la Belgique qui dévoila aux yeux du monde le caractère véritable de la lutte.

» De cette lutte, il sortit une chose très intéressante qui semble presque une conséquence illogique. Une des premières choses que les représentants de la Belgique déclarèrent après la guerre fut qu'ils ne désiraient pas voir à nouveau leur neutralité garantie. Ils désiraient l'égalité, non pas, comme je le comprenais, parce que leur neutralité était précaire, mais parce qu'elle leur donnait une situation différente des autres peuples et que, d'après leurs droits naturels et logiques, ils désiraient occuper non pas une situation exceptionnelle, mais une place revenant à tout peuple. J'honore cet instinct. C'est pourquoi, dès que j'en eus l'occasion, j'ai dit que la Belgique a conquis le droit d'occuper une place d'égalité parmi les autres nations. Ainsi la Belgique a reconquis son droit par les souffrances qu'elle a subies. Non seulement cela, mais la cause de la Belgique a constitué un lien solide entre les gouvernements du monde civilisé qui ont compris leur devoir commun ; ils se sont formés en une ligue du droit ; et au service de la conception de justice commune à toute l'humanité, ils ont mis toutes les forces organisées du monde : voilà la véritable signification de la Ligue des Nations. Celle-ci était une conséquence inévitable de cette guerre ; c'est une ligue de justice, et aucun homme d'État responsable qui jette un regard sur l'avenir ne pourrait un moment songer à entraver cette impulsion de justice. Le résultat de la guerre a été de fortifier ces sentiments du monde en vue du maintien de la justice. La Ligue des Nations est l'enfant issu de cette guerre pour le droit ; elle est l'expression des accords permanents qui ont été le résultat des nécessités de cette lutte gigantesque, et toute nation qui refuserait d'y adhérer serait coupable d'avoir délibérément tourné le dos à la plus grande œuvre qui ait jamais été faite. La nation qui désirait n'user de la Ligue des Nations que pour ses fins égoïstes et non pour le service du monde entier ferait volontairement retour vers les temps néfastes de luttes sauvages où chaque nation ne pensait qu'à elle-même, ne songeait qu'à ses droits en oubliant ses devoirs, ne se préoccupait que de sa force sans tenir compte de ses obligations.

» J'espère que ces jours néfastes sont finis pour toujours et que le grand devoir moral, soutenu, s'il le faut, par les forces physiques des grandes nations civilisées du monde, est dorénavant fermement établi en vue de maintenir cette solidarité mondiale. Il ne pourrait en être autrement. La conscience de certaines chancelleries s'était peut-être endormie, mais le crime commis par l'Allemagne l'a réveillée. On ne peut assister à la violation des principes de justice par une grande nation sans être rempli de mépris pour les violeurs et sans former la

ferme résolution que pareille violation sera punie aujourd'hui et rendue impossible demain.

» C'est dans ces sentiments que je suis venu en Belgique et il a été dans ma pensée de proposer au Congrès des États-Unis, comme un présent de bienvenue à la Belgique dans son nouveau statut d'indépendance complète, d'élever la mission des États-Unis d'Amérique auprès de la Belgique au rang d'une ambassade. Puisque c'est le rang dont la Belgique jouit dans notre estime, pourquoi n'en jouirait-elle pas en forme et en fait ? »

Wilson visita également Malines.

En entrant dans la ville, une foule compacte, massée sur tout le parcours, et où la jeunesse des écoles, qui forme la haie, ne compte pas pour la moindre partie, ovationne longuement le président. Ce n'était qu'un fourmillement de chapeaux et de mouchoirs ; à certains endroits, des balcons et des fenêtres, on jette des fleurs sur les voitures du président et de sa suite. En bas, dans la rue, des mains d'enfants agitent des centaines de petits drapeaux américains en guise de souhait de bienvenue au protecteur et au défenseur de l'Humanité et du Droit.

Le cardinal Mercier reçoit les visiteurs de marque et les conduit au Salon Jaune. Les secrétaires de l'archevêché, le bourgmestre Dessain et le collègue échevinal assistent à la cérémonie.

Wilson rappelle l'attitude héroïque du cardinal Mercier pendant la guerre, exprime sa joie de rencontrer Monseigneur Mercier et prédit le relèvement de la Belgique.

Le thé est servi dans la salle du trône dont la voûte a été abîmée par des grenades.

De Malines, on se rendit à Louvain.

Réception tout aussi cordiale. Dans les ruines de la Bibliothèque de l'Université, où sont réunis le recteur et le corps professoral, le président des États-Unis est proclamé docteur.

Retour à Bruxelles et réception à l'Hôtel de Ville.

Le Roi et le Président, la Reine avec Madame et Miss Wilson font le tour de la Grand-Place en auto. On leur fait une longue, une très longue ovation. La foule exulte, agite des mouchoirs et des casquettes ; les clairons sonnent jusqu'à ce que le cortège retourne au Palais.

La paix avec l'Autriche

Le 2 juin, les conditions de paix furent remises aux délégués autrichiens.

Cette remise eut lieu au château de St-Germain avec le même cérémonial que lors de la solennité du traité de paix avec les Allemands, à Versailles.

À droite de M. Clémenceau qui occupe le siège présidentiel, sont assis les quatre délégués américains : Lansing, le colonel House, Bliss et White, à gauche, MM. Lloyd George et Bahour ; plus loin, les délégués français et le maréchal Foch, les cinq délégués italiens parmi lesquels le général Diaz, les trois Belges, MM. Hymans, Vandervelde et Van den Heuvel, les japonais, les chinois, les cubains, les grecs, les polonais, les roumains, les serbes, et les tchécoslovaques.

Wilson arrive le tout dernier, un accident étant survenu à son auto en cours de route. Il prend place à droite de M. Clémenceau.

Immédiatement après, les délégués autrichiens furent introduits ; ils sont treize.

M. Clémenceau ouvre la séance et annonce par une courte allocution que le texte des conditions de paix sera remis aux plénipotentiaires autrichiens, à l'exception de certaines parties

au sujet desquelles des réserves s'imposent encore. Il annonce en outre qu'un délai de quinze jours est accordé aux Autrichiens pour présenter, par écrit, leurs observations concernant les conditions de paix.

M. Dutasta, secrétaire général de la Conférence, s'avance ensuite vers M. Renner, chef de la délégation autrichienne, et lui remet le document formant un volume ne comprenant pas moins de 300 pages.

M. Renner se lève et donne lecture d'un discours assez long.

Après une sévère condamnation de l'ancien régime des Habsbourg, il fait remarquer que la jeune république austro-allemande n'a déclaré la guerre à aucun pays ; attendu que l'armistice était déjà entré en vigueur quand elle prit naissance. Néanmoins l'Autriche-Allemande, qui est tout autrement traitée à la Conférence de la Paix que les autres, était née de l'ancien empire danubien.

Après avoir rendu hommage aux alliés et à M. Hoover pour avoir ravitaillé l'Autriche affamée, il insiste pour que la Conférence de la Paix tienne compte du système économique de l'Autriche-Hongrie et fasse une répartition équitable des charges financières résultant de la guerre entre les différents nouveaux états.

Le préambule du Traité de Paix fut le même que celui du traité avec les Allemands.

De même, pour les articles relatifs à la Société des Nations.

Frontières du Nord (avec la Tchécoslovaquie). — Les limites administratives existantes qui séparaient autrefois les provinces de Bohême et de Moravie de celles de la Haute et de la Basse-Autriche, avec des rectifications d'importance secondaire dans les régions du Gümnd et le long du fleuve Morava.

Les frontières ouest et nord-ouest avec la Bavière, et les frontières avec la Suisse sont maintenues.

La frontière avec l'Italie partira du col de Reschen et suivra en général la ligne de partage des eaux, passant par le col de Brenxiev et le Pizzodei tre Signori.

Les frontières avec l'État serbo-croate-slovène passeront au nord de la Drave, pour rejoindre la frontière hongroise. Dans la partie occidentale, une ligne sera fixée ultérieurement.

La frontière entre l'Autriche et la Hongrie n'est pas modifiée.

Les frontières de la Bulgarie, de la Grèce, de la Hongrie, de la Pologne, de la Roumanie, de l'État serbo-croate-slovène et de l'État Tchécoslovaque sont reconnues telles qu'elles sont actuellement, ou telles qu'elles pourront être fixées ultérieurement, et l'Autriche renonce, en faveur des principales Puissances alliées et associées, à tous ses droits et à tous ses titres sur les territoires qui lui ont appartenu précédemment et qui, bien que situés en dehors des nouvelles frontières de l'Autriche, n'ont été à l'heure actuelle, attribués à aucun état. L'Autriche s'engage à accepter le règlement à intervenir à l'égard de ces territoires.

Les clauses ayant traité à l'Italie sont réservées.

L'Autriche reconnaît l'entière indépendance de l'État Tchécoslovaque, en y comprenant le territoire autonome au sud des Carpathes. Elle renonce à tous ses droits et titres sur ses anciens territoires qui y sont compris.

La Tchécoslovaquie accepte d'incorporer dans le traité avec les principales Puissances alliées et associées toutes mesures qui pourront être prises pour la protection des minorités de race, de religion ou de langage.

L'Autriche doit reconnaître et respecter la pleine indépendance des territoires qui faisaient partie de l'ancien Empire de Russie. Elle doit accepter définitivement l'annulation du traité de Brest-Litovsk.

L'Autriche doit consentir à l'abrogation des traités de paix de 1839 qui ont établi la neutralité de la Belgique, fixé ses frontières, etc., et accepter d'avance toute convention que les Alliés décideraient de leur substituer.

Elle adhère à l'abrogation de la neutralité du Grand-Duché de Luxembourg et accepte d'avance tous accords internationaux relatifs à cet État.

Elle accepte tous arrangements conclus par les Puissances alliées avec la Turquie, la Bulgarie, ainsi qu'avec le Danemark.

Par une série de clauses spéciales, l'Autriche s'engage à mettre ses institutions en harmonie avec les principes de liberté et de justice. Elle reconnaît formellement que l'obligation de protéger les minorités est une question d'intérêt international.

Tous les nationaux de l'Autriche, sans distinction de race, de langue ou de religion, doivent être égaux devant la loi. Toutefois, l'Autriche pourra rendre obligatoire l'enseignement de l'allemand dans ses écoles.

L'Autriche devra renoncer à ses Capitulations et à ses protectorats à l'extérieur de l'Europe. D'autres clauses stipulent la cession de tous les navires de guerre et sous-marins et la défense d'en construire.

Les clauses militaires sont réservées.

La question des dettes d'avant-guerre sera réglée par des Chambres de compensation.

De nombreuses clauses ont trait aux douanes, à la concurrence déloyale, aux traités de commerce, etc.

Beaucoup de notes furent échangées à ce sujet entre Renner et Clémenceau. Le 20 juillet, le secrétaire de la Conférence de la Paix, M. Dutasta, fournit un traité complémentaire relatif à l'Autriche. Les frontières entre l'Autriche d'une part, et la Hongrie et Tchécoslovaquie d'autre part étaient modifiées de façon à englober dans les limites de l'Autriche tous les territoires de langue allemande. L'effectif de l'armée autrichienne ne devait pas dépasser 30.000 hommes, y compris les officiers et les troupes de réserve.

Ces effectifs devaient être réduits, endéans les trois mois, au chiffre ci-dessus.

Cette armée devait uniquement servir au maintien de l'ordre intérieur et à la surveillance des frontières.

On fixa également une limite à l'armement de l'armée et à ses réserves de munitions.

Une usine de l'État pourra seule fabriquer le matériel de guerre.

L'Autriche se reconnaît responsable des dommages occasionnés par la guerre et s'engage à les réparer. Les Alliés reconnaissent toutefois que la dette de l'Autriche dépasse sa capacité de paiement. Avant le 1^{er} mai 1921, une commission compétente établira le montant de la dette autrichienne à rembourser suivant un système de bons, comme cela a été prévu par le traité avec l'Allemagne. Il ne pouvait naturellement être question de faire payer par l'Autriche l'intégralité de la dette. Les nouveaux États nés de l'ancien empire danubien assumeront une part de sa dette d'avant-guerre. En plus, les titres des emprunts de guerre autrichiens achetés par leurs ressortissants respectifs resteront également à leur charge, de même pour les pensions. Les biens appartenant à la couronne deviennent leur propriété.

D'autres conditions encore se rapportent à la restitution des biens saisis, à la livraison du bétail, du bois, du fer, de la magnésie. Jusqu'au 1^{er} mai 1921, l'Autriche ne pourrait exporter aucune quantité d'or.

Une commission s'occupera également du réseau de chemins de fer.

La signature du traité de paix eut lieu à St-Germain, le 10 septembre. La cérémonie fut beaucoup moins solennelle qu'à Versailles. Renner y ratifia le démembrement de la monarchie danubienne. Le soir, il retourna à Vienne. Clémenceau, Balfour, Tittoni et Polk étaient également présents.

Les Fêtes de la Victoire à Paris

Entre-temps, Paris avait fêté la Victoire avec un enthousiasme indescriptible. C'était le 14 juillet. Nous en donnons ci-après le compte rendu :

« Il n'y a pas de mots qui puissent décrire, ce dont étaient animés, gonflés, exaltés, enflammés les cœurs de ces centaines de mille personnes, massées le long du parcours du défilé victorieux et autour de l'Arc de Triomphe, accrochés par grappes aux arbres et aux maisons. Jamais sans doute Paris n'aura vécu instant plus solennel. Toute l'âme de la France était dans cette fête du 14 juillet.

Lorsque Clémenceau arrive sous l'Arc de Triomphe, l'enthousiasme éclate immédiatement. De toutes parts, on l'acclame frénétiquement. La foule enthousiasme crie : « Vive le père de la Victoire ! ».

Une ovation formidable s'élève quand M. Poincaré apparaît sur la Place de l'Étoile. Les musiques jouent La Marseillaise et le Chant du Départ. Clémenceau, tous les ministres, les présidents de la Chambre et du Sénat, saluent le Président de la République qui prend place à la tribune où sont installés également les anciens présidents Loubet et Fallières. De nombreux parlementaires, le corps diplomatique et les délégués de l'Alsace-Lorraine sont présents.

Une bonne centaine de mutilés sont installés au bas des tribunes officielles.

À perte de vue, la foule qui s'agite, fourmille et trépigne, attend l'arrivée au cortège triomphal. Soudain, tous les bruits cessent. Les milliers de cœurs qui sont là semblent s'arrêter de battre. Silence solennel. On perçoit au loin la musique militaire qui de plus en plus s'approche de l'Arc de Triomphe.

Sur la Place de l'Étoile débouche, derrière la musique, un millier de mutilés. En dépit de leurs blessures et de leurs infirmités, ils passent en bon ordre sous l'Arc de Triomphe, devant la tribune présidentielle. La musique joue la marche de « Faust » : « Gloire immortelle de nos aïeux ». C'est un instant d'émouvante majesté. À la vue de ces centaines de boiteux, d'aveugles, de manchots, de mutilés, la foule éclate en acclamations impétueuses. On leur lance des fleurs et des baisers, beaucoup de gens ne peuvent retenir leurs larmes...

Un escadron de la garde républicaine ouvre la marche triomphale. À quarante mètres suivent les maréchaux Foch et Joffre, à cheval, Joffre, pâle d'émotion, Foch comme perdu en un rêve. Ils saluent d'un geste large Poincaré et Clémenceau, qui agitent leurs chapeaux.

Et par-dessus tout cela, les vivats, l'allégresse de la foule, que dominent les accents de la « Marseillaise ». Les acclamations croissent jusqu'à devenir une tempête d'enthousiasme, une ovation indescriptible quand paraissent nos trois couleurs. Il pleut des fleurs ; la foule en lance de la rue, des maisons, de partout à la fois. Le cri inlassablement répété de « Vive la Belgique » ne cesse de retentir.

Environ deux cents drapeaux vont en tête de la division britannique. Dans un ordre impressionnant, au rythme de leurs cornemuses, les soldats britanniques défilent.

Une belle troupe de soldats américains, tous solides et robustes gaillards de 1,75 m, défile à son tour.

Puis suivent les Italiens d'un pas accéléré, vivement acclamés.

Vient ensuite la 7^e division, avec le maréchal Pétain et les généraux de Castelnau et Berdoulet. Ce sont des vivats, une allégresse assourdissante. L'enthousiasme est à son comble.

Cette grandiose ovation s'apaise pourtant enfin. Les troupes s'éloignent par les rues avoisinantes. La foule cesse de s'agiter et s'écoule par les places et les rues. Mais sur la grande capitale continue à planer comme un écho de cette fête grandiose, la rumeur incalmée de cette allégresse...

Le soir, comme d'habitude à Paris, le 14 juillet, il y avait bal à tous les coins de rue. Mais le plus grand succès de la soirée fut obtenu par le cortège aux lumières comprenant, entre autres, une gigantesque girandole de Florence, une girandole illuminée de plus de 25.000 lumières et ornée de 150 portraits lumineux des chefs d'État, les chefs de Gouvernements et des généraux Alliés, avec de multiples inscriptions rappelant les hauts faits de la guerre. Celle girandole partit du Grand Palais et suivit les rues de Rivoli, de la Cité et les avenues principales de la rive gauche de la Seine, aux acclamations d'enthousiasme général d'une foule compacte. »

À Bruxelles, on fête également la journée.

Le soir, un banquet eut lieu à l'Hôtel Métropole, sous les auspices de la Chambre française de Commerce.

La Chambre et le Sénat envoyèrent des télégrammes de félicitations à la France.

À l'occasion de la fête nationale française, le Roi Albert télégraphia au président Poincaré pour lui exprimer sa satisfaction de voir participer des soldats belges aux fêtes de la Victoire à Paris et exprimer à la France, qui sort plus grande et plus forte de la guerre, le souhait de pouvoir jouir bientôt du bonheur des peuples pacifiques et prospères. Le Président Poincaré, dans sa réponse, remercia le Roi de ses témoignages d'amitié et lui fit savoir que la population parisienne avait acclamé avec enthousiasme les troupes belges qui, à l'exemple de leurs Souverains, avaient refusé de laisser la force du nombre courber devant elle le Droit.

Les Fêtes de la Victoire en Belgique

Les fêtes nationales chez nous furent également celles de la Victoire. Le lundi 21 juillet, Bruxelles se réveilla au son du canon et des cloches. Voici un compte rendu des cérémonies : « Le Roi Albert a voulu rendre hommage lundi matin, au nom du pays, aux commandants des troupes qui continrent le flot de l'ennemi à Liège et à l'Yser, pour d'ici déclencher une offensive triomphale et libératrice.

La veille de cette solennité impressionnante, le Souverain avait conféré au général Leman, le vieux défenseur de Liège, le titre de comte et au général Jacques, celui de baron.

Lundi matin, une cérémonie intime mais impressionnante eut lieu dans les jardins du palais royal ; à l'ombre des arbres, se trouvaient outre nos huit généraux de division, les ministres Delacroix, Masson, Paul Hymans et de Broqueville, et face à ce groupe aux habits chamarrés, vers le Palais, il y avait une compagnie du 19^e de ligne sous le commandement du colonel Philippe.

Bientôt, les généraux Gillain, Bernheim, Drubbel, Jacques, De Ceuninck, Rucquoy, Biebuyck et Michel prirent place sur

un rang et le roi arriva, suivi de la reine et des princes Léopold et Charles, le premier en kaki, le second revêtu de l'uniforme bleu d'aspirant de marine.

Le Roi exprima aux chefs d'armée la reconnaissance de la Patrie et les décora, l'un après l'autre, du grand Cordon de l'Ordre de Léopold. Les membres de la famille royale leur présentèrent ensuite des félicitations.

Solennité simple, mais émouvante, qui toucha profondément les rares spectateurs.

Dès 10 heures — le Te Deum ne commençant qu'à 11 1/2 heures — la foule grouillait aux alentours de la cathédrale. La police et la gendarmerie eurent fort à faire pour contenir les curieux venus en foule, quand les invités commencèrent à arriver.

Une compagnie du 8^e régiment de ligne maintenait l'ordre.

Le roi et la reine, accompagnés de la princesse Marie-José et des princes Léopold et Charles, furent reçus sous le portail de la cathédrale, par le doyen Evrard, à la tête du clergé de la collégiale.

Le Doyen adressa une courte allocution à la famille royale et souligna la joie qu'il éprouvait à la pensée que la première fois depuis cinq ans, dans la Belgique libre enfin, il lui était donné de recevoir les souverains dans la cathédrale.

Après la cérémonie, le couple royal et les princes retournèrent au Palais, longuement ovationnés par la foule enthousiaste.

Lundi après-midi.

Ce matin, des salves d'artillerie ont annoncé le commencement des fêtes nationales. Puis les grandes cloches de Ste-Gudule se sont mises à sonner, faisant retentir leurs profondes voix d'airain sur la ville en l'été. De longues traînées de nuages ont traversé le ciel, un vent violent s'est levé, les drapeaux claquent et le soleil mêle à tout cela l'hymne d'or de juillet.

Il est 3 heures maintenant. Au centre de la ville, de la Bourse à la gare du Nord, le monde grouille comme une fourmilière. Les rues conduisant à la Grand-Place sont obstruées par la foule. Nous nous frayons un chemin avec peine et débouchons sur la place quand la fête patriotique commence.

Toutes les maisons ornées de dorures, sur la Grand-Place, ont arboré leurs plus beaux drapeaux. Dans la loge royale, sur le balcon de l'Hôtel de Ville, les princes royaux et la princesse Marie-José ont pris place ; le prince héritier en kaki, le prince Charles en noir, Marie-José en blanc. À côté d'eux se tiennent le bourgmestre Max, les échevins Steurs, Jacqmain, le ministre de Broqueville. Au pied de la tour, se trouvent les mutilés de la guerre. Devant la Maison du Roi, sont groupés une musique militaire belge et la garde républicaine en uniforme d'apparat.

On amène à l'extérieur le vieux drapeau de 1830 et les drapeaux des provinces. Les voix des enfants qu'accompagne la musique militaire, résonnent agréablement sur l'admirable place.

La musique joue des airs de danses nationales et suédoises aux sons desquelles des mioches gambadent, tournoient, exécutent des motifs et toute la place retentit d'applaudissements enthousiastes.

C'est ensuite le défilé des écoles officielles et libres ; le personnel laïque, les sœurs, les frères, marchent, unis dans l'amour de la patrie, en un seul cortège. Les enfants apportent des fleurs et les déposent devant les mutilés, puis quittent la Grand-Place.

Arrivent ensuite des soldats de l'Yser qui portent les glo-

rieux drapeaux de l'Yser. La musique salue. La foule acclame, la Brabançonne éclate.

Les princes quittent le balcon ; les mutilés et les porte-drapeaux se rangent sur une double haie entre lesquelles s'éloignent les autos reconduisant les enfants royaux, aux applaudissements pleins d'allégresse de la foule enthousiaste.

Et maintenant, à la gare du Nord.

Poincaré, président de la République française, et le maréchal Foch, doivent arriver vers 6 heures.

Il est environ 5 1/2 heures. La vague humaine est devenue une véritable mer qui remplit toutes les avenues et toutes les rues menant à la place Rogier. Les gens sont tassés les uns sur les autres, formant une haie impénétrable ; on se pend aux arbres, on s'agrippe à tous les poteaux, à toutes les bornes ; on grimpe sur les kiosques des tramways ; il y en a qui sont perchés sur les échelles, d'autres debout sur des tables ou des chaises ; il y a du monde à toutes les croisées, à tous les balcons, jusque dans les gouttières ; et c'est un pittoresque tableau mouvant aux façades le long desquelles courent des drapeaux, des fleurs, des lampions et des lumignons.

Voilà le roi qui apparaît, en uniforme de général, décoré de la croix de guerre belge et des médailles militaires belge et française, tandis que le grand cordon de la Légion d'honneur lui barre la poitrine d'un large trait rouge ; voici la reine, en chapeau blanc et manteau violet sous lequel on aperçoit également le cordon de la Légion d'honneur ; voici le prince héritier, en uniforme de soldat de 2^e classe du 12^e de ligne, également décoré de la Légion d'honneur.

La famille royale était venue à pied du palais, à 5 h. ; elle était allée rendre hommage à un cénotaphe allégorique de la rue Royale et arrivait en toute simplicité.

C'était profondément émouvant de les voir passer, tandis que cette mer de monde retentissait des cris de : « Vive le Roi ! Vive la Reine ! »

Le maréchal Foch a quitté Londres le lundi matin à 8 heures. L'ambassadeur français et sir Henry Rawlinson ont été lui rendre leurs hommages à la gare Victoria.

Quelques minutes avant 10 heures, il arrivait à Douvres, où l'accueillirent des salves d'artillerie, et il fut reçu par l'amiral Dampier, le général Mackenzie et le bourgmestre ; une garde militaire rendit les honneurs ; on exécuta la Marseillaise. Le maréchal s'embarqua à bord de l'Orpheus et partit pour Ostende.

On l'attend à cette heure à la gare du Nord.

Personne, hormis les invités, n'a accès à l'intérieur de la gare. Des drapeaux et des fleurs ornent le hall ; par terre, on a étendu des tapis courants, rouges. Un contingent du 18^e régiment de ligne est échelonné le long de la voie sur laquelle le train doit arriver en gare. Un tapis de couleur indique l'endroit où doit descendre le maréchal.

Dans le hall, derrière des barrières, ont pris place de nombreux invités. Le chef de gare a revêtu un uniforme d'apparat, tout orné d'or. Le général Meiser, le général Grumbach, le marquis de Villalobar, le général Beale Brown, le général Rouqueroles, le bourgmestre Frick font leur apparition. Quelques minutes avant 5 1/2 heures, la famille royale fait son entrée. On entend un murmure : le Roi ! Un silence se fait. La Brabançonne éclate, sonore, sous le hall. Les souverains se tiennent sur le tapis de couleur, épiant l'arrivée du train.

5 h. 35. Les clairons sonnent : le train est signalé.

Il entre en gare. Les clairons rendent les honneurs. La Marseillaise retentit. Le maréchal Foch descend du train ; il est en uniforme bleu horizon, et tient une canne à la main. Le visage

impénétrable de cet homme de taille moyenne reflète une mâle énergie ; ses yeux sont clairs et vifs ; une épaisse moustache barre ses traits mobiles.

Il serre en souriant la main de ses hôtes royaux. Et tant qu'on continue à jouer la Marseillaise, le groupe de nos Souverains et du maréchal, qui saluent, demeure là, respectueux et silencieux.

Les hauts personnages et la souveraine se rendent ensuite au salon d'honneur, tandis que sur leur passage les drapeaux s'inclinent ; et le hall continue à retentir à vibrer des cris de : Vive Foch ! Vive la France !

On traîne les tapis courants et celui de couleur vers la voie où doit arriver le Président. Le dallage de la gare a été laissé dans un piètre état par les Allemands.

Il est six heures moins dix minutes. Voici MM. Donnay, chef de gare, et Frick, bourgmestre ; suivent le roi, la reine, Foch, le prince héritier, le bourgmestre Max, le gouverneur Béco, des dames avec des fleurs.

Le train est en vue. Les clairons éclatent. Le train venant de Quévy entre en gare lentement, solennellement. L'avant de la lourde et forte locomotive est entouré des couleurs françaises et belges ; en tête, flottent en faisceaux des drapeaux belges.

La voiture-salon du Président passe tout près de nous ; elle est capitonnée de blanc ; nous voyons qu'elle est garnie de bouquets de fleurs. Solennelle, la Marseillaise résonne, et l'écho, majestueusement, ébranle les voûtes de fer. Le train s'arrête.

Voici le président Poincaré : sérieux, extraordinairement distingué, le visage serein ; en habit noir ; une impressionnante et typique personnalité française.

Il y a une minute de silence imposant. Le Roi s'avance à la rencontre du Président et lui serre chaleureusement la main ; puis, le plus haut représentant de la France se dirige vers la Reine et le prince héritier. Madame Poincaré suit son époux ; on l'accueille avec le plus profond respect et on lui offre des fleurs. Le ministre Pichon accompagne M. Poincaré.

Il est six heures. Le cortège se dirige vers la sortie de la gare. La musique retentit de nouveau, les soldats présentent les armes, et c'est alors un cri qui n'en finit pas, un cri qui éclate et se répercute toujours plus ample : Vive ! Vive Poincaré !

Je suis impuissant à décrire le tonnerre d'enthousiasme qui éclate comme la foudre, comme la tempête sur la place Rogier lorsque Poincaré et le maréchal Foch, en compagnie de nos souverains, apparaissent à la sortie de la gare.

Les écoliers chantent avec allégresse l'hymne national français ; puis des fillettes tout en blanc font tomber une pluie de roses rouges ; les bourgmestres et les échevins de l'agglomération bruxelloise, qui avaient pris place aux tribunes devant la gare, battent des mains ; un enthousiasme formidable remplit ces milliers et ces milliers de gens dont les cœurs battent à éclater d'émotion ; les militaires qui font la garde ovationnent avec non moins de frénésie ; c'est comme un courant, un fleuve qui charrie l'enthousiasme de cette multitude.

Les autos royales, en tête, s'éloignaient sous une ovation formidable, pareille au ronflement d'une machine colossale. Et là-bas, le long du boulevard du Jardin Botanique le délire d'enthousiasme grossit encore, lorsqu'apparurent, puis disparurent les autos, suivies d'une série d'autos militaires remplies d'invités et de journalistes, que l'on conduisait au palais royal où les hauts visiteurs allaient être reçus.

Derrière les autos, le flot humain s'écoula. Les lanciers quittèrent leurs postes et montèrent également le boulevard du Jardin Botanique.

La foule s'écoule dans une même direction : le palais royal.

Encore un tableau :

Lundi après-midi :

Dans le parc, du côté de la rue Royale, s'élève le cénotaphe allégorique, suprême hommage à ceux qui tombèrent pour la Patrie. C'est un monument tout blanc, représentant un tombeau exhaussé sur un socle, où se lit l'inscription : « À nos Morts ». Il est profondément émouvant dans sa simplicité même, cet hommage clair sur ce fond d'un vert sombre. Autour, brûle de l'encens.

Il est 5 heures. Du côté du palais arrive l'écho du salut d'honneur et de la Brabançonne ; les troupes présentent les armes.

En plein soleil, arrivent le roi et la reine, et la princesse Marie-José. Suivent deux laquais avec une magnifique couronne d'orchidées, entourée d'un ruban aux couleurs nationales sur lequel tranchent les noms d'Albert et d'Élisabeth.

Le groupe des souverains, très modestement, se dirige vers le cénotaphe. Le roi prend la couronne et la dépose au pied du monument.

Non moins émouvant, le spectacle des mutilés de guerre, tenant des fleurs qu'ils vont offrir d'une main tremblante à ceux de leurs compagnons qui acceptèrent cette mort à laquelle ils ont eux-mêmes échappé par miracle.

Une heure plus tard.

Nous avons vu passer tout près de nous la brève mais grandiose vision des autos qui conduisaient les souverains et Poincaré au Palais.

Mais les clairons sonnent de nouveau ; de rapides commandements retentissent. Le Président, accompagné de M. de Margerie, s'arrête devant le monument aux Morts. La foule, massée autour du parc, ovationne sans discontinuer, agitant des chapeaux et des mouchoirs.

Le Président s'incline respectueusement devant le monument et dépose une couronne de fleurs devant la couronne royale.

Sur un ruban aux couleurs françaises, on lit : Aux soldats belges tombés au champ d'honneur, le Président de la République.

Un grand silence règne jusqu'au moment où Poincaré s'éloigne ; et les applaudissements et l'enthousiasme d'éclater de nouveau.

Le public peut à son tour rendre hommage aux glorieux morts.

Et c'est un défilé ininterrompu de femmes éplorées, le défilé des frères, des sœurs, des fiancées ; le défilé des pauvres mères, des mères affligées de ceux qui reposent là-bas, au loin, là où ils tombèrent, de ceux dont l'ultime pensée fut pour les êtres bien-aimés. Des larmes et encore, et toujours des larmes viennent témoigner de la reconnaissance, de l'amour, du deuil combien profond et combien navrant, de ceux qui attendirent si longtemps et qui ne devaient plus jamais revoir l'enfant aimé après qui l'on soupira des jours, des mois et des années.

Le soir, Bruxelles fut brillamment illuminé.

Mardi 22 juillet. Il pleut. Néanmoins, l'après-midi a lieu la revue militaire qui défile devant la famille royale et les illustres visiteurs, installés dans une tribune devant le palais.

Soudain, l'hymne national retentit et des acclamations éclatent. Le roi et le maréchal Foch arrivent à cheval.

« Vive le Roi ! Vive Foch ! Vive la France ! »

Instantanément, un tonnerre d'acclamations les accueille.

Les chevaux sont refoulés. Les deux chefs d'armée s'en vont

passer la revue des troupes.

Nous attendons donc le défilé. Les invités arrivent. À droite de la tribune royale s'installent les membres du corps diplomatique et leur famille. Les chapeaux hauts de forme ruissellent sous la pluie. De riches toilettes sont à peine abritées par un parapluie. Mais on est trop occupé par les présentations et les saluts...

À gauche, viennent se ranger les membres du gouvernement. Nous voyons les ministres et différentes autorités.

De nouvelles sonneries de trompettes, de nouvelles acclamations. La Reine, le Président et Madame Poincaré, le prince Charles et la princesse Marie-José sortent du palais.

« Vive la Reine ! Vive la France ! »

L'enthousiasme redouble : « À bas les parapluies. »

Chacun tend le cou, veut voir et ne pense pas aux gouttelettes qui dégoulinent de quelques parapluies rebelles dans le cou des curieux.

La Reine porte le Grand Cordon de la Légion d'Honneur et le président celui de l'Ordre de Léopold.

Ils saluent et s'installent à la tribune.

Nous attendons toujours....

Enfin — dix heures sonnent à Saint-Jacques-sur-Coudenberg — des acclamations annoncent le retour du Roi et de Foch... Ces acclamations les précèdent comme le ferait un héraut d'armes ; elles volent de rue en rue jusqu'au Palais des Académies dont les fenêtres disparaissent sous des grappes humaines.

Le Roi et Foch vont saluer le président et madame Poincaré. Le président prend place entre le Souverain et la Reine. À la gauche du roi, est assise Madame Poincaré, à la droite de la reine le maréchal Foch.

La musique joue... Le défilé commence. Les soldats vont toujours très crânes et d'un pas ferme, au rythme d'une musique allègre.

Le lieutenant-général, commandant la 4^e division, et son état-major ouvrent le cortège.

Des détachements des différentes armées alliées, toutes précédées de drapeaux, parfois de musique, passent ensuite. D'abord, les Américains, puis les Français tous abondamment fleuris. Des pioupious français, des chasseurs alpins, des marocains, ensuite les britanniques, les italiens, les japonais, les grecs, les polonais dont l'aigle d'argent tranche sur champ rouge, des serbes, des chinois, des siamois, des tchécoslovaques... Tous, on les acclame avec enthousiasme et nos hôtes illustres, les plénipotentiaires, les membres du gouvernement, les spectateurs, tout le monde salue avec respect les drapeaux alliés qui vont se ranger devant le parc...

Parmi ces drapeaux, et notamment les français et les italiens, il y en a qui sont déchirés, en lambeaux et qui rappellent les jours terribles de la guerre.

La pluie, qui tombe drue par moments, ne parvient pas à éteindre l'enthousiasme qui arrive à son comble quand apparaît enfin notre propre armée. Voici les Belges... Des fleurs garnissent les ceinturons, les baïonnettes... Voilà les glorieux drapeaux, portant les noms de l'Yser, d'Eessen, Steenstraete, Kortemark, Roulers, Oost-Roozebeke, Passchendaele, Handzame, Klerken, Zarren, Ertvelde, la Lys, etc.

Voilà nos guerriers... et sans cesse la foule immense leur rend hommage. Aussi loin que porte le regard, on n'aperçoit que des chapeaux, des mouchoirs, des mains qui s'agitent en l'air, tandis que les acclamations montent de toutes parts, devant, derrière et tout près de nous.

Voilà l'infanterie, voilà les lanciers, les carabiniers, les chasseurs, le génie, les aviateurs.

Voici nos marins... On leur fait une ovation grandiose. Ils avancent d'un pas ferme, ceux qui ont accompli leur tâche silencieuse sur l'onde perfide.

Voilà les mitrailleuses, et les chevaux et les autos, gigantesques machines.

Ce défilé impressionnant dure plus d'une heure.

Soudain, un ronflement sonore. Un oiseau gigantesque passe en rasant au-dessus du parc et du palais. C'est un Handley-Page qui, tout favorisé, décrit courbe sur courbe. La foule regarde en l'air. L'oiseau disparaît dans les nuages gris. Tout à coup, il en ressort, la tête en bas. Quelqu'un, là-haut, agite un drapeau. C'est comme un salut qui vient des cieux à notre armée, et la foule y répond par une vigoureuse ovation.

Le défilé est terminé. Les porte-drapeaux s'avancent jusque devant la tribune. Le Roi, Poincaré et Foch descendent. Les drapeaux saluent. L'hymne national résonne et la foule clôt la cérémonie d'une longue ovation qui ébranle l'air.

Une heure. Nous voici à la place de Brouckère. Les rues qui y mènent sont littéralement obstruées. Elles sont bouchées par des tables, des échelles, des charrettes, des autos, des voitures où le monde se hisse pour acclamer. Nous grimpons sur une de ces estrades improvisées. L'aspect des boulevards est grandiose, impressionnant. Une véritable vague de kaki s'écoule vers le Nord : fleuve jaune-or entre des rives sombres et bruyantes. Ce sont les enfants, ce sont les hommes de l'Yser, les hommes de France, d'Angleterre, d'Amérique et d'ailleurs, leurs drapeaux et leurs armes, c'est le fleuve humain de l'Yser qui coule à travers les artères de Bruxelles.

La pluie qui éclabousse ne parvient pas à enlever quoi que ce soit à la beauté impressionnante de ce spectacle.

Vers 2 1/2 heures, M. Poincaré reçut au Palais les membres de la colonie française. Ceux-ci furent présentés par l'ambassadeur français, M. de Margerie.

Le président adressa ensuite une allocution à ses concitoyens et leur rappela leurs souffrances pendant l'oppression. Mais il rappela également qu'ils avaient eu la consolation d'être les hôtes d'une nation amie qui partageait leurs alarmes et leurs privations.

Faisant preuve d'un dévouement admirable, le président parla des soins que les Français avaient consacrés aux réfugiés. La colonie française fut une petite France, hospitalière charitable et douce comme la grande. Il en remercia les membres du profond du cœur et leur présenta ses félicitations.

À 2 1/2 heures, M. Poincaré doit être reçu solennellement au Palais de la Nation par les sénateurs et les députés.

Vers 1 1/2 heure, des membres du Parlement sont déjà présents. À gauche du fauteuil présidentiel, dans un des coins de la salle, on a dressé un trône de velours rouge garni d'or.

Des draperies et des drapeaux aux couleurs françaises et belges décorent la salle.

Les tribunes réservées et publiques sont depuis longtemps archicombles. Dans les premières, nous apercevons le cardinal Mercier en robe pourpre.

Les parlementaires et les invités arrivent sans discontinuer et dès avant 2 1/2 heures, tous les sièges sont occupés.

Il ne reste pas plus de place dans les couloirs.

Dans la tribune diplomatique se trouvent les représentants étrangers.

La Chambre présente un aspect de fête. On annonce : « Madame Poincaré ».

La femme du président fait son entrée en compagnie de la reine.

Une longue ovation les accueille. Elles prennent part, avec leur suite, sur le trône.

« Le maréchal Foch ! »

Une ovation secoue l'assistante.

Nouvelle ovation interminable... Toute la Chambre agite des mouchoirs... Cet enthousiaste hommage ne semble pas devoir prendre fin...

« Vive Foch ! Vive Foch ! » crie-t-on.

Puis, tout à coup, un silence...

« Vive la France ! » lance de nouveau une voix. Et les acclamations de reprendre de plus belle et de se succéder, pendant qu'on présente à l'illustre chef d'armée les membres du Gouvernement.

Un instant, le silence se fait.

Tout à coup, apparaissent les glorieux drapeaux de l'Yser et les soldats vont les placer sur le siège du bureau.

La Chambre s'ébranle de nouveau sous les applaudissements et les acclamations. On fait une ovation aux représentants de l'armée.

« Le Président de la République française ! »

Et quand Poincaré paraît, aux côtés de notre Roi... Comment continuer à décrire cette intense émotion, cette agitation fébrile, et cette allégresse, et ces cris de « Vive la France ! ».

Poincaré et le Roi prennent place devant la tribune ; Foch va se placer derrière eux.

L'ovation continue.

À la fin, le président de la Chambre, M. Pouillet, réussit à prendre la parole :

« Monsieur le Président,

» Les Sénateurs et Représentants de Belgique se réjouissent de vous souhaiter respectueusement la bienvenue dans le Palais de la Nation.

» Ils prisent très haut l'honneur de vous recevoir et le charme de vous entendre.

» À l'heure où la France, brutalement assaillie, se redressait sous l'étreinte d'angoisses et de difficultés sans précédent, chacun a pu admirer dans le Président de la République la maîtrise du talent et le patriotisme ferme et clairvoyant qui vous ont conduit, au milieu de multiples témoignages de la confiance de vos citoyens, aux plus hautes charges de l'État.

» Chaque fois que vous proclamiez à la face du monde les buts de guerre de la France et sa politique toute de loyauté, de fidélité à la liberté des peuples — comme dans chacune des paroles de réconfort et d'espérance que vous vous plaisez à adresser à nos réfugiés — nous avons retrouvé les accents de cette fière et belle éloquence, honneur de la tribune et des lettres, qui vous a ouvert toutes grandes les portes de l'Académie française.

» Les acclamations qui vous saluent depuis votre arrivée dans ce pays, celles qui vous accueilleront demain à Anvers, en Flandre, à Liège, vous ont dit et vous diront mieux que je ne pourrais le faire, les ardentes sympathies et l'admiration profonde que la Belgique voue à la France.

» Quand l'imagination évoque les gestes sublimes et héroïques de la France au cours de la grande guerre, les mâles vertus de ses soldats, le patriotisme persévérant de ses villes et de ses campagnes, le superbe exemple donné à tous par le peuple de Paris, l'admirable dévouement des femmes de France

qui trouvaient jusque dans les deuils et les larmes de nouveaux motifs pour le devoir civique ou charitable, quand la pensée se reporte sur les sacrifices constamment renouvelés et toujours généreusement conscrits, une émotion profonde étreint le cœur, les paroles font défaut et tous les sentiments se confondent dans cette fervente pensée : rien dans l'Histoire, n'en égale la grandeur, jamais la France n'a été plus belle.

» Mais nos applaudissements ne sont pas inspirés seulement par la splendeur de l'œuvre admirée.

» Le cœur y a sa large part.

» C'est qu'une vive amitié unit depuis si longtemps nos deux pays.

» Il ne s'agit pas seulement de ces rapports de courtoisie, de confiance et d'estime que nos gouvernements n'ont cessé d'entretenir entre eux.

» Il ne s'agit pas non plus de ce mouvement d'affaires industrielles et commerciales, qui avaient pris un si grand développement avant la guerre et que nous désirons vivement voir prendre un nouvel et grand essor sous l'égide des modalités appropriées à nos situations économiques respectives.

» Il s'agit surtout de ces multiples rapports qui, dans les domaines les plus variés, mettent en contact personnel les nationaux des deux pays et font collaborer à des œuvres communes nos artistes, nos écrivains, nos juristes, les maîtres et les étudiants du haut enseignement.

» Notre conception du droit des gens, tout comme la vôtre, repose essentiellement sur le caractère sacré des traités et sur le respect de la parole donnée.

» Astreints, lors de notre entrée dans la Société des Nations en 1831 à demeurer étrangers aux rivalités et aux conflits des grandes puissances, nous avons invariablement affirmé notre résolution de rester fidèles à notre charte internationale. Nous avons tenu parole, je n'ai pas à rappeler au prix de quels sacrifices, mais je puis dire qu'ils ont été vaillamment consentis dans la plus humble chaumière comme sur les marches du Trône et que personne ne les regrettera jamais.

» La France, à la même époque, avait, elle aussi, pris un engagement solennel qu'en termes magnifiques, Monsieur le Président, vous avez eu la délicatesse de rappeler au Gouvernement belge au cours de ces jours angoissants du mois d'octobre 1914, lorsque l'Yser était devenu le dernier rempart du lambeau de territoire libre qui nous restait.

» Nous étions, disiez-vous, en vertu des traités, garants de la neutralité de la Belgique et nous ne sommes pas de ceux qui désavouent leur signature.

» Le devoir sacré... nous le remplirons jusqu'au bout avec toute l'ardeur d'une fraternelle amitié.

» Jusqu'au bout !

» Avec toute l'ardeur d'une fraternelle amitié !

Le monde sait aujourd'hui ce que signifient de telles paroles dans la bouche de la France. L'univers connaît la rançon et le prix de la résolution inébranlable prise par la France de ne pas déposer les armes avant que la cause du droit, de l'humanité, de la libération des peuples n'ait triomphé ; il s'émeut jusque dans ses fibres les plus intimes à la pensée de ce qu'a coûté à la France la désannexion de l'Alsace-Lorraine, la libération de la Belgique, l'affranchissement des peuples opprimés.

» Nul ne l'a mieux mis en lumière que vous-même, Monsieur le Président, lorsque, sous l'impression toute passionnée de l'inoubliable spectacle de la revue de la Victoire, vous adressiez au peuple français, dans la personne de M. Clémenceau, président du Conseil, qui en a incarné si admirablement la vaillance, l'endurance, la volonté de vaincre, le message du 14

juillet : « La France a le droit d'être éternellement fière de la part qu'elle a prise, écrivez-vous, à cette guerre universelle. Ses armées sont restées sur la brèche du début à la fin des hostilités ; elles ont tenu le front le plus vaste et le plus exposé, elles ont eu en face d'elles les ennemis les plus puissants et les mieux organisés ; elles ont accompli les efforts les plus prodigieux ; elles ont subi les pertes les plus effroyables ; elles ont sacrifié à l'avenir tout ce qu'elles ont pu lui donner du présent.

» Dans les mémorables paroles, Monsieur le Président, vous avez prononcé le jugement de l'histoire et formulé l'hommage reconnaissant de la conscience universelle.

» La fraternité des armes a mis le sceau définitif aux liens d'amitié qui unissent les deux pays. Les heureux témoins de la grande journée du 14 juillet en ont l'impression durable et profonde.

» Nous l'avons éprouvé à notre tour, ce matin, en voyant les foules confondre dans une même acclamation les drapeaux des armées alliées et les nôtres. Celui de la France d'abord, héritier d'un incomparable patrimoine de gloire, évocateur des grands tournants de la guerre mondiale ; la Marne, Verdun aux sanglants holocaustes, puis encore la Marne, et enfin, sous la direction géniale du Maréchal de France que nous sommes fiers et heureux d'acclamer ici, enfin, dis-je, messieurs, sous la direction du grand homme de guerre qui, le premier dans l'Histoire, aura eu la gloire de conduire à la victoire décisive des armées de millions d'hommes, l'effondrement de l'ennemi sur toute l'étendue de l'immense front.

» Nous avons acclamé de même les drapeaux de la noble Angleterre, notre garante, fidèle, elle aussi, à la parole donnée, dont les flottes victorieuses assurèrent à l'Entente la maîtresse des mers et dont l'armée de terre déploya des prodiges de vaillance...

» Et puis le drapeau de l'Italie, celui des États-Unis, ceux de tous les peuples libres. Et quelle fierté de voir, en ce jour de fête nationale, les nôtres associées à ces gloires ; ceux de Liège, qui subirent les premiers le plus formidable choc, ceux des sorties audacieuses d'Anvers, ceux de l'immortelle résistance sur l'Yser, ceux de l'offensive victorieuse qui devait libérer le territoire.

» Cimentée par des épreuves et des gloires communes, l'amitié de la Belgique et de la France ne vivra pas seulement de souvenirs. Elle aura le regard tourné vers l'avenir.

» La paix n'a pas mis fin au grand drame. Une tâche parallèle, identique, s'impose à nos deux pays. Il s'agit de panser les blessures, de relever les ruines, de reconstituer nos industriels. Il faut travailler, il importe de produire. Tout est à refaire dans vos départements dévastés, dans nos régions industrielles où l'ennemi a fait le vide.

» La France nous a promis son secours. Qu'il nous soit permis de lui promettre le nôtre.

» Assurément nous ne pouvons apporter à l'édifice qu'une petite pierre, mais celle-là, nous l'apporterons de tout notre cœur, par reconnaissance, par sympathie et parce que nous voyons dans la prospérité et la grandeur de la France l'une des meilleures garanties de la justice internationale, de la sécurité et de la liberté des peuples ! »

Le président de la république prend ensuite la parole.

Il s'incline devant les drapeaux des armées qui mettent au-dessus de lui leur pourpre et leur or.

« Je vous remercie, dit-il, en s'adressant au Parlement, de m'avoir convié à cette émouvante assemblée, dans ce Palais de la Nation dont le beau nom est l'emblème de vos libertés pu-

bliques, devant les glorieux étendards qui symbolisent la victoire.

» Je suis profondément touché des sentiments que vous voulez bien m'exprimer et dont je me ferai avec joie l'interprète vis-à-vis de la France. Je vous prie de recevoir vous-mêmes l'assurance que, depuis le 4 août 1914, le peuple français n'a jamais séparé votre cause de la sienne.

» La Belgique lui est devenue, et lui est restée aussi chère et aussi sacrée qu'elle l'est à ses propres enfants.

» Le jour où, groupé autour du Gouvernement de la République, le Parlement français relevait le défi qui venait de nous être adressé par l'Allemagne, nous recevions de notre ministre à Bruxelles, M. Klobukowski, un télégramme où il nous disait qu'il sortait du Palais de la Nation et qu'il y avait assisté, dans la matinée, à une séance inoubliable. Le Parlement belge tout entier, sans distinction de partis, avait acclamé le Roi qui, dans un discours d'une sobre et mâle éloquence, avait déclaré la patrie en danger et annoncé l'inébranlable résolution de défendre jusqu'au bout l'indépendance nationale.

» Ainsi, dès la première heure, les représentants de nos deux libres pays se rencontraient dans la même indignation contre l'injustice, dans la même volonté de sauver le droit menacé, dans la même compréhension clairvoyante de l'union qui devait, devant l'ennemi, faire la force de nos deux peuples.

» Autant la séance du 4 août 1914 honore le Parlement français, autant celle que vous avez tenue, vous aussi, messieurs, à cette date historique, honore le Parlement belge. Lorsque Sa Majesté le Roi qui a incarné, en ces heures solennelles, toutes vos vertus héréditaires et qui a été la voix même de la Patrie, vous a demandé si vous étiez décidés à maintenir intact la patrimoine de vos ancêtres, c'est par une ovation unanime que vous lui avez répondu et d'un seul geste, vous vous êtes tous serrés autour de lui et de la Majesté la Reine.

» Ni l'invasion, ni les menaces, ni les violences n'ont ébranlé votre calme fermeté. Pendant de longs mois, votre Parlement a dû rester muet. Votre Palais a été souillé par l'injurieux établissement d'une administration allemande. Dans les locaux de votre Sénat, devant les panneaux où Jacques de Lalaing a peint les plus célèbres épisodes de vos anciennes luttes pour l'indépendance, se sont déroulés les monstrueux débats qui ont abouti aux condamnations capitales de Baucq et de Miss Cavell. Vous-mêmes, messieurs, vous étiez dispersés, les uns exilés, les autres surveillés et condamnés au silence, quelques-uns emprisonnés ou déportés.

» Mais, le jour où la victoire des alliés vous a enfin permis de vous réunir, vous avez constaté que la rafale qui avait passé sur la Belgique n'avait rien changé à vos cœurs et que toutes les tentatives de l'ennemi avaient piteusement échoué contre la force incoercible de votre unité.

» Un gouverneur allemand, dont vos compatriotes déconcernaient, je crois, les notions psychologiques, disait que le caractère belge était une énigme. Il aurait été, sans doute, aussi étonné par le caractère des Polonais de Posen ou des Français d'Alsace.

» Il ne comprenait pas les sursauts de la vertu et les révoltes de la liberté. Il ne comprenait pas que les Belges sont aujourd'hui ce qu'ils étaient déjà du temps de César, un peuple courageux et fier, passionnément jaloux de ses prérogatives, et ayant au suprême degré, comme vous disiez autrefois dans une formule saisissante et laconique, « le sens du pays ».

» L'Allemagne a essayé de le détruire chez vous. Elle a multiplié les intrigues et les manœuvres ; pour vous diviser et vous abattre. Elle n'a réussi qu'à rapprocher plus étroitement encore

tous les Belges. Oui, elle n'a abouti qu'à rapprocher davantage tous les Belges, Flamands et Wallons, et à fortifier l'intégrité de votre patrie.

» Désormais, ce ne sont plus seulement les souvenirs des luttes que vos aïeux ont livrées pour conquérir leurs droits communaux et leurs franchises locales ; ce ne sont plus seulement les noms représentatifs de Jean de Brabant, des deux Van Artevelde ou de Philippe le Bon ; ce ne sont plus seulement le soulèvement de 1790 ou l'insurrection de 1830 qui marqueront les principales étapes de votre longue marche à l'indépendance et à la souveraineté : vos quatre années de douleurs et de résistance à l'oppression ont dignement couronné cette précieuse histoire et donné à votre nation rajeunie la consécration du martyre.

» Vous avez, messieurs, souffert pour votre droit, mais vous avez souffert aussi pour le droit de tous. Vous avez combattu pour reconquérir votre territoire envahi, mais vous avez combattu aussi pour venger la justice outragée. La Belgique a été, comme la France, la vigilante sentinelle du genre humain.

» Quand deux peuples ont rempli, côte à côte, cette mission sublime, rien, rien ne peut plus les séparer.

» Messieurs, nous avons été unis dans la guerre. Nous serons unis dans la paix, et, en nous aidant amicalement les uns les autres, comme vous le disiez, Monsieur le Président, nous ferons en sorte que cette paix soit féconde pour nos deux pays et qu'ils puissent bientôt réparer leurs ruines, reconstituer leur outillage, reprendre leur vie normale dans le travail et la sécurité.

» La France, quant à elle, garde pour la Belgique une reconnaissance et une admiration qu'elle s'efforcera toujours, Messieurs, de lui témoigner par des actes, et je suis heureux de pouvoir adresser aujourd'hui aux représentants du libre et noble peuple belge l'expression émue de ces sentiments inaltérables. »

Soudain, tous ceux qui sont là entonnent la « Marseillaise ». L'hymne français, l'hymne guerrier ébranle subitement la salle. Et de nouveau, le cri est repris de : « Vive la France ! Vive le Président ! ».

Le Roi et Poincaré, la Reine et Madame Poincaré se retirent.

« Vive Foch ! vive Foch ! »

On rend une dernière fois hommage au maréchal qui, après cela, se retire à son tour.

Lorsque les drapeaux descendent des tribunes, c'est une nouvelle ovation à l'armée.

Puis, c'est au tour du cardinal Mercier qui se penche par-dessus la galerie pour remercier.

Il pleut, il pleut toujours. Dehors, une foule compacte stationne néanmoins et les acclamations de la salle se continuent dans les couloirs, sur la place, dans la rue.

Après la cérémonie à la Chambre, le Président va visiter l'école française de Bruxelles, où il est également reçu avec le plus grand enthousiasme. Le Président exprime sa grande satisfaction, de pouvoir visiter cette institution pour laquelle il avait toujours ressenti le plus vif intérêt. Il parla du rôle important que joue l'école pour les familles françaises et lui souhaita une nouvelle prospérité.

Il pleut toujours. Les drapeaux sont trempés et flasques. La ville est en grisaille. Mais la joie ne diminue pas : voitures et autos passent, remplies de gens qui chantent.

Quatre heures et demie, Grand-Place. Elle est déjà remplie par le public qui attend devant l'Hôtel de Ville, on a réservé un certain espace ; des sociétés avec leurs drapeaux et leurs

bannières y montent la garde.

Dans la salle gothique. De la rue, grise de toute la pluie qui tombe, pénétrer dans la salle gothique, c'était passer de l'ombre au soleil. Vous entrez dans une chaise en or, une salle magnifique, où tout est lumière. De la lumière, il en vient des draperies pendues aux murailles, les drapeaux accrochés à la voûte, de la tenture rouge devant la tribune, des rangées de chaises dorées qui brillent gaiement et dont la salle est remplie. Cela fait un tableau discret, délicat et fort beau.

Les invités sont reçus par le bourgmestre Max. Ce sont MM. Margerie, le cardinal Mercier, les ministres et le corps diplomatique, les membres du Conseil provincial, les bourgmestres du Grand-Bruxelles et d'autres personnalités richement chamarrées, couverts d'or et d'argent.

Pendant ce temps, la foule exulte et s'agite en ville, où voici ce qui se passe : le Roi et la Reine, accompagnés de Monsieur et Madame Poincaré, quittent le Palais à 5 1/4 heures. Les enfants royaux les accompagnent. MM. Pichon, le maréchal Foch, William Martin, le général Weygand font partie de la suite.

Sur tout le parcours, des délégations des communes et des principales écoles de Bruxelles font la haie.

Sur la Grand-Place éclatent les trompettes thébaines, et les cloches en fête se font entendre : le cortège paraît. Le Président, Madame Poincaré et nos Souverains sont reçus par le bourgmestre et le collègue échevinal. Précédés de porte-étendards, ils montent l'escalier d'honneur de l'Hôtel de Ville. Des jeunes filles chantent la « Marseillaise ». Mesdames Lemonnier et Steens offrent des fleurs à Madame Poincaré et à la Reine.

À 5 1/2 heures, le cortège fait son entrée dans la salle gothique aux cris de : « Vive la France ! Vive Foch ! Vive le Roi ! ».

Le bourgmestre Max souhaite la bienvenue au Président en un discours fréquemment interrompu par des applaudissements.

« Le barrage de la Meuse venait d'être forcé, dit-il entre autres. Et la douleur que nous éprouvions devant l'envahissement et la souillure du sol de la Patrie s'augmentait à la pensée qu'en passant sur notre corps, c'était vers le beau pays de France que s'avancait le torrent de ces hordes de proie, vers cette France qu'elles rêvaient d'écraser et de détruire pour asséoir sur ses ruines l'asservissement de l'humanité.

» Mais quel réconfort bientôt nous apporta le spectacle splendide de la nation glorieuse et meurtrie dont les destins menacés étaient portés en des mains qui ne tremblèrent pas. La France ne fut jamais plus belle que dans ces jours d'angoisse. Elle n'eut qu'un seul cœur, elle n'eut qu'une seule volonté. Grave et résolu, son peuple tout entier se dressa, dans un grand silence impressionnant en face de l'agression qui mettait en péril son existence et l'avenir même de la civilisation. Oui, ce peuple que la lourde calomnie germanique disait frivole et corrompu sut à cette heure d'inquiétude mortelle donner au monde l'un des plus admirables exemples de tenue morale que l'on puisse trouver au cours de tous les siècles de l'Histoire. »

Le bourgmestre salua dans le maréchal Foch l'armée française, plus que tout autre courageuse. Il rendit hommage en Madame Poincaré à toutes les femmes de France.

M. Poincaré remercia de l'accueil reçu :

« Qu'une ville qui a tant souffert et qui est restée, pendant plus de quatre ans, sous la domination ennemie, puisse ainsi consentir, pour faire fête à son visiteur, à oublier sa détresse récente et ses plaies non encore cicatrisées, c'est signe qu'elle

a, pour la nation que représente son hôte, une réelle prédilection.

» Et comme la France éprouve le même sentiment envers la Belgique et envers ses Souverains, je crois pouvoir dire que la lutte gigantesque que nous avons soutenue en commun, laissera dans le cœur de nos deux peuples, une flamme qui ne s'éteindra plus.

» Notre amitié est d'autant plus solide qu'elle repose sur la confiance et sur l'estime mutuelles. Si la Belgique rend justice à la France, la France admire sincèrement la Belgique et la magnifique tenue de la population bruxelloise pendant la guerre, sa résistance indomptable aux tentatives de domination et d'oppression de l'ennemi, l'héroïque conduite de son grand bourgmestre, M. Adolphe Max, le courage de ses échevins, M. Lemonnier et M. Jacquain, le dévouement des femmes de Bruxelles, tout cela, Messieurs, a si vivement frappé les imaginations françaises, que la plupart de mes concitoyens seraient capables de retracer eux-mêmes les épisodes les plus tragiques de votre captivité...

» Ah ! Messieurs, ce n'est pas seulement l'autel de la Patrie que vous avez ainsi protégé pendant l'invasion contre les profanateurs, ce n'est pas seulement l'idéal belge que vous avez courageusement servi, ce sont les droits de la conscience que vous avez sauvegardés. Il n'est pas une nation qui ne doive vous en témoigner sa gratitude.

» Au nom de la France, sœur de la Belgique et gardienne comme elle des libertés humaines, je vous remercie du fond du cœur. »

Un concert a lieu ensuite dans la salle gothique.

Tandis que les applaudissements éclatent à travers la salle, le Président, Madame Poincaré et nos Souverains sont conduits dans le cabinet du bourgmestre où ils signent le Livre d'Or. Ils se rendent ensuite dans la salle Maximilienne, transformée en salle à manger.

Ils sont salués au passage par les personnalités officielles qui se sont entre-temps répandues dans les différentes salles.

Il est 6 1/2 heures. On ouvre le balcon et les chefs d'État se montrent à la foule enthousiaste entassée sur la Grand-Place ; ils écoutent le concert donné par « les Artisans Réunis », « l'Orphéon », « les Sans-Nom », « la Wallonie de Bruxelles », avec le concours de la musique des 8^e, 18^e et 19^e régiments de ligne et du 1^{er} guides, sous la haute direction de M. Lecail, inspecteur des musiques militaires du Royaume. Le soleil, que nous avons attendu en vain toute la journée, brille maintenant dans un ciel d'un bleu délavé. Les clairons sonnent. Le Roi et Poincaré saluent.

Les ovations roulent de nouveau comme un tonnerre : « Vive le Roi ! Vive la France ! ». À l'apparition de Foch, l'enthousiasme devient indescriptible.

Un groupe imposant d'écoliers est massé au milieu de la Grand-Place. Lorsque la musique et les chœurs entonnent la « Marseillaise », les enfants tirent et agitent des mouchoirs rouges, blancs et bleus dont l'ensemble, touchante et délicate surprise, donne l'impression d'un vivant, gigantesque et vibrant drapeau français.

Poincaré salue. Le Roi bat des mains. Lorsqu'on joue la « Brabançonne », les enfants font vibrer de même sur la Grand-Place le drapeau belge. Spectacle inoubliable.

Vers 7 heures, le concert est fini. Les trompettes thébaines font retentir de la Maison du Roi une sonnerie à laquelle répond une autre sonnerie des créneaux de l'Hôtel de Ville. C'est d'un effet grandiose.

Les autos viennent se ranger : le Roi et Poincaré, la Reine

et Madame Poincaré, les princes ; le maréchal Foch. Ils saluent le public en passant.

L'enthousiasme croît encore si possible. On lance des vivats de tous les côtés à la fois. Les clairons sonnent, les cloches s'ébranlent, les trompettes éclatent, les moteurs ronflent. Il se dégage de cette réconfortante cérémonie une impression charmante et riche d'émotion.

Nous voici au troisième jour... Il fait calme autour de moi et j'en ressens un bien-être... Des paysans se rendent en ville avec leurs légumes.

Aujourd'hui, nous allons à Gand, pour y assister à la réception de Poincaré et de Foch.

L'atmosphère est de nouveau uniformément grise... Il commence bientôt à pleuvoir... Bruxelles est là, mouillé, ruisselant, sombre. On a l'impression d'un lendemain de noces...

Alost est rempli de monde qui applaudit avec enthousiasme.

Quatrecht, Melle, Ledebeg... Tout Gand veut montrer que c'est la ville des fleurs. Notre colonne, en effet, roule entre deux haies de plantes qui donnent à la route l'air d'une allée de jardin. Partout, il y a foule ; des écoliers, fraîchement vêtus, agitent des drapeaux et jonchent le sol de fleurs, enthousiastes et bruyants. Quelle entrée triomphale ! Aux façades des maisons, ce ne sont que drapeaux, enseignes et cartels aux souhaits de bienvenue.

Gand a pris une allure de fête.

Des drapeaux, des cartels, des fleurs. Gand s'enorgueillit de ses pépinières qui sont des jardins et des parcs véritables. Aussi les enfants répandent des roses sous les pas du Président de la République Française et du Roi, à qui il offrent d'admirables bouquets qui remplissent bientôt toute une voiture.

On nous raconte que, dès le grand matin, il régnait une animation intense autour des gares. Le Gouverneur de la province avait invité les sociétés de toutes les communes à envoyer des délégations pour saluer Poincaré et Foch.

De tous côtés, on avait répondu à cette invitation. Toutes les gares, de Saint-Pierre, du Sud, de Waes et de la Porte de Damme, déversèrent les délégués des villes et des communes, avec drapeaux et cartels ; tous pleins d'entrain, bien que ce fût « dommage, un aussi mauvais temps ».

Nous sommes entrés en ville par la Porte de l'Empereur. Un canon tirait des salves de bienvenue. Les illustres visiteurs sont reçus par M. Maurice Lippens, gouverneur de la province, et Braun, bourgmestre. Ceux-ci prennent place dans l'auto du Roi et du Président.

Les ministres Hymans et Anseele font partie de la suite.

La tournée triomphale commence.

Toutes les écoles sont rangées le long des rues, que nous suivons : les enfants sont vêtus avec élégance, portant des coiffes, des casquettes et des ceintures aux couleurs nationales et françaises ainsi qu'à celles de la ville de Gand ; ils chantent et poussent des acclamations en agitant des petits drapeaux et des mouchoirs. Voici les sociétés de la ville, celles de Renaix, d'Audenarde, de Lokeren, de Selzale, de Beveren, de Ninove, de Maldeghem, d'Eecloo, de Wachtbeke, d'Alost et de bien d'autres communes, toutes munies de drapeaux et des cartels. En de nombreux endroits, des musiques stationnent, qui jouent les hymnes nationaux ; des dizaines de milliers de curieux ovationnent et agitent leurs mouchoirs :

« Vive Poincaré ! »

« Vive Foch ! »

« Vive le Roi ! »

« Vive la France ! »

« Vive la France ! »

Et voici que soudain le soleil se met de la partie et l'effet en est magique, car toutes ces couleurs commencent à briller, à resplendir, à flamboyer.

Non seulement dans la rue, mais aux fenêtres, mais sur les toits même, le monde grouille. L'aspect du marché, par ses façades, est particulièrement beau ; l'art, qu'il est superflu d'apporter ici, rayonne depuis des siècles de ces pierres, dignes témoins d'un passé prestigieux.

Au Beffroi, des drapeaux flottent et les cloches carillonnent joyeusement au-dessus de la ville.

Lorsque les illustres hôtes arrivent à l'Hôtel de Ville, l'enthousiasme redouble. Des soldats du 1^{er} régiment de ligne rendent les honneurs ; des boys-scouts forment la haie le long du pavillon fleuri et de l'escalier, jusque dans la salle de la Pacification, toute fleurie, et où 200 drapeaux des associations gantoises et de la Flandre Orientale jettent l'éclat de leurs couleurs entremêlées.

Tout devant, se dresse un trône de velours rouge, autour duquel se presse un flot d'invités.

À droite de cette estrade, sur des chaises, sont assis des soldats mutilés et derrière eux, se trouvent cinq condamnés politiques, dont trois échappèrent non sans peine aux bourreaux allemands.

Près du trône, se tiennent déjà depuis quelques instants, quelques-uns des membres du Conseil Municipal de Paris et du Conseil général de la Seine. Des échevins sont là, sur la poitrine de qui brillent la distinction honorifique de la Légion d'honneur qu'ils viennent de recevoir.

Les enfants chantent la « Marseillaise ». Les visiteurs, conduits par le bourgmestre Braun, font leur entrée aux acclamations vigoureuses de l'assistance.

Le Président Poincaré, le Roi Albert, le prince Léopold, le maréchal Foch, et leur suite, comprenant des officiers supérieurs belges et français, ainsi que M. Anseele, ministre des Travaux Publics, prennent place sur l'estrade, M. Poincaré au milieu, le Roi et le prince à gauche.

— Vive Poincaré ! Vive le Roi ! crie-t-on de nouveau.

Le silence rétabli, M. Braun prend la parole et souhaite la bienvenue aux illustres visiteurs.

Poincaré répond et dit entre autres ce qui suit :

« J'ai été vivement touché de l'amicale insistance que vous avez mise à prier de m'arrêter quelques moments, pendant mon séjour en Belgique, dans la vieille cité des comtes de Flandre, et je remercie Sa Majesté le Roi d'avoir si gracieusement accédé à ce désir. Il s'est rappelé que le 9 novembre dernier, l'avant-veille de l'armistice, je me trouvais à Bruges avec lui et que nous attendions avec impatience la libération de la ville de Gand, que les troupes belges victorieuses, fraternellement appuyées par l'armée française, étaient sûres de reprendre, avant quelques heures, dans leur élan triomphal.

» Le Roi avait donné des ordres pour que votre agglomération urbaine ne fût pas attaquée de front, mais seulement débordée aux extrémités, et pour que la population, les monuments et les maisons fussent épargnées dans le combat. Il cherchait déjà des yeux la flèche de votre Beffroi et la tour de Saint-Bavon et il n'avait d'autre pensée que de voler vers vous.

» Il savait que la ville de Gand était une de celles où les autorités allemandes avaient, pendant la guerre, le plus perfidement entrepris de détruire l'unité belge et de violenter la conscience des habitants et il savait aussi quelle réponse, digne

de toute votre histoire, vous aviez faite à ces tentatives sacrilèges. Vous avez fièrement opposé aux intrigues germaniques votre belle devise nationale et vous êtes restés forts parce que vous êtes restés unis.

» Jadis, lorsque l'étranger menaçait les prérogatives de vos corporations ou voulait mettre la main sur nos franchises municipales, votre peuple héroïque courait au Beffroi et sonnait le tocsin. Plutôt que de se rendre ou de fuir devant une puissante armée féodale, Philippe Van Artevelde et tous ses compagnons se faisaient tuer sur place, gens de métiers, filateurs, drapiers, brasseurs, tous vos concitoyens ne comprenaient la vie que dans le travail et la liberté, et, lorsqu'ils faisaient de Marguerite l'Enragée, de « Drulle Griet », le palladium de leur glorieuse cité, ils signifiaient par là qu'ils étaient résolus à ne jamais capituler devant l'ennemi. C'était bien mal vous connaître que de supposer que vous fussiez capables de déroger à ce passé d'indépendance et de bravoure. Vous êtes restés dignes de vos ancêtres.

» Vous saurez poursuivre vos destinées glorieuses dans la liberté et le travail !

» Aujourd'hui que la victoire réparatrice est venue couronner vos patriotiques espérances, laissez-moi vous offrir, avec l'expression de mon admiration personnelle, les félicitations et les vœux de la France. »

M. Pirenne, recteur de l'Université, prend alors la parole :

« La victoire du droit, qui a libéré le monde et notre pays, a rendu l'Université de Gand à elle-même. L'ennemi avait résolu de l'assujettir à ses buts de guerre, et, aidé par un nombre infime de traîtres et par quelques pilleurs d'épaves recrutés à l'étranger, il avait espéré s'en faire un instrument destiné à détruire l'unité nationale de la Belgique.

» En faut-il dire davantage pour expliquer la joie profonde qu'elle éprouve à saluer aujourd'hui, aux côtés de notre Roi et accompagné du glorieux soldat qui a conduit les armées alliées à la victoire, le Président de la grande République dont l'héroïsme vient d'ajouter une page immortelle à la merveilleuse histoire du peuple français ?

» Mais permettez-lui de ne pas saluer seulement en vous le chef d'État. Si le nom que vous portez appartient désormais, et à quels titres !, à l'histoire universelle, auparavant déjà, en vertu du rare privilège de votre famille si féconde en grands esprits et en grands citoyens, il brillait dans l'histoire des sciences et, par vous-même, dans celle des lettres et de la politique.

» Vous n'en voudrez pas à des professeurs de ne pas avoir oublié en vous, même en ces journées fulgurantes du triomphe, le juriste, l'orateur, l'écrivain. L'Université de Gand a saisi avec un respectueux empressement l'occasion de votre visite au milieu de nous, pour vous conférer le titre de docteur en droit « honoris causa ».

» Veuillez, Monsieur le Président, accepter le diplôme que j'ai l'honneur de vous remettre en son nom, comme un témoignage de la haute estime de tous mes collègues pour votre personne, en même temps que de leur vénération et de leur gratitude pour le Président de la République française, notre fraternelle et admirable alliée et amie. »

M. Pirenne, au nom de l'Université de Gand, remet au Président de la République le diplôme de docteur en droit « honoris causa ».

À ce témoignage de respectueuse admiration, M. Poincaré répond en ces termes :

« Je suis très sensible à l'honneur que me fait l'Université de Gand. Je sais qu'elle a été, pendant la durée de l'occupation,

l'un des plus ardents foyers de la résistance à la pénétration germanique. Je sais aussi la grande part personnelle que vous avez prise, Monsieur le Recteur, à l'organisation de cette défense patriotique. L'illustre histoire de la Belgique a lui-même, par ses propres actes, ajouté une page glorieuse aux annales de son pays. En rendant, tout récemment, hommage à votre œuvre de science et de vérité, l'Académie Française a voulu aussi, je crois pouvoir le dire, vous remercier de votre noble conduite pendant la guerre. Laissez-moi saisir aujourd'hui l'occasion de vous adresser, à mon tour, mes félicitations cordiales.

» Je conserverai ce diplôme comme un des souvenirs les plus précieux de ma vie. C'est moins à moi que revient l'honneur qui m'est échu qu'à l'Université de France qui m'a décerné jadis le même diplôme. Je vois dans ce parchemin le signe de l'identité de culture scientifique et littéraire qui établit entre nos deux pays des liens indestructibles. »

M. Armand Heins, l'artiste bien connu, a superbement dessiné et peint, pour la circonstance, une page du Livre d'Or.

Poincaré, Foch, le Roi et le prince héritier y mettent leurs signatures.

Les illustres hôtes reçoivent un joli petit écrin aux armes de la ville ; il contient les monnaies métalliques mises en circulation pendant l'occupation par l'administration communale.

À la fin, le président Poincaré s'entretient avec les mutilés et les condamnés et les félicite de leur patriotisme.

Le départ de Gand se fait en partie par un autre chemin que celui suivi à l'arrivée, et de ce côté également des dizaines de milliers de spectateurs et beaucoup d'écoliers attendent, munis de drapeaux.

Du beffroi et du château des Comtes partent des sonneries de trompettes thébaines.

Ovations, agitations de la foule, fleurs semées à profusion : une fois encore, la ville de Gand rend hommage au président Poincaré et au maréchal Foch.

Les autos accélèrent la vitesse. Nous rentrons à Bruxelles. Des groupes aussi compacts que ce matin sont au poste et acclament de nouveau le Roi, Poincaré et Foch.

Vers midi, nous sommes de retour dans la capitale.

Peu après 1 heure, nous repartons, cette fois-ci à l'ambassade de France où le président a été luncher. Une foule très dense l'acclame ainsi que le roi, quand les autos s'éloignent. C'est au tour de Malines.

Le trajet se fait à vive allure. À Vilvorde, à Eppenheim, à Sempst, partout une foule cordiale. La tour de Saint-Rombaut surgit au-dessus de la plaine.

Nous atteignons bientôt la cité de la Dyle.

Toutes les façades arborent des drapeaux, et dans les rues, le long du parcours, depuis la Porte de Bruxelles jusqu'à la cathédrale, stationne une foule compacte.

La réception aura lieu dans la grande église de Saint-Rombaut et non pas au palais archiépiscopal où avait été reçu le président Wilson.

Il paraît qu'il en fut ainsi convenu sur le désir de M. Poincaré lui-même.

Dès 10 heures, congé fut accordé aux écoliers, pour leur permettre de s'apprêter en temps utile et venir se ranger le long du parcours.

Vers 1 heure, la foule commence à se caser sur les trottoirs des rues par lesquelles le président Poincaré doit passer.

Autour de l'église, surtout devant le portail principal, l'af-

fluence est particulièrement grande ; mais le service d'ordre est très bien assuré par la gendarmerie et la police.

Sur les marches, un groupe gracieux de jeunes filles qui portent les drapeaux de tous les pays alliés, forme un tableau tout à fait séduisant.

À l'inférieur de l'église, se presse déjà un grand nombre d'invités, entre autres le bourgmestre Dessain, les députés Lamborelle et Ortegat, les sénateurs comte d'Ursel, Empain et d'autres autorités.

À 2 heures, la grande cloche se mit à sonner et lorsque Jef Denyn joua l'hymne national au carillon, on sut que le cortège était en vue.

La colonne passe par la Porte de Bruxelles, la rue des Gildes, l'avenue de l'Yser et s'arrête enfin devant l'église.

Sous le portail se tient le cardinal qui salue les illustres visiteurs et les mène à l'inférieur.

La cathédrale n'est pas pavoisée. Mais quelle ornementation serait plus impressionnante que ses puissantes voûtes, ses piliers majestueux, ses croisées merveilleuses, bien qu'on y remarque encore les traces de vandalisme des Allemands ?

L'orgue joue les hymnes nationaux français et belge et l'enthousiasme ébranle l'église quand Mgr Mercier conduit ses hôtes vers le chœur. On entonne le « Salvator ». Les chanoines occupent leurs bancs. Le temple est bondé. Le cardinal prend la parole :

« Monsieur le président,

» Depuis une année à peu près, nous essayons de nous remémorer les événements tragiques de la période d'où nous sortons.

» Chaque fois que nous repensons à nos revers et nos succès, que nous revivons nos angoisses et nos espérances, et que nous cherchons à mettre un lien de continuité et d'unité dans le chaos de nos impressions et de nos souvenirs, nous sentons palpiter le cœur de la France.

» Étroitement unis à notre Roi magnanime, qui traduisit hier avec tant d'autorité les sentiments de la patrie belge, nous nous inclinons avec respect devant ces vastes régions, voisines des nôtres, que la guerre transforma en un amas de ruines ; devant ces 1.500.000 Français qui ont payé de leur vie le triomphe de notre cause commune ; devant la clairvoyance géniale et l'inflexible volonté du haut commandement militaire ; devant la vaillance et la ténacité du peuple français, le plus alerte de tous les peuples dans la générosité du sacrifice.

» Nous saluons avec émotion le premier magistrat de la République Française qui nous fait le très grand honneur de venir se joindre à nous dans notre cathédrale ; le soldat dont le nom, bref comme un ordre de bataille, symbolisera à jamais la grandeur morale de la France militaire au service du droit.

» Nous admirons la France. Nous la remercions d'avoir fait prévaloir la civilisation chrétienne. Nous acclamons ses gloires. Mieux que cela, Monsieur le Président, et en langage plus simple, laissez-nous vous le dire, nous l'aimons.

» La tour de Saint-Rombaut a gardé, des violences de la guerre allemande, des cicatrices glorieuses mais inébranlables : elle a tenu, elle tient.

» Emportez son image, Monsieur le Président, elle est le symbole de nos sentiments et de nos vœux. La France, aussi, auréolée de l'éclat de ses blessures, a tenu ; elle tient.

» Nous prions Dieu de la soutenir forte et une dans la paix de son triomphe. »

Le Président répond alors ce qui suit :

« Il m'est agréable de pouvoir aujourd'hui saluer Votre Émi-

nence dans cette belle cathédrale de Malines, au milieu de la courageuse population dont vous avez été, aux heures d'épreuves, le protecteur et l'interprète.

» De même qu'au temps des Barbares, les évêques furent les défenseurs des cités, vous avez, du haut de votre siège primatial, exprimé, en formules impérissables, la pensée de la Belgique opprimée. Vous avez fait plus. Vous avez parlé au nom de la justice elle-même, et votre voix a retenti dans l'univers civilisé.

» Lorsque l'ennemi a incendié la Bibliothèque de Louvain et ruiné l'Université où vous aviez si longtemps enseigné, lorsqu'il a ordonné, sur des villes innocentes, des bombardements systématiques, lorsqu'il a violenté les populations, déporté les civils, maltraité les femmes, votre parole ferme et calme a été partout la messagère du Droit et de la Vérité. Et aujourd'hui, maintenant que l'ouragan est apaisé, voici que commence à se vérifier la prédilection que vous avez pu, pendant la guerre, laisser tomber de la chaire de Sainte-Gudule : « Lorsqu'en 1930, la Belgique fêtera son centenaire, les années qu'elle vient de traverser apparaîtront comme les plus immenses et les plus majestueuses de l'histoire nationale. » À ces années, Monseigneur, vous avez apporté vous-même plus de lumière et plus de majesté. »

Aux acclamations frénétiques de la foule, le président épingle alors la croix de guerre française sur la poitrine du cardinal Mercier.

Le prince de l'église conduit ensuite M. Poincaré, le Roi et Foch vers le maître-autel.

Le chœur chante le « Christus vincit » et la foule le reprend.

Les visiteurs font alors le tour de la cathédrale et le cardinal les reconduit à leurs autos.

Et en avant, de nouveau. C'est le tour d'Anvers, le grand port belge, la métropole du commerce et des arts.

Quel temps, aujourd'hui ! De sombres nuages crèvent en de rageuses bourrasques. La route de Waelhem miroite sous l'eau par cet après-midi de juin où l'on se croirait au mois de mars. À proximité du fort, nous apercevons une automobile qui a canoté dans un fossé. À qui pourrait-elle appartenir ? Nous ne le savons. Ce n'est pas une des nôtres, en tous cas. C'est un discret avertissement, mais nos chauffeurs n'ont guère le temps d'y prêter grande attention et nous traversons en trombe le village où des écoliers, bravant la pluie, agitent des drapeaux.

En avant, par le pont de la Nèthe et la pente du Vosberg.

Waarloos ! Démonstration d'enthousiasme de la jeunesse et des parents. Contich !

Les chaussées de Malines et d'Anvers sont occupées par une foule compacte. Au premier rang, encore des écoliers avec des drapeaux. Qu'importe que la pluie abîme les drapeaux ! Poincaré et Foch ne passent pas tous les jours par le village. Et le roi donc ! On veut aussi le voir. Le meilleur endroit pour l'apercevoir est devant l'église où, à cause d'une courbe de la route, le cortège doit ralentir.

Un tonnerre d'acclamations.

Et nous voilà de nouveau en pleine campagne, longeant les villas et les propriétés dont les habitants font des signes au passage des autos. Edeghem, Vieux-Dieu, vers Berchem, mais nulle part la pluie ne parvient à éteindre l'enthousiasme.

À partir de la porte de Berchem, les spectateurs sont massés sur cinq et six rangées qui se continuent sans interruption tout le long du parcours jusqu'à la Grand-Place.

Les écluses célestes sont toujours toutes grandes ouvertes quand Poincaré et Foch font leur entrée à Anvers.

Personne ici ne recule d'un pas.

Nous prenons la chaussée de Malines, les avenues, la rue Leys, le Meir, le Marché-aux-Souliers et la place Verte vers la Grand-Place.

Il en est ici comme lors de la revue militaire à Bruxelles. La foule s'entasse sur les trottoirs, se haussant sur les pieds, ou, non moins nombreux, juchés sur des bancs, des échelles, des chaises, des charrettes., des gamins et des hommes sur les réverbères, sur les refuges et sur les trams. Des grappes de spectateurs aux fenêtres et aux balcons. Nous ne pouvons que répéter toujours la même chose : l'enthousiasme est toujours pareil, un tonnerre d'acclamations retentit sur tout le parcours.

La police montée est allée à la rencontre du cortège et se met à la tête de celui-ci à partir de la Pèpinière.

Dès avant 2 heures et en dépit de la pluie qui tombe à torrents, la Grand-Place est noire de monde. On y a installé un piquet et la musique militaire du 6^e régiment de ligne y fait entendre ses marches les plus allègres pour rendre le temps moins long.

L'Hôtel de ville avait son plus bel aspect. Outre les invités, dans le grand hall, les écoliers étaient rangés au 2^e étage.

Le commandement de « Baïonnettes au canon ! » retentit. Les clairons sonnent aux champs. On présente les armes, la foule acclame. Le Président est là. La « Marseillaise » ! Le maréchal Foch est là. Le roi descend de sa voiture et les acclamations redoublent. Le carillon fait entendre sa profonde voix de bronze. Quel enthousiasme ! Il est 3 1/2 h.

Les illustres hôtes font leur entrée. Des voix claires d'enfants entonnent la « Marseillaise ». Vive le Président ! Vive la France ! Vive le Roi, crie-t-on de tous côtés.

Dans la salle des mariages se réunissent les hautes autorités et le bourgmestre présente les autorités civiles et militaires.

Le bourgmestre prononce alors un discours de bienvenue.

On remet ensuite au Président et à Foch une superbe plaquette, composée au moyen des caractères de l'imprimerie Plantin.

Poincaré répond par ce discours :

« Monsieur le bourgmestre, messieurs,

» Je vous remercie de l'aimable pensée que vous avez eue de m'offrir ce magnifique diplôme, tiré sur les presses fameuses de l'imprimeur tourangeau qui a vécu à Anvers et y a écrit, avec une même sympathie pour les deux langues, les dialogues français et flamands. J'ai bien souvent rêvé, autrefois, dans le charmant musée qui porte son nom illustre, mais aujourd'hui, au moment où je me retrouve, pour quelques heures trop rapides, l'hôte de votre grande et laborieuse cité, je ne puis me défendre d'évoquer des souvenirs moins paisibles ; et je me rappelle, avant tout, ces journées tragiques de 1914 où se jouait le sort d'Anvers et où la Belgique et la France haletantes, observaient avec anxiété la marche de l'envahisseur.

» Lorsque Bruxelles s'est trouvée menacée par l'approche de l'ennemi, puis occupée par les troupes allemandes, vous avez été, pendant plusieurs semaines, la forteresse où se sont réfugiées les espérances de la patrie.

» Jusqu'au 6 octobre, votre ville a résisté à la pression croissante de l'ennemi ; mais, peu à peu, l'intensité du bombardement faisait craquer l'enceinte de la place ; la ligne de la Nèthe était percée et, si le Roi était resté dans vos murs avec son armée, c'en eût été fait ; l'Allemagne eût été bientôt, maîtresse de la Belgique.

» Si douloureuse que fût la retraite, il fallut donc s'éloigner d'Anvers, passer sur la rive gauche de l'Escaut et gagner Os-

tende ; il fallut même traverser l'Yser et tendre les inondations devant l'ennemi.

» Alors, Messieurs, a commencé votre supplice.

» L'année dernière, lorsque nos communes victoires les ont obligés à évacuer Ostende, j'ai visité avec S. M. le Roi, le long de la mer du Nord, les installations qu'ils y avaient visiblement entreprises en vue de l'éternité. Ils avaient caressé le même rêve ici. Plus que jamais, l'Allemagne voulait qu'Anvers devînt, entre ses mains meurtrières, un pistolet braqué contre les Îles Britanniques.

» À toutes ces tentatives, plus injurieuses et plus pénibles encore que l'oppression, et alternant, d'ailleurs, avec la violence, vous avez opposé une résolution froide et un patriotisme dont rien n'a pu troubler la clairvoyance ni ébranler la fermeté.

» Aujourd'hui que ce long cauchemar est évanoui, vous revoiez avec joie la lumière du jour et le sourire de la vie qui revient.

» Déjà voici que vous vous êtes remis au travail et que vous vous préparez à donner un nouvel essor à la prospérité de votre puissante ville maritime.

Vous pouvez être sûrs d'être aidés dans cet effort par l'amitié de la France. Tout ce que nous pourrions faire pour vous seconder dans le règlement des questions qui intéressent la navigation de l'Escaut, le développement de votre commerce, l'établissement de communications régulières entre la France et votre grand port, vos relations avec le Rhin et, en particulier, avec Strasbourg, nous le ferons, avec le désir d'acquitter pour notre part, la dette de reconnaissance que toutes les nations libres ont contractée avec la Belgique.

» Le Gouvernement de la République est convaincu que les intérêts du port d'Anvers et ceux des ports français sont aisément conciliables et qu'une féconde émulation ne saurait susciter entre nos deux pays que des raisons nouvelles de s'apprécier et de s'estimer.

» Lorsqu'elles voisinaient sur les champs de bataille, nos armées recueillaient assez de gloire pour en faire entre elles le partage équitable. Demain, nous déploierons ensemble, dans la paix, assez d'activité et nous créerons, par notre travail, assez de richesse pour qu'un très prochain avenir nous apporte la juste et pleine revanche des maux que vous avez endurés.

» J'adresse à la population d'Anvers, avec mes remerciements pour son bienveillant accueil, les souhaits chaleureux de la nation française. »

Les applaudissements redoublent ; une jeune Anversoise, suivie de ses pages, quitte la haute cheminée flamande et va offrir des roses rouges et blanches, symbole de la cité, au président Poincaré qui les accepte avec un compliment spirituel à l'adresse de la Ville, de ses couleurs et de l'aimable donatrice.

Une plaquette est offerte également au nom de la province, après quoi le Président, le Roi, le maréchal Foch, le prince héritier en uniforme kaki du 12^e régiment de ligne, ainsi que les autorités supérieures signent au bas du Livre d'Or.

Au dehors, la pluie continue à tomber drue ; mais la foule ne cède pas d'un pied. Tout cette eau ne peut éteindre l'enthousiasme.

Le président Poincaré se montre au balcon, ce qui provoque une ovation pleine de cordialité. La musique militaire joue la « Marseillaise » ; on présente les armes. Salut au drapeau. Le roi paraît à son tour. Le public ne se contient plus ; il rompt le cordon de garde et se précipite vers l'Hôtel de ville pour s'arrêter juste derrière le cordon de soldats et s'y masser en bon ordre.

La foule se sentait trop loin ; elle voulait être plus près de ceux qui représentent ici la chère nation alliée ; elle voulait aussi — et peut-être surtout — être plus près de son Roi, bien que celui-ci s'efforçât de rester à l'arrière-plan.

Les chapeaux s'agitent ; les mouchoirs de même ; de tous côtés, de la place et des fenêtres, les cris d'enthousiasme et les bravos éclatent. Et il continue toujours à pleuvoir...

On remonte en auto et l'on se dirige vers le Ponton où est amarré le « Pieter de Coninck ».

Le bateau quitte le quai. Des bateaux de la marine belge et en français, pavés, nous convoient. Il y a aussi des remorqueurs qui croisent là, pleins de curieux dont les « hourras » vigoureux retentissent par-dessus le fleuve.

Un bateau porte sur un de ses flancs : « Vive le Roi ! ».

La pluie cesse pendant quelques minutes. Des nuages gris courent au-dessus du fleuve, s'amoncellent, puis s'éparpillent en de légers petits nuages. L'Escaut est enfin beau à voir.

Notre bateau va jusqu'aux tanks à pétrole.

Sur les quais, le bruit de la foule bourdonne. Nous virons de bord et, redescendant le fleuve, nous apercevons de nouveau la ville, le Steen, svelte et néanmoins formidable tour, la maison de la Douane et nous arrivons à l'écluse Royers.

Les illustres visiteurs descendent luncher.

Des boys-scouts postés sur le quai acclament sans cesse.

Quand nous entrons enfin dans le bassin Sibéria, le roi, Poincaré, Foch, les ministres Delacroix, de Broqueville, Franck, le bourgmestre De Vos, remontent.

Ils vont sur le pont. Leur apparition surprend particulièrement les fameux dockers d'Anvers et les bateliers qui ovationnent maintenant.

Au n° 74, des bassins sont rangés les chasseurs alpins français, à côté des troupes belges et de notre division de marine. Leur musique est entraînante. On présente les armes. Le « Pieter de Coninck », notre meilleure malle, avance encore un peu. Des centaines de drapeaux flottent au sommet d'une forêt de mats et c'est un spectacle grandiose en dépit de la pluie qui tombe sans discontinuer.

Le roi et M. Pierrart s'entretiennent avec Poincaré et Foch au sujet des installations maritimes.

Le bateau fait demi-tour et retourne au n° 74.

L'excursion sur l'Escaut a duré 1 1/2 heure. On descend. Poincaré et le Roi passent les troupes en revue.

Les gens ont grimpé sur des files de tonneaux, le long des poteaux, jusque sur les grues.

De toutes parts, sous les hangars, retentissent les cris de « Vive Poincaré ! Vive Foch ! Vive le Roi ! ».

Le moment de partir est arrivé. On s'en retourne, toujours entre deux haies de curieux, depuis le lointain bassin en passant par les quais, jusqu'à Berchem.

A 7 h. 40, nous sommes rentrés à Bruxelles.

Madame Poincaré, qui n'avait pas accompagné le Président dans sa visite à Gand, était allée visiter mercredi matin en compagnie de la Reine, « l'Œuvre de l'Aide et Assistance aux Invalides de guerre », à Woluwé.

La comtesse Jean de Mérode, présidente de l'œuvre, reçut les illustres visiteurs.

Un aveugle et un mutilé leur offrirent des fleurs, après quoi eut lieu une visite aux ateliers des mutilés.

Avant leur départ pour Bruxelles, elles signèrent dans le Livre d'Or. Madame Poincaré signa « Henriette Poincaré » et la reine « Élisabeth ».

Au moment du départ, la femme du Président de la République française félicita la présidente de l'œuvre de son beau travail et lui remit mille francs pour ses protégés.

À midi, un déjeuner eut lieu à l'Ambassade de France.

L'arrivée du président et de madame Poincaré fut saluée par une vibrante « Marseillaise » exécutée par la musique de la Garde Républicaine, et celle de nos Souverains par l'hymne national belge.

La 4^e journée...

Jeudi matin... Aujourd'hui, c'est au tour de Liège. Nous avons un peu de chance cette fois-ci : le temps paraît vouloir se mettre au beau. Le ciel apparaît, bleu entre le gris des nuages.

Les campagnards brabançons, que je commence à connaître peu à peu, et qui, dès trois heures du matin, s'amènent dans la capitale avec leurs légumes, sont plus optimistes que hier dans leurs prévisions. Ce sont des prophètes qui ne se nourrissent pas de rêves...

— Il est possible que le temps s'améliore... mais il se peut aussi qu'il pleuve.

Enfin, bref, il ne peut certainement pas faire plus mauvais que hier.

À 8 heures, M. et Mme Poincaré et le maréchal Foch doivent partir. Le roi, la reine et le prince Léopold les accompagnent. De Liège, les illustres visiteurs retourneront à Paris. On fera halte une heure à Charleroi.

C'est donc bien la dernière journée.

De grand matin, les soldats barrent la rue Montoyer. Sur le quai de la gare de Luxembourg est rangée une compagnie du 19^e régiment de ligne, musique et drapeau en tête. Des drapeaux et des fleurs donnent un petit air de fête au vieux bâtiment, qui est plutôt laid par lui-même. Le train royal est garé sur la première voie. Des drapeaux français et belges ornent la locomotive.

Il est presque 8 heures. Les clairons sonnent. Les chefs d'État sont là. Les soldats présentent les armes et la musique militaire joue la Marseillaise.

Sur le quai se trouvent réunis le gouverneur du Brabant, M. Béco, et les bourgmestres de Bruxelles et d'Ixelles, MM. Max et Cocq. Poincaré prend cordialement congé des autorités, puis on passe les troupes en revue. Des jeunes filles offrent des fleurs à la reine et à Madame Poincaré.

On monte dans le train... Le signal du départ est donné et le train s'éloigne lentement.

Du quai et des rues avoisinantes, d'enthousiastes vivats retentissent : ce sont les adieux de la capitale...

Nous passons par Schaerbeek sous des tunnels ; nous roulons bientôt à toute vitesse à travers le Brabant qui s'offre là si délicatement devant nous par cette douce matinée de juillet.

Nous brûlons la gare de Louvain, puis celle de Tirlemont. Le regard entrevoit des noms rendus notoires par le martyrologe de Louvain et par la première bataille qui eut lieu en Belgique.

Au fur et à mesure que nous approchons de la place forte où eut lieu la première terrible rencontre du début des hostilités, notre pensée se reporte de plus en plus à ces jours sombres de notre histoire.

Tout à coup, nous apercevons des drapeaux, et des groupes compacts de gens aux passages à niveau et le long des baies. Fexhe-le-haut-Clocher, Bierset-Awans. Nous approchons de Liège. Les collines de poussier de charbon apparaissent comme le symbole de cette contrée industrielle que surplombe le ciel

gris. Le soleil fait partout ce qu'il peut pour percer.

Les curieux qu'on aperçoit sont ceux qui ont dû rester pour garder la maison. Des milliers et des milliers de gens se sont mis en route de bonne heure pour la ville pour assister à l'entrée triomphale.

Ans. Le train s'arrête pour permettre de vérifier les freins avant de s'engager sur la rampe rapide qui descend vers Liège. À côté de nous stationne un train pour Bruxelles. Les wagons sont quasi-vides. On ne quitte pas le pays de Liège aujourd'hui, n'est-ce pas ! L'on peut vraiment compter les curieux qui regardent par-dessus les clôtures. Tout Ans est descendu en ville...

Après trois minutes d'arrêt, nous repartons.

À 10 heures précises, le train entre lentement dans la gare des Guillemins. Des sonneries de clairons retentissent. Sur le quai, une compagnie du 12^e régiment de ligne est rangée avec la musique et le drapeau, sous le commandement du lieutenant-général Jacques lui-même, le héros de Liège et de Dixmude. Le bourgmestre Kleyer, le gouverneur de la province Grégoire, le gouverneur militaire Bal et d'autres autorités ainsi que des officiers supérieurs français sont venus souhaiter la bienvenue aux illustres hôtes.

Tout d'abord, le roi et Poincaré passent les troupes en revue. Puis l'éminente compagnie se dirige vers l'extérieur par le couloir, décoré avec beaucoup de goût. Le Président accompagne la Reine, le Roi, Madame Poincaré, le prince Léopold la princesse Marie-José, puis viennent le Maréchal Foch avec le prince Charles, le ministre Pichon et enfin la suite.

Ils paraissent sur le seuil et soudain éclate un tonnerre d'acclamations formidable. Le canon tonne. La Marseillaise retentit.

Le soleil éclaire un spectacle grandiose. Il a enfin triomphé de la pluie.

Des jours durant, on a œuvré là, pour décorer Liège. L'administration communale avait donné l'exemple qui fut suivi avec empressement par la population. Il est regrettable que la pluie, mardi et mercredi, soit venue gâter l'ouvrage. Mais ce matin, très tôt, on a réparé beaucoup quand, avec un soupir de soulagement, on a remarqué que les écluses célestes restaient enfin closes. Et l'aspect de la ville est grandiose.

Partout s'érigent des arcs de triomphe, des mâts garnis de guirlandes de feuillage vert et de paniers remplis de fleurs. De grands et de petits drapeaux claquent joyeusement au vent. On a jeté du sable au milieu des rues.

Toute la compagnie monte en auto et c'est une véritable entrée triomphale qui commence.

Le défilé suit la rue des Guillemins. Des troupes de Hasselt, de Tongres et de Beverloo ont été envoyées à Liège pour former, avec les 2.000 hommes de la garnison, la haie, le long du parcours.

Quelle foule, de tous côtés ! Mais c'est le long du superbe boulevard d'Avroy que l'enthousiasme est à son comble. Les écoliers sont rangés aux premières lignes, devant une dizaine de mille de spectateurs adultes. Les enfants agitent des drapeaux, jettent des fleurs. Ils en ont tant des drapeaux, belges, français, américains, anglais et d'autres, qu'ils en jettent bien six ou sept dans l'auto de la presse. De telle sorte que le cortège lui-même en prend un aspect tout coloré.

La foule occupe toutes les fenêtres, les balcons, les toits, les arbres ; de quelque côté que le regard se porte, on n'aperçoit que des grappes humaines, des groupes de spectateurs transportés d'enthousiasme. Certaines façades disparaissent, pour ainsi dire, sous les mouchoirs qu'on agite. D'en haut, de tous

les côtés à la fois, tombe une avalanche de fleurs, pluie infiniment plus agréable que celle qui nous harcèle sans cesse la veille.

Nombreux sont les édifices et les maisons qui sont illuminés. L'enthousiasme embrase toute la ville, de la rue du Pont d'Avroy par les rues de l'Université, de la Place de la République française, place du Maréchal Foch, jusqu'à la place Saint-Lambert où aura lieu le grand événement de la remise d'une décoration à la cité mosane.

Mais la joie et l'enthousiasme des enfants l'emportent sur le reste. Spectacle indescriptible. Jamais je n'ai assisté à quoi que ce soit de pareil.

Des confrères français assurent que ni Poincaré ni Foch n'ont jamais eu semblable réception ni à Paris, ni autre part.

Sur la place Saint-Lambert, le forum de Liège, une grande tribune a été établie. Le bois des cloisons, à l'intérieur, est dissimulé par de magnifiques gobelins des vieux maîtres.

Le bourgmestre de Liège, M. Kleyer, prend la parole et prononce un discours de bienvenue.

« Liège et la Wallonie sont aujourd'hui toutes vibrantes d'émotion et d'allégresse.

« Vous avez entendu, sur votre passage à travers nos rues, les ovations enthousiastes et prolongées de la population liégeoise.

« La vieille Cité mosane est heureuse d'acclamer la présence dans ses murs, aux côtés de nos Souverains, de l'homme d'État illustre qui dirige d'une main sûre et avec tant d'autorité les destinées de notre grande amie, la noble nation française.

« Elle salue en vous celui qui personnifie si brillamment le peuple héroïque et généreux dont nous avons partagé, pendant quatre ans et demi, les périls et les souffrances, sur les champs de bataille comme dans les territoires occupés.

« La Cité de Liège vous est particulièrement reconnaissante d'avoir bien voulu lui apporter vous-même, au lendemain de la signature de la Paix, la Croix de la Légion d'Honneur, que le Gouvernement de la République lui a conférée par décret du 7 août 1914, pour perpétuer le souvenir de la vaillante défense de sa forteresse.

« Lorsque notre Roi, fidèle à la foi jurée, répondit par un refus catégorique à la sommation de l'Allemagne d'avoir à lui livrer passage, la Belgique entière, dans un seul élan, se dressa frémissante pour barrer la route à l'odieuse envahisseur.

« Liège, placé aux postes avancés vers l'Est, donna le signal de la résistance.

« L'État-Major allemand avait compté s'en emparer par une attaque brusquée. Mais les admirables soldats de la 3^e division d'armée, avec une ténacité désespérée, repoussèrent les premiers assauts, et l'ennemi se vit contraint d'établir un siège en règle.

« Les forts à leur tour se défendirent opiniâtement. Ecrasés par une artillerie d'une puissance inconnue jusque-là, l'un après l'autre ils succombèrent. Le fort de Loncin s'écroula le 15 août, entraînant sous ses débris son énergique Commandant, le Capitaine Naessens, et l'intrépide Gouverneur de la position, le Lieutenant-Général Leman.

« L'armée allemande ne fut arrêtée devant Liège que durant quelques jours, mais cet arrêt suffit pour déconcerter les plans de l'envahisseur ; il permit aux armées françaises de se masser sur de nouvelles lignes d'opérations et de remporter, quelques semaines après, cette première et mémorable victoire de la Marne, qui fut le présage des triomphes définitifs.

« Le siège de Liège a été comme le prologue du terrible

drame qui allait ébranler le monde jusque dans ses fondements.

» Le sort de la Belgique et celui de la France sont dès lors unis et confondus au cours de la grandiose tragique épopée.

» Nos provinces et les régions du Nord de la France sont soumises au même régime brutal de l'occupation allemande. Que de villes et de villages détruits ! Ici, Visé, Dinant, Louvain, Ypres ; là, Reims, Soissons, Saint-Quentin, Amiens, Péronne, Arras et tant d'autres localités, jadis florissantes, ne sont plus que des monceaux de décombres. Les incomparables merveilles d'art qui faisaient notre orgueil sont anéanties. Usines et manufactures sont pillées, saccagées. Partout ce ne sont qu'incendies, emprisonnements, fusillades. Des milliers de citoyens inoffensifs, des femmes, des jeunes filles, des enfants sont livrés au travail forcé ou déportés en Allemagne, dans ces sinistres camps de concentration, éternel objet de flétrissure et d'horreur.

» Cependant nos soldats continuent à se battre contre un adversaire supérieur en nombre. Ils luttent côte à côte, Français et Belges. Ils luttent sans répit, sans jamais faiblir. L'Yser et la Haute-Meuse, le mont Kemmel et Verdun, le Chemin des Dames et la Crête des Flandres, la forêt d'Argonne et le bois d'Houthulst voient nos fils et frères verser ensemble leur sang pour la même cause : la cause sacrée de la Liberté.

» Enfin la pression des armées alliées se fait sentir, irrésistible, de la mer jusqu'aux Vosges. L'ennemi recule, démoralisé, abattu. Il est rejeté en désordre vers ses frontières. Il avoue sa défaite ; il demande un armistice ; il signe sa capitulation.

» Le Traité de Versailles consacre irrévocablement l'abaissement de cette Allemagne arrogante et hautaine, qui s'était flattée de faire entrer ses troupes dans Paris en moins de trois mois et de traîner derrière son char triomphal toutes les nations de la terre.

» Sa formidable armée et sa flotte de guerre sont supprimées.

» Ses colonies sont enlevées.

» Les peuples qu'elle tenait courbés sous son joug ont reconquis leur autonomie. La Pologne, la Bohême, la Serbie vont revivre d'une vie nouvelle. L'Italie reprend Trieste et le Trentin. La Belgique recouvre les districts wallons d'Eupen et de Malmedy.

» Enfin, après un demi-siècle d'une tyrannie administrative intolérable, après un demi-siècle d'oppression, l'Alsace et la Lorraine sont rendues à la France.

» Le traité du 28 juin 1919 est la sanction solennelle prononcée, au nom de la conscience humaine, contre les forfaits de l'Allemagne, et la paix qu'il proclame est une paix de droit, de justice, et de réparation.

» Pour l'œuvre prodigieuse qui vient d'être accomplie, toutes les nations civilisées ont joint leurs efforts, mais la France y a pris la plus grande part.

» C'est elle qui assura la victoire par l'indomptable courage de ses soldats, dont plus de 1.500.000 sont tombés sur les champs de bataille.

» C'est elle qui, par le génie de ses chefs d'armée, réduisit en pièces la plus redoutable machine de guerre qui ait jamais été préparée.

» C'est elle qui, dans les délibérations de la Conférence de la Paix, par l'habileté et la résolution de ses hommes d'État, formula le statut européen nouveau et les lois qui, dans l'avenir, régleront les conflits entre les nations.

» Les noms de ses grands maréchaux : Joffre, le vainqueur de la Marne ; Pétain, le vainqueur de Verdun ; Foch, le libéra-

teur du territoire et du grand Ministre Georges Clémenceau, le président du conseil suprême des Alliés, resplendiront dans l'Histoire d'un éclat ineffaçable.

» Les graves événements qui se sont déroulés pendant cette longue période ont créé entre nos deux pays un lien indestructible.

» Le même danger les menace toujours et peut-être notre ennemi commun nourrit-il déjà des projets de revanche ! Qu'il sache donc que, s'il voulait recommencer sa sauvage agression, il retrouverait Belges et Français rangés sous les mêmes étendards et prêts aux mêmes combats.

» Pour nous, Liégeois, Wallons, ce qui domine en ce moment nos pensées, c'est notre amitié pour la France, cette amitié que nous ont transmise nos ancêtres et qui est aujourd'hui plus ardente que jamais. Elle puise sa force dans la communauté de race, la langue, de culture latine ; dans l'identité de nos aspirations démocratiques ; dans les mêmes traditions d'honneur et de liberté.

» C'est en raison de cette ancienne amitié, Monsieur le Président, que la population liégeoise vous acclame avec tant d'enthousiasme.

» La distinction si rare, que vous nous apportez au nom de la France, a pour nous un prix inestimable.

» Le Conseil municipal de Paris, par une exquise et délicate attention, en a rehaussé la valeur en décidant, à l'unanimité, d'assister en corps à la cérémonie de ce jour, pour y être le témoin et le garant de la Ville de Liège, suivant les règlements de l'Ordre.

» La proposition présentée par M. le Conseiller Maurice Quenin et vingt et un de ses collègues mobilisés comme lui pendant la guerre rappelle en termes éloquents l'affection dont Paris a toujours entouré notre Cité.

» Le nouveau témoignage de sympathie que nous donne son Assemblée municipale a rempli tous les cœurs liégeois d'une émotion profonde ; car Paris n'a cessé d'être pour nous l'étrincelant foyer de civilisation, de lumière, d'art et progrès vers lequel nos regards se tournent invinciblement.

» Aussi est-ce avec une légitime fierté, avec une indicible joie que la Ville de Liège inscrira désormais dans ses armes, à côté de son antique Perron, symbole de nos franchises communales, les insignes de la Légion d'Honneur qu'elle va recevoir des mains de Monsieur le Président de la République, sous les auspices et le parrainage de la Capitale de la France.

» En cet instant solennel, la Cité élève son âme vers les Héros glorieux qui sont morts pour la défense de notre forteresse ;

» Vers le Roi, qui nous a donné à tous le magnifique exemple du devoir simplement et noblement accompli ;

» Vers la Pairie, qui a éprouvé toutes les angoisses et sacrifié ses enfants les plus chers pour obéir aux commandements de l'Honneur. »

Le Président répond ensuite, et sa voix claire, une voix au timbre d'argent, résonne sur l'immense place où des milliers et des milliers de spectateurs sont entassés, de même qu'aux fenêtres, aux balcons et sur les toits.

» Le 7 août 1914, j'avais l'honneur de télégraphier à Sa Majesté le Roi des Belges : « Je suis heureux d'annoncer à Votre Majesté que le Gouvernement de la République vient de décorer de la Légion d'Honneur la vaillante Ville de Liège. Il tient à honorer ainsi les courageux défenseurs de la Place et de l'armée belge tout entière, avec laquelle l'armée française verse, depuis ce matin, son sang sur les champs de bataille.

» À l'heure où partait ce télégramme, les Allemands, arrivés

en masse, venaient, au prix de plus lourds sacrifices, de se glisser dans les intervalles qui séparaient les forts, et ils pénétraient dans la Place. Vous n'avez donc pu recevoir le message d'admiration que la France vous adressait ; et, depuis lors, la guerre a tendu entre nous un rideau que la victoire a mis quatre années à déchirer. Mais à mesure que la lumière s'est faite davantage sur la merveilleuse défense de Liège, l'héroïsme du Général Leman, des troupes belges et de la population civile est apparu, dans une splendeur plus vive et les efforts mêmes qu'a tentés l'Allemagne pour défigurer l'Histoire n'ont eu d'autres résultats que de rendre plus éclatant le triomphe de la vérité.

» L'illustre gouverneur de Liège, qui avait depuis longtemps prévu l'agression allemande et qui avait tout fait, au cours des années passées, pour augmenter la valeur défensive de la Place, avait redoublé d'activité dans les jours fiévreux qui avaient précédé l'assaut de l'ennemi.

» Le 4 août, au moment même où l'Allemagne, lacérant les traités et répudiant sa signature, violait impudemment la neutralité belge et faisait passer votre frontière à ses têtes de colonnes, le général Leman adressait un appel énergique au courage de la garnison et au patriotisme des habitants.

» Il avait donné l'alerte sur les deux rives de la Meuse à vos douze forts d'arrêt, et sans peur et sans reproche, il attendait.

» Le lendemain, il recevait la proclamation doucereuse du général allemand qui prétendait avoir pénétré en Belgique pour vous protéger contre une invasion française déjà commencée et qui vous promettait hypocritement de vous épargner, si vous l'accueilliez à bras ouverts.

» Le gouverneur répondait en Spartiate ou en Romain que Liège ne se déshonorait pas.

» L'ennemi furieux cherchait aussitôt à se précipiter par surprise entre les forts de Barchon et d'Évegnée, mais les assaillants étaient rejetés en désordre. Ils revenaient à la charge. La lutte s'exaspérait en péripéties sanglantes, et par milliers les Allemands tombaient sur les glaciés.

» Le 6, des automobiles pénètrent dans la ville traîtreusement et en sont vite expulsées par l'indignation de vos soldats.

» Dans la soirée, c'est le fort de Boncelles qui est, à son tour, l'objet d'un violent assaut, et vos chasseurs à pied, chargés de la contre-attaque, se heurtent à une telle supériorité numérique que leur élan se brise devant une montagne de cadavres.

» Le sort de la 3^e Division est en jeu. Si elle reste sur place, elle peut être écrasée ou encerclée. Le Gouverneur comprend qu'il doit à tout prix la sauver et l'envoyer grossir l'armée qui va défendre le territoire et le Drapeau. Mais, en même temps, il veut que Liège accomplisse entièrement son œuvre patriotique et sa mission militaire, qui sont de retenir l'ennemi le plus longtemps possible et de permettre ainsi à la Belgique et à la France d'achever leur mobilisation et de concentrer leurs armées.

» Il donne donc aux forts d'arrêt l'ordre de résister jusqu'au bout et il se retire lui-même dans son réduit de Loncin, d'où il surveille et encourage les onze autres satellites de la place occupée.

» La bataille continue de plus en plus farouche. Les 280 et les 420 dont l'apparition fut, au début des hostilités, une cruelle surprise en Belgique comme en Lorraine, font rage sur les coupes. Les galeries des forts s'écroulent, les casemates s'effondrent. Loncin tient toujours. Mais, le 15 août, l'arrivée d'un obus allemand détermine une explosion terrible dans un

magasin de munitions, et le Général Leman est ramassé à demi-asphyxié dans les décombres. Les Allemands, forcés de s'incliner devant sa bravoure, lui rendent son épée avant de l'emmener en captivité, et, au moment de partir, il écrit au Roi cette phrase pleine de simplicité et de grandeur : « J'aurais volontiers donné ma vie pour vous servir, mais la mort n'a pas voulu de moi. »

» Cette splendide épopée n'est pas celle du Général Leman. Elle est celle du soldat belge. Elle est celle de la Ville de Liège. Au mois d'août 1914, aucun de vous n'a hésité sur son devoir ; et ni le bombardement, ni les fusillades, ni les tortures d'une occupation prolongée ne vous ont fait regretter un seul instant d'avoir choisi, aux heures critiques, le parti de l'honneur.

» Messieurs, le 13 septembre 1916, je remettais à la Ville de Verdun, sous les murs de laquelle venait d'expirer le flot de l'armée allemande, la même Croix que j'apporte aujourd'hui à la Grande Cité Wallonne. De même que Liège avait dit à l'Allemagne : « Arrête-toi, je le veux, attends que la Belgique et la France soient prêtes », de même Verdun lui a signifié : « Tu ne passeras pas ».

» À deux ans de distance, les deux Villes sœurs que baigne la Meuse ont rempli dans la guerre les deux parties complémentaires d'un office essentiel et l'eau qui passe sous leurs ponts a reflété les rayons d'une gloire commune. Toutes deux ont bien mérité de la Justice et de la Liberté. Elles porteront toutes deux, dans leurs armoiries, le même emblème de leur vaillance et de leur dévouement ! »

Le président de la République française épingle ensuite la Croix de la Légion d'Honneur sur un coussin aux armes de la Ville de Liège.

Un des échevins élève le coussin avec la croix et la montre à la foule.

C'est un spectacle impressionnant que celui qui se déroule alors. Les cris d'allégresse éclatent de tous côtés. D'en bas, d'en haut, des fenêtres, des toits, ils éclatent de toutes parts. Ils se répercutent dans la foule stationnant dans les rues adjacentes... La foule entonne alors la Marseillaise... Poincaré et Foch sont profondément émus. Foch essuie une larme.

Et l'assistance innombrable chante et chante, et continue à acclamer : « Vive le Roi ! Vive la Reine ! Vive Poincaré ! Vive Foch ! ».

Une voix, une seule, pousse un vivat que reprennent des dizaines de milliers d'autres voix, en songeant avec émotion à celui qui est étendu sur sa couche de malade et qu'on aurait tant aimé voir assister à cette solennité : « Vive Leman ! ».

Enfin, les illustres hôtes descendent de la tribune.

À pied, acclamés frénétiquement par la masse, ils se rendent à l'Hôtel de Ville.

Lorsque le Roi et le Président de la République arrivent au haut du double escalier qui donne accès au vieil édifice communal, ils sont contraints de s'arrêter quelques minutes pour répondre aux clameurs enthousiastes de la foule.

Dans la salle des Pas-Perdus, splendidement décorée, le Président de la République remet à M. Bousquet, Président de la Fraternelle des anciens militaires français, un drapeau aux couleurs éclatantes destiné à remplacer celui que M. Fallières offrit à la Société en 1910.

M. Poincaré prononce ces paroles :

« Messieurs,

» Les anciens Militaires français, qui sont les hôtes de la vaillante cité liégeoise, n'ont pas voulu laisser tomber entre les mains de l'ennemi le drapeau qui représentait à leurs yeux toutes les espérances de la Patrie. Ils l'ont enseveli dans ce sol

que nos amis les Belges ont rougi de leur sang, pendant les rudes batailles de 1914. Malheureusement, les armées qui ont passé ne vous ont point permis, Messieurs, de retrouver ce précieux trésor. Je veux, du moins, vous remercier de votre fidélité. Je vous apporte ce jeune drapeau qui sera pour vous, comme l'ancien, la sainte image de la France. Je le confie à votre garde vigilante. »

Des représentants de divers régiments français assistaient à cette cérémonie.

Au nom des « Amitiés françaises », M. Gilbert adressa ensuite une allocution au maréchal Foch et lui offrit une épée d'honneur, merveilleusement œuvrée.

Foch remercia et exprima l'émotion que lui causait ce cadeau, qu'il appréciait d'autant que c'était la Ville de Liège qui le lui offrait.

Des jeunes filles, en costume d'Alsaciennes, et d'autres, habillées en hiercheuses liégeoises, présentèrent des fleurs au Président qui les accepta en souriant et donna un baiser sur les deux joues à chacune des donatrices.

Il est presque 12 1/2 heures ; nous prenons alors un peu de repos.

Il règne une animation particulièrement agréable à Liège. C'est une véritable journée d'été, à présent. Que de couleurs, de lumières et de joie dans les rues, les cafés et les restaurants où les garçons manquent de bras pour satisfaire tout le monde. Il y a des dizaines de milliers de visiteurs en ville. Ils sont venus du pays de Herve qui fut le premier ravagé par l'ennemi, de la Hesbaye, de la Vesdre et de l'Ourthe, voire du Luxembourg et de Namur.

Ils nous narrent des nouvelles avec empressement.

Hier, vers 6 heures, des membres du Conseil municipal de Paris et de Valenciennes sont arrivés à Liège. Il faisait un chien de temps. Ce que nous avions d'ailleurs éprouvé entre Anvers et Malines, la bâche de notre auto étant percée.

Néanmoins, des centaines de curieux attendaient devant la gare. Ces messieurs arrivèrent quand même et rencontrèrent le Bourgmestre et les Échevins. Paris et Valenciennes, déjà marraines de Liège, voulurent être ses sœurs.

Une heure et demie. Nous cherchons notre auto dans cette foule grouillante. Le cortège se remet en marche. Le roi et le Président vont inaugurer un nouveau pont à arches. Nous le franchissons lentement et contemplons le fleuve entre ses deux superbes rives.

La tournée continue, lentement, très lentement, car on passe entre deux haies de spectateurs dont la plupart auront certainement une extinction de voix, ce soir, pour avoir trop crié.

★ ★ ★

En dehors de Bruxelles également, on célébra avec enthousiasme, dans les villes et dans les villages, les fêtes de la victoire. Mais cela nous entraînerait trop loin de reprendre ici, dans ce mémorial, le compte rendu de toutes les festivités.

Qu'il nous suffise de dire que l'on glorifia partout la patrie de la manière la plus grandiose, la plus solennelle, et que, après ces années de souffrances, son amour était plus fort que jamais dans tous les cœurs.

Conclusion

Et voilà notre tâche terminée — bien qu'il eût été possible de remplir un volume du récit des événements des premières années d'après-guerre.

Quel sujet, entre autres, que le traité de Paix de Versailles. Sans cesse, on l'a révisé. L'Allemagne s'est dérobée à ses obligations, a subi des crises ministérielles, sollicité des délais, de-

mandé l'allègement de ses charges ; elle a vu le mark baisser d'une façon inquiétante, et ainsi de suite.

Conférence sur conférence. À Paris, à Londres, à Spa, à Boulogne, et ailleurs, et au moment où nous achevions cet ouvrage, celle de Cannes était à peine close. Il était question d'un traité de garantie entre la France et l'Angleterre ainsi qu'entre la Belgique et l'Angleterre ; de nouveau, on parlait de se réunir à Gênes, où les Allemands devaient prendre part aux pourparlers. La Russie était également invitée.

La Russie — nous l'avons déjà fait voir — est en proie à la famine la plus effroyable. Les Soviets ne sont pas capables de diriger le pays. L'histoire du bolchévisme après la guerre européenne ne formerait pas un moins important volume. Les Soviets ont lié la guerre à la Pologne ; en août 1920, le péril bolcheviste sembla même menacer l'Europe centrale. La Pologne fut partiellement conquise. La France lui envoya du secours. La chance tourna subitement et les bolchevistes durent de nouveau se retirer.

La situation des états limitrophes de la Russie est encore trop incertaine pour émettre des affirmations. La Géorgie qui semblait un état régulier et bien établi, ne fut-elle pas soudain envahie par les bolchevistes ? N'avait-on pas affirmé qu'au début de 1922, les bolchevistes en seraient expulsés ?

Des différends s'élèvent de toutes parts.

Le monde n'a pas encore sa paix. La Grèce est en guerre avec la Turquie. Espagnols et Maures se battent dans le Nord de l'Afrique. Partout, ce n'est qu'agitation.

Les Irlandais — ceux qu'on appelle les Sinnfeiners — mènent une lutte acharnée pour leur autonomie. Ils ont proclamé la république en Irlande et y possèdent une armée de volontaires qui harcèlent la police et l'es troupes anglaises. Les Anglais répondent à leurs attaques en rasant par le feu les villes et les villages, en emprisonnant leurs chefs, en internant et en exécutant les Sinnfeiners.

Smuts s'est entremis pour conclure la paix. Lloyd George a conclu un traité avec les représentants de l'Irlande. Les deux parlements l'ont ratifié. L'autonomie fut accordée à l'Irlande en janvier 1922, à de certaines conditions, entres autres la reconnaissance de l'autorité suprême du roi George.

Et voilà, à présent l'Écosse qui revendique la même chose. En Égypte, le soulèvement va son train. La situation n'est pas moins tendue dans les Indes. Partout, de l'agitation.

Nous avons eu des complications au sujet de la Silésie. Il fallut qu'un plébiscite déterminât la partie qui devait faire retour à la Pologne et celle qui devait rester à l'Allemagne. Les Polonais ne furent pas satisfaits du résultat et la Pologne tenta résister les armes à la main. La Société des Nations qui siège à Genève trancha à la fin la question.

La situation des Balkans n'est, elle aussi, rien moins qu'instable.

En Autriche et en Hongrie, la misère est terrible.

Nous ne faisons qu'esquisser quelques aperçus de la situation d'après-guerre.

Et en Belgique ?

Après l'armistice, il y eut une période d'activité. Puis, soudain, une crise surgit (1921). Elle dure encore. On est obligé de payer des millions aux chômeurs. De nombreuses fabriques sont fermées ou ne travaillent qu'en partie.

Des pays voisins ont pris des mesures protectionnistes de toutes espèces qui entravent notre exportation. Pour y chercher un remède, on a nommé M. Theunis, ministre des Finances. Il se voit encore toujours contraint de défendre pied à pied notre droit de propriété. Tout cela retarde la recons-

truction des régions dévastées, où l'on a déjà toutefois beaucoup réparé. De nouvelles maisons, abondantes, croissent sur ces terres ravagées, au pays de l'Yperlée et de l'Yser.

Nous avons eu des crises ministérielles qui ont démontré que l'union nécessaire à la restauration du pays ne règne pas. Le capital et le travail sont sans cesse en conflit.

Il y a ensuite la question militaire qui se porte surtout sur la durée plus ou moins longue du temps de service.

L'« Union sacrée » de 1918 est brisée. Depuis décembre 1921, le pays n'a pas un gouvernement tripartite, mais seulement bipartite, ce qui a rétabli une opposition à la Chambre et au Sénat.

La Belgique conclut avec la France un traité d'alliance défensif. Il paraît à présent certain que l'on va en conclure un avec l'Angleterre.

Avec le Luxembourg, il existe une alliance économique. On laisse espérer pour 1922 le règlement des différends avec la Hollande.

Les soldats de l'État sont profondément modifiés ; la constitution fut révisée de 1919 à 1921 ; et l'on établit définitivement le suffrage universel pur et simple. On travaille d'arrache-pied au développement économique du Congo. Il y a encore beaucoup à faire sur bien des terrains.

Mais l'Europe est malade. On cherche des moyens de rétablissement vigoureux de la situation économique de l'Europe. Telles sont les suites de la lutte effroyable que nous avons décrite.

Puisse l'Europe avoir la paix et, dans l'Europe, notre patrie, qui a tout souffert pour avoir défendu ce qu'un peuple estime son bien le plus précieux : sa liberté et son honneur.

Abraham HANS.

Table des matières

La conférence de la Paix	03
La cérémonie de la Paix à Versailles	11
Les conditions de Paix	13
La signature du Traité de Paix	19
En Belgique	20
La Paix avec l'Autriche	29
Les Fêtes de la Victoire à Paris	30
Les Fêtes de la Victoire en Belgique	31
Conclusion	46

En 4^e de couverture :
Ceux de la Victoire (lithographie de Guy Arnoux).



Ceux de la Victoire